Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

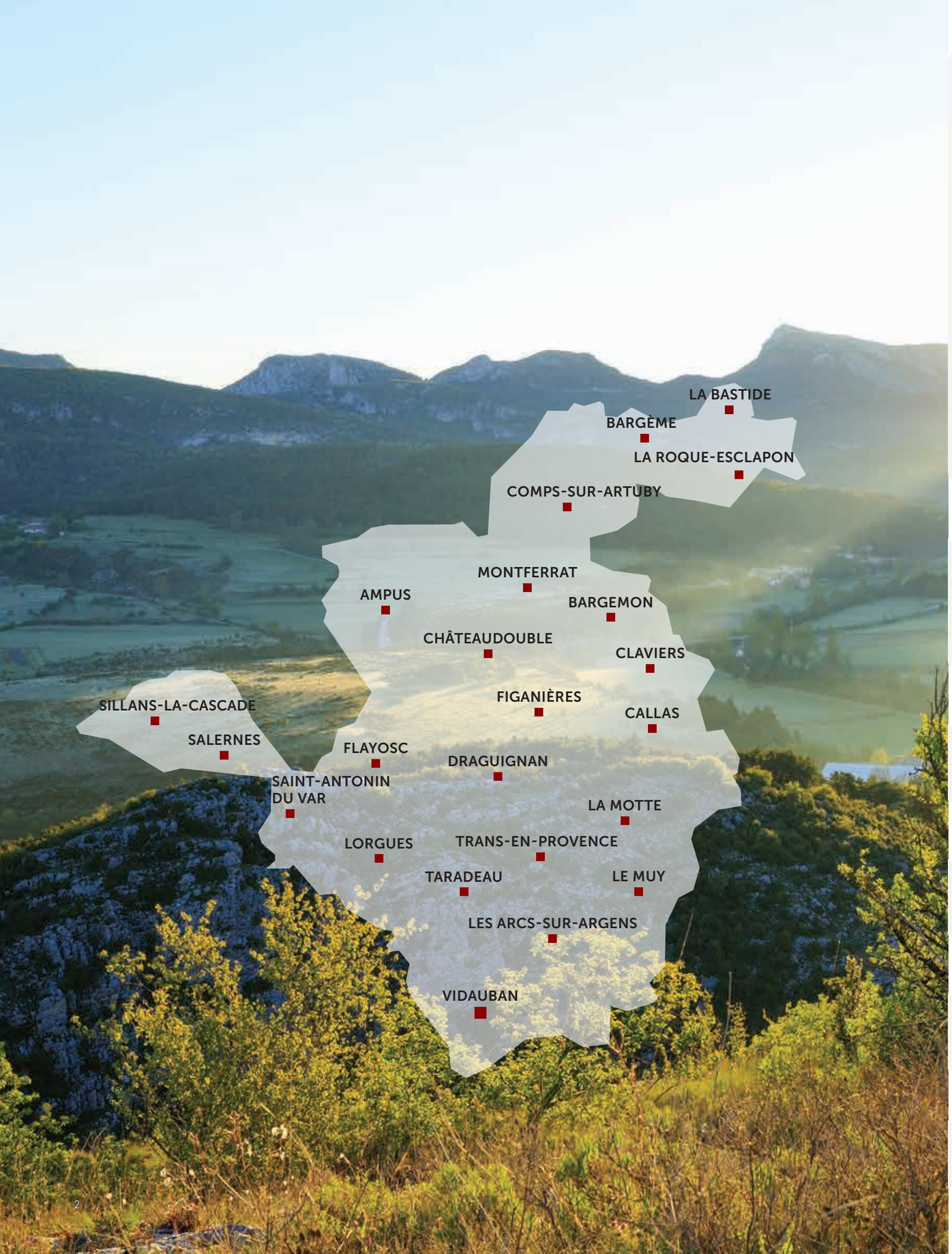
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



+ D'INFOS SUR DRACENIE.COM

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

© PHOTO : FRANCIS VAUBAN



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Chiffres clés 10
Faits marquants 12

VOTRE AGGLOMÉRATION

Les communes 16
Les compétences 18
Le fonctionnement 20
Le Conseil de Développement de la Dracénie 21
Des politiques contractuelles communautaires 22

DE GRANDS PROJETS

La transition énergétique 26
Le transfert de compétences Eau & Assainissement 30
Les grands projets 2019 31

VIVRE EN DRACÉNIE

Les transports et mobilités durables 34
La collecte et le tri des déchets ménagers 38
L'urbanisme 44
Le SPANC 46
La Dracénie, un territoire durable (PIDAF, Natura 2000, Energie) 48
La culture 54
Les sports 58

DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

La promotion de l'agriculture 62
Le commerce et l'artisanat 64
Les actions en faveur de l'emploi et de la formation 66
L'accompagnement à la création et au développement d'entreprises 68
Le tourisme 72
Un territoire numérique 78

LA SOLIDARITÉ EN DRACÉNIE

Le parc locatif social 82
Le contrat de cohésion sociale et la politique de la ville 88
Le Point d'Accès au Droit 92
Le CISPD et les TIG 94

UNE AGGLOMÉRATION À VOTRE SERVICE

Organigramme et annuaire des services 98
Les ressources humaines 100
Les finances et le conseil de gestion 106
Les affaires juridiques 110
La gestion du patrimoine 111
La communication 114

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 1

INTRODUCTION

Chiffres clés 10
Faits marquants 12

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

LE MOT DU PRÉSIDENT



Voici la nouvelle édition du Rapport d'Activités de Dracénie Provence Verdon agglomération. Ce rapport 2019, le premier que je suis amené à signer puisqu'il sort en 2020, rend compte des activités de votre agglomération sur une période transitoire. Une période qui signe la fin de 12 années de mandat pour mon prédécesseur, Olivier Audibert-Troin, ainsi que pour un certain nombre de mes anciens collègues maires et vice-présidents. Ensemble, nous avons œuvré pour le bien commun dans l'intérêt du territoire.

Cette année 2019 marque donc la fin de ce cycle d'engagement, et tous ensemble nous avons souhaité que ce mandat se termine sous le signe de la transition énergétique pour la Dracénie.
Signé en 2018, le Plan de Transition Énergétique du territoire a pris l'année suivante un essor concret avec de nombreuses actions mises en place, notamment dans le domaine des transports.

En effet, le lancement de la navette électrique du cœur de ville à Draguignan, la mise en place de la prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ou encore l'inauguration de la station d'avitaillement de Draguignan et la mise en circulation des premiers bus circulant au Gaz Naturel Véhicules ont marqué l'année.
Ce ne sont que les premières pierres d'un édifice que l'ensemble des élus de Dracénie Provence Verdon agglomération bâtiront au long des prochaines années pour ancrer le territoire dans une dynamique résolument tournée vers la transition énergétique.

L'ensemble des élus et des services de votre agglomération s'est pleinement engagé dans cet ambitieux projet pour le territoire. Si l'impulsion vient des élus, la concrétisation de notre action se fait en liaison étroite avec tous nos partenaires et avec l'ensemble de nos services sur le terrain au quotidien. Entre dynamisme, rigueur de gestion et anticipation, le développement local est au centre de nos préoccupations afin de préparer au mieux l'avenir et de pouvoir répondre aux enjeux futurs.

Je vous invite à prendre le temps de consulter ce rapport afin d'y découvrir les informations majeures de cette année passée pour mieux comprendre l'avenir que Dracénie Provence Verdon agglomération entend ébaucher en étroite collaboration avec les forces vives du territoire, pour le bien commun et toujours dans l'intérêt de chacun.

Bonne lecture,

Richard Strambio
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Maire de Draguignan

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



L'année 2019 marque la dernière année de la mandature avant le renouvellement des exécutifs locaux.

Ce rapport d'activité témoigne donc de l'action de l'agglomération cette année, qui s'est cependant traduite sur la base d'une stratégie mise en œuvre dès 2015, pour réaliser le projet de territoire voulu par les élus et relever les enjeux d'aménagement, de développement et d'animation dans une perspective d'avenir.

La feuille de route initiale a ainsi balisé l'évolution de nos missions et réalisations durant cette période et avant de fêter le 20e anniversaire de notre agglomération en 2020.

La volonté d'agir ensemble, les orientations prises, les objectifs fixés on été autant de marqueurs structurants pour formaliser le grand dessein intercommunal et se placer en toute circonstance dans l'action avec 3 objectifs complémentaires : offrir et garantir un service publicopérationnel et de proximité; accomplir les régulations territoriales avec nos partenaires; réaliser nos projets au bénéfice de toutes les communes et de la population.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, en lien étroit avec le Syndicat Mixte de l'Argens, la mission des risques majeurs ou encore l'équipement de santé en milieu rural figurent parmi les domaines dans lesquels l'action communautaire est essentielle au niveau local, au même titre que nos autres compétences fortes. La préparation de la prise de compétence au 1er janvier 2020 de l'eau et l'assainissement aura permis aux 23 communes de réfléchir ensemble aux axes d'un futur schéma territorial de l'eau, qui devra assurer à l'avenir l'approvisionnement, le traitement, la distribution et la qualité de la ressource pour tous, en tous lieux et en toute circonstance.

Les terribles évènements climatiques qui ont impactés notre territoire, avec un terrible bilan humain, nous imposent d'être plus que jamais au service de la Dracénie, de ses habitants et de ses acteurs. Un devoir, une nécessité, qui se retrouve dans une batterie de dispositions prises pour soutenir celles et ceux, qui à leur niveau, concourent au développement du territoire, à son attractivité, à sa qualité de vie, à sa richesse et à sa pluralité.

Les infrastructures et services communautaires qui structurent notre intercommunalité se voient ainsi renforcés et étendus par des actions volontaires de cohésion territoriale, offrant à chacun une aide, un service ou une action répondant au besoin de la population où qu'elle se situe, en milieu urbain ou dans le monde rural. Les actions en faveur de l'emploi et de la formation, l'accompagnement à la création et au développement des entreprises, la modernisation des zones d'activités économiques, les politiques de cohésion sociale et de l'habitat, en témoignent chaque jour.

La transition énergétique dans laquelle l'Agglomération s'est engagée en 2019, après plusieurs années de montée en puissance sur nos indicateurs environnementaux et de développement durable, reprend à son compte les objectifs nationaux de la transition écologique, tout en les adaptant à nos spécificités locales, comme la volonté de limiter fortement les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité de nos remarquables territoires, réduire notre consommation énergétique tout en privilégiant les énergies renouvelables et en inventant, ou soutenant, de nouvelles pratiques, notamment dans les modes de déplacement doux des personnes.

La modernisation de nos dispositifs des transports, de l'environnement et de gestion des déchets, du tourisme, a ainsi retenu les indicateurs et objectifs de performance durable et raisonnée. Ces politiques publiques structurantes agissent en faveur de la continuité territoriale, du rayonnement régional de la Dracénie et de son attractivité, de sa visibilité au plan national, voire international, avec notamment des labellisations obtenues et notre participation aux rencontres entre institutionnels, professionnels et en direction de tous les publics.

La rigueur de gestion imposée par le contexte de crises successives et par la priorité donnée à l'aménagement et au développement du territoire, avec un Plan Pluriannuel d'Investissements de plus de 60M d'€, démontre la détermination du président, des maires et vice-présidents et de tous les élus d'être, avec tous les agents, acteurs, initiateurs, moteurs dans notre territoire pour agir avec toutes les forces vives de manière concertée et cohérente dans la durée.

A cet égard, le soutien permanent apporté par nos partenaires sur des actions habituelles ou des projets novateurs, que ce soit l'État, la Région ou le Département, mais aussi les organismes et agences nationales ou régionales, confirme la pertinence de nos orientations et notre pleine intégration dans les sphères institutionnelles des politiques sectorielles et territoriales de l'action publique.

Tout cela est rendu possible par la clarté des intentions, la détermination et la constance dans les décisions, la mobilisation dans l'action qui se veut plus réactive, ouverte et mutualisée.

Le dialogue est ainsi permanent entre l'agglomération et les 23 communes qui la composent, tout comme avec les partenaires, les agents et les organisations syndicales à travers un dialogue social étroit. La concertation la plus large possible est aussi opérée avec la population et les acteurs locaux à l'occasion de projets structurants ou de démarches d'information et d'évaluation. Le travail du Conseil de Développement de la Dracénie, les conventions passées avec les chambres consulaires, les opérateurs locaux, les fédérations patronales et sectorielles, sont autant de prises dans la vie quotidienne avec toutes celles et ceux qui agissent, animent, inventent ou investissent dans le territoire, dans tous les registres d'activités économiques et sociales, de mobilité, de santé, de loisirs, de sport ou de culture...dans lesquelles l'agglomération est partenaire, porteuse de sens, de moyens et d'actions.

Notre agglomération, comme le souhaitent et l'attendent son président et tous les élus, sait fédérer autour d'elle les énergies et créer en son sein les synergies désormais indispensables entre décideurs politiques, acteurs économiques et sociaux, agents publics et partenaires, mais aussi avec les habitants et les représentants de la société civile appelés, en tant que citoyens éclairés, à évaluer l'action publique de leur institution.

En ces périodes si difficiles de crises économiques, sociales, sanitaires, climatiques qui se succèdent, l'action publique joue pleinement son rôle d'amortisseur, d'investisseur, de sécurité et de protection, mais aussi de relais, de solidarité et d'espoirs.

Plus que jamais, notre agglomération sert les intérêts de la population dans les domaines de ses compétences, étroitement imbriquée avec ses communes membres, intégrée dans un périmètre départemental et régional qui offre des perspectives partagées d'équilibre et d'avenir.

L'exécutif communautaire donne le cap et tous les élus se mobilisent dans ce sens avec les agents publics. C'est ce qui assure la cohérence, donne sens et autorise tous les avenirs possibles de notre territoire.

Laurent SEMAVOINE
Directeur Général des Services

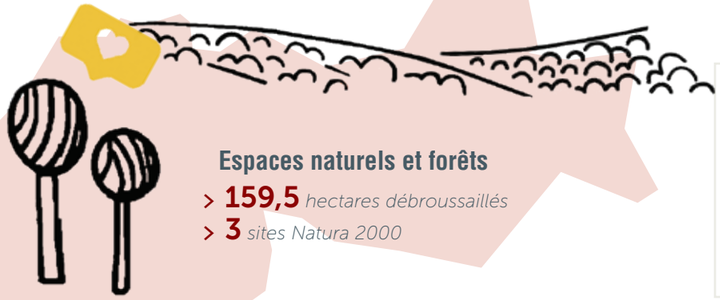
Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

CHIFFRES CLÉS 2019



Les déchets

> **89 782** *tonnes de déchets ménagers et assimilés gérées*
> **40 069** *tonnes d'ordures ménagères résiduelles dont 20% valorisées*
> **41 860** *tonnes déposées en déchèteries, valorisées à 89%*
> **7 852** *tonnes de déchets triés d'emballages, papiers, verre et cartons dont 96% valorisés*
> **57 %** *taux de valorisation des déchets*
> **371 kg** *d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) par habitant*

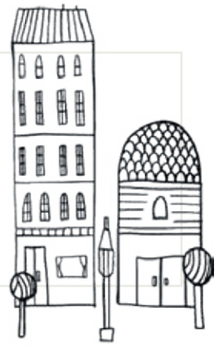


Espaces naturels et forêts

> **159,5** *hectares débroussaillés*
> **3** *sites Natura 2000*

Urbanisme

> **2 586** *instructions*
> **425** *conformités*
> **78** *dossiers instruits au titre des Établissements Recevant du Public (ERP)*



L'écocitoyenneté

> **122** *animations dans les établissements scolaires pour 2517 élèves sensibilisés*
> **48** *visites du centre de tri, 1200 élèves sensibilisés*
> **16** *opérations nettoyage de printemps/d'automne sur 15 communes*
> **1 000** *participants à la balade verte lors de la Semaine du Développement Durable*



Assainissement (SPANC)

> **1 217** *contrôles des filières existantes*
> **401** *contrôles à la conception*
> **346** *contrôles à la réalisation*





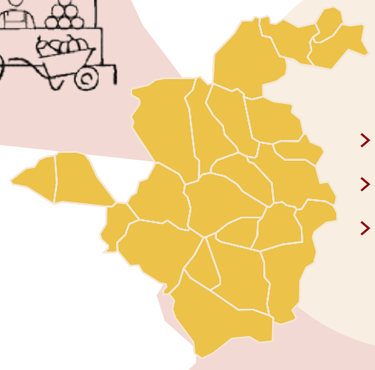
Culture

> **13 282** *spectateurs à l'Auditorium de la Dracénie*
> **7** *sites d'enseignement musical et artistique pour 985 élèves*
> **33 406** *adhérents au réseau des médiathèques*
> **25** *expositions à l'Artothèque*
> **20 446** *visiteurs dans les musées communautaires*



Développement économique

> **4** *entreprises hébergées à la Pépinière-Hôtel d'entreprises à l'Espace Chabran*
> **5** *procédures de préemption dans le cadre du dispositif de préservation du foncier agricole*
> **95%** *du Parc des Bréguières commercialisés*

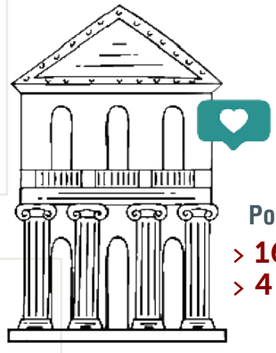


La Dracénie

> **23** *communes*
> **109 489** *habitants*
> **914** *km²*

Habitat/Cohésion sociale/Politique de la ville

> **1 035 350** *€ de financement DPVa dans des opérations de construction*
> **7** *opérations de construction représentant* **211** *logements locatifs sociaux*
> **450** *demandes reçues par l'Agglo*
> **46** *actions soutenues dans le cadre du Contrat de ville pour 145 000 € (DPVa)*



Point d'Accès au Droit

> **166** *permanences d'experts assurées*
> **4 154** *personnes accueillies*



Affaires juridiques et Commande publique

> **53** *marchés de* **+ de 25 000€**
> **6 326,5** *heures d'insertion effectuées via les Marchés publics*



Tourisme

> **555 450 €** *(+ 64%) de recette de taxe de séjour*
> **5 287** *visiteurs au Salon Autour du Vin et des Terroirs*
> **304 702** *pages vues sur tourisme-dracenie.com*
> **68 164** *visiteurs dans les Points Info Tourisme*

Gestion du patrimoine

> **1 811** *interventions techniques sur des équipements communautaires*
> **13** *communes bénéficient d'une aide en ingénierie*

Transports

> **694 053** *voyageurs*
> **7 196** *voyageurs sur la navette Cœur de Ville*
> **3 185** *passagers ont utilisé l'application TixiPass*
> **1 059** *voyages gratuits durant la Journée des transports Publics*

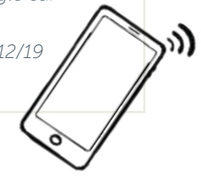
Finances

> **2,1** *M€ pour les projets communaux*



Communication

> **180 000** *magazines "Mon Agglo" édités chaque année*
> **7 200** *personnes suivant la page de l'Agglo sur Facebook au 31/12/19*
> **250** *contacts par messages privés au 31/12/19*



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2019

Mise en place de la navette électrique

L'agglomération a lancé le 1er avril la navette électrique du cœur de ville à Draguignan. 100% gratuite, 100% proche, 100% électrique, cette navette fonctionne le lundi de 13h à 18h30 et du mardi au samedi de 9h30 à 18h30. Sans arrêts définis, elle dessert l'hyper-centre pour permettre au plus grand nombre de profiter des commerces en toute tranquillité.





Lancement de la prime vélo

À l'occasion de la Semaine du Développement Durable, Dracénie Provence Verdon agglomération a procédé au lancement officiel de la prime d'achat au Vélo à Assistance Électrique (VAE) : 30% du coût du vélo acheté auprès d'un commerçant du territoire (plafonnée à 200€ TTC), pour favoriser le développement des déplacements doux en Dracénie.

Lancement de la campagne cartons

Dans le cadre de sa politique d'optimisation du mode de collecte, Dracénie Provence Verdon agglomération a entamé dès le mois d'avril une campagne d'équipement de l'ensemble de ses communes de 65 nouvelles colonnes de tri cartons en bois et métal qui s'intègrent aux Points d'Apport Volontaire du territoire. De nouvelles colonnes dédiées au tri des cartons complèteront ce dispositif progressivement.





Lancement de la saison touristique

Le 16 mai, au cœur du Château des Crostes à Lorgues, s'est déroulée la présentation de la programmation touristique 2019 aux professionnels : schéma des randonnées en Dracénie, communication, déploiement des labels, prospectives… Une occasion d'échanger avec les acteurs du tourisme en Dracénie dans un cadre enchanteur pour attaquer la saison sous les meilleurs auspices.

Partenariat avec le Rallye Terre du Haut Var

Organisé les 28, 29 et 30 juin 2019 par l'Association Dracénoise Automobile (ADA), le mythique Rallye Terre du Haut-Var, bien nommé "rallye des 1 000 pistes" a fait son retour sur le plateau de Canjuers. Une aubaine pour les passionnés de sport automobile, venus en très grand nombre admirer les bolides et leurs pilotes, dont un certain Sébastien Loeb, nonuple champion du monde de la spécialité…





Inauguration de la station GNV

Dans le cadre de la mise en application du Plan de Transition Énergétique, la station d'avitaillement "Dragui Gaz", réalisée conjointement par les sociétés Beltrame et Pizzorno, a été inaugurée le 4 juillet à Draguignan. La mise en circulation du premier bus roulant au Gaz Naturel Véhicule (GNV) a eu lieu ce même jour, initiant le remplacement intégral des véhicules sur les lignes interurbaines.



Inauguration du stade de la Peyroua

Le stade de foot de La Peyroua au Muy a été inauguré après plusieurs mois de travaux ayant permis la réhabilitation complète de cet équipement très attendu des Muyois : le remplacement de la pelouse naturelle par un revêtement en gazon synthétique a permis une remise à niveau complète de ce stade très fréquenté.

Réception des travaux de la ZAC Pompidou

Réception des travaux de la Zone d'Activités Économiques Saint-Hermentaire à Draguignan le 12 novembre après 6 mois de travaux pour rendre l'ensemble plus agréable et plus fonctionnel pour ceux qui y travaillent ou y résident ainsi que pour les visiteurs.





Salon autour du Vin et des Terroirs

La 7e édition du salon "Autour du Vin et des Terroirs", les 26 et 27 octobre à Draguignan, a rencontré comme chaque année un franc succès auprès du public. Un engouement de plus en plus marqué année après année avec pour cette édition un bond des entrées de plus de 49 % par rapport à l'année dernière (3 529 entrées enregistrées en 2018 / 5 287 en 2019).

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 2

DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION

Les communes 16

Une équipe 18

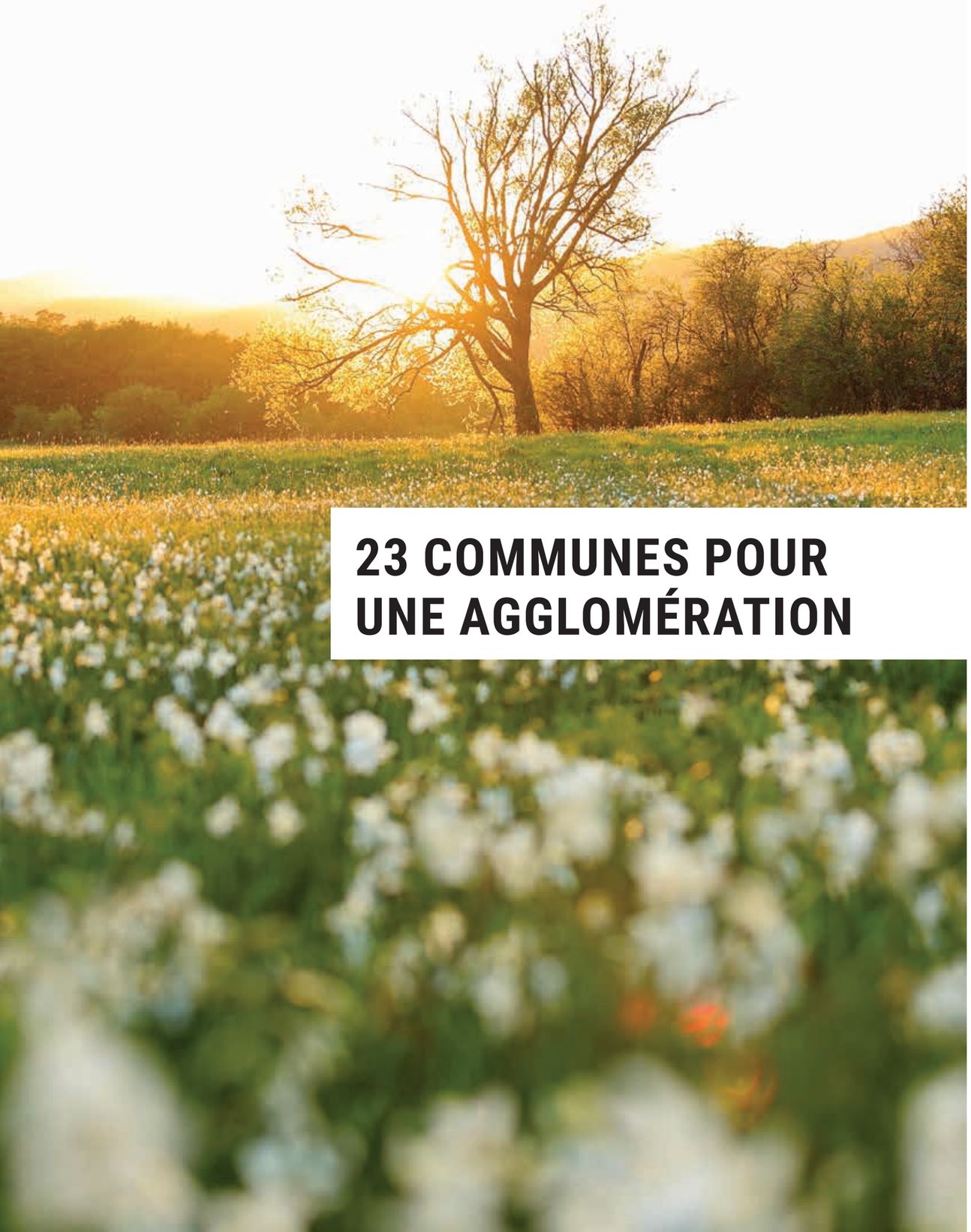
Les compétences 20

Le fonctionnement 22

Le Conseil de Développement de la Dracénie 23

Des politiques contractuelles intercommunales 24

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



23 COMMUNES POUR UNE AGGLOMÉRATION

Présentation du territoire

Créée par arrêté préfectoral le 31 octobre 2000, l'ancienne Communauté d'Agglomération Dracénoise traduit le souhait de huit communes (Les Arcs-sur-Argens, Châteaudouble, Draguignan, Figanières, Lorgues, La Motte, Taradeau et Trans-en-Provence) de s'unir en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement et d'aménagement de leur territoire.

En décembre 2001, son périmètre est élargi à seize communes avec l'intégration d'Ampus, Bargemon, Callas, Claviers, Flayosc, Le Muy, Montferrat et Vidauban. Sa superficie est alors de 715 km² pour une population estimée à 97 000 habitants. En janvier 2014, l'Agglomération accueille 3 nouvelles communes : Saint-Antonin-du-Var, Salernes et Sillans-la-Cascade. Sa superficie passe alors à 784 km² pour une population de plus de 107 000 habitants.

Dans le cadre de l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 a entériné le nouveau périmètre de DPVa en intégrant les communes de Bargème, Comps-sur-Artuby, la Bastide et la Roque-Esclapon, ouvrant ainsi une perspective exceptionnelle de tourisme et de sites remarquables, en faisant de notre agglomération la porte d'accès aux gorges du Verdon. Aujourd'hui, l'Agglomération comprend donc **23 communes et 110 296 habitants.**

Les 23 communes membres ont ainsi transféré certaines compétences municipales à l'Agglomération. Depuis, Dracénie Provence Verdon agglomération, Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), doit exercer de plein droit des compétences obligatoires, des compétences optionnelles et des compétences facultatives.

CHIFFRES CLÉS

23
communes

914
km²

110 296
habitants



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

LES COMPÉTENCES DE L'AGGLOMÉRATION

Dracénie Provence Verdon agglomération exerce des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences obligatoires

Sont définies par la loi et identiques pour toutes les communautés d'agglomération de France

- Développement économique et tourisme
- Aménagement de l'espace intercommunal
- Mobilités et transports
- Habitat
- Politique de la ville et cohésion sociale
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets depuis le 1er janvier 2017

Les compétences optionnelles

Sont énumérées dans une liste préétablie par la Loi et choisies par le Conseil d'agglomération

- Voirie d'intérêt intercommunal
- Environnement et cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt intercommunal

Les compétences facultatives

Sont choisies par le Conseil d'agglomération selon les enjeux de chaque territoire

- Droit des sols
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF)
- Natura 2000
- Système d'Information Géographique (SIG)
- Aménagement numérique du territoire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Compétence déléguée au Syndicat Mixte de l'Argens
- Risques majeurs : Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- Aide au maintien d'un équipement de santé pluri professionnel de proximité en milieu rural depuis le 1er janvier 2017

L'eau, l'assainissement, le pluvial : vers de nouvelles compétences pour Dracénie Provence Verdon agglomération au 1er janvier 2020 !

Les différentes réformes territoriales ont progressivement étendu le champ d'intervention des intercommunalités. Troisième volet de cette réforme territoriale, la loi «NOTRe » du 7 août 2015 a entendu confier de nouvelles compétences aux structures intercommunales comme notre Agglomération, qui se traduiront au 1er janvier 2020 par une prise de compétence obligatoire en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (confirmé par la loi «Ferrand-Fesneau » du 3 août 2018).

La loi a en effet encouragé ce changement d'échelle de ces compétences « historiquement communales » en réponse notamment aux difficultés liées à l'entretien des réseaux, pour certains vieillissants et coûteux à renouveler, à la concentration des pollutions appelant à des techniques toujours plus poussées de traitement des eaux usées et à la raréfaction de la ressource en eau potable.

Afin d'anticiper l'intégration de ces nouvelles compétences, l'intercommunalité s'est engagée, dès 2018, dans une démarche active préparatoire au transfert, par le biais d'une étude prospective menée à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

Cette étude, menée en étroite et parfaite collaboration avec les maires des 23 communes membres de l'Agglomération et ses partenaires institutionnels et financiers (notamment l'Agence de l'eau), doit permettre d'appréhender le transfert dans les meilleures conditions possibles.















Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



COMMENT FONCTIONNE L'AGGLOMÉRATION ?

CHIFFRES CLÉS

66
conseillers communautaires

18
commissions

204
délibérations pour 2019

Les instances de gouvernance

L'agglomération dispose d'un Conseil d'agglomération composé de 66 conseillers communautaires depuis le 1er janvier 2017 et d'un Bureau de 26 élus (1 Président, 15 Vice-Présidents, 10 membres du Bureau) où se discutent les grandes orientations en termes d'actions et de politiques à mettre en œuvre :
Le Conseil d'agglomération est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de l'Agglomération.
Le Bureau de la Communauté d'agglomération, quant à lui, peut se réunir pour deux attributions distinctes : soit en tant qu'organe de travail pour examiner les affaires courantes, étudier les dossiers inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil ou encore émettre des avis ou des propositions sur tout projet structurant de l'Agglomération, soit en tant qu'organe délibérant, dans les domaines où il a reçu délégation du Conseil.

Les commissions

Elles sont au nombre de 18 :
Commissions finances - administration générale et communication - sport - culture - habitat et logement - politique de la ville et cohésion sociale - formation, insertion professionnelle - urbanisme et droit des sols - hygiène et salubrité - transports, mobilité durable et accessibilité - développement économique et numérique - tourisme - espaces naturels/forêts et prévention des risques - gestion et valorisation des déchets - agriculture - ruralité - modernisation de l'action publique et relation citoyenne - relation avec la défense nationale.

La vie institutionnelle

Pour l'année 2019, 7 Conseils d'agglomération se sont tenus.
Durant, ces 7 séances, 204 délibérations ont adoptées en Conseil d'agglo.
En ce qui concerne les Bureaux :
- 14 séances formelles ont été organisées
- 17 séances informelles se sont réunies.

Pour les décisions communautaires, 410 actes ont été transmis au contrôle de légalité et affichés.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA DRACÉNIE

Le conseil de développement de la Dracénie est un outil de gouvernance territoriale, destiné à dynamiser la démocratie participative à l'échelle de l'agglomération. Il est constitué de plus d'une soixantaine de membres représentatifs de la société civile de la Dracénie, issus des milieux institutionnel, associatif et économique.
Le CDD est consulté, par exemple, sur le projet de territoire, ou encore sur les politiques locales de promotion du développement durable. Il donne son avis en toute indépendance, et peut être consulté sur toute autre question relative au territoire.

L'activité du CDD au cours de l'année 2019 s'est concentrée sur son fonctionnement propre et sur sa représentativité. Un groupe de travail très impliqué s'est interrogé sur la manière de faire évoluer ces deux aspects de notre conseil de développement. En a résulté un avis que la mandature actuelle souhaite porter vers la prochaine, pour permettre à cette dernière d'en tirer le plus grand profit.
Ce document est disponible sur www.dracenie.com, tout comme l'ensemble des avis du conseil.
Par ailleurs, le CDD a poursuivi ses travaux dans le cadre d'une commission constituée sur le thème de la valorisation du patrimoine du territoire. Compte tenu du sujet, l'activité de cette dernière s'inscrit bien évidemment dans la durée.
Enfin, pour permettre à ses membres de s'informer sur tel ou tel aspect du territoire, ou encore sur les actions conduites par l'agglo, le CDD organise des réunions au cours desquelles interviennent des personnalités compétentes.
2019 aura ainsi été une année de transition vers ce que l'ensemble des membres souhaite : faire du CDD une force de proposition encore plus impliquée et plus pertinente dans la vie de la Dracénie.

Le Conseil de Développement de la Dracénie

- Est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable sur le territoire intercommunal.
- Peut par ailleurs donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative au territoire.

> **Un éclairage concerté de la société civile**



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

DES POLITIQUES CONTRACTUELLES

A travers les politiques publiques d'aménagement du territoire, de la gestion du risque inondation et de ses politiques contractuelles, l'Agglomération contribue à la solidarité entre les territoires.
La Communauté d'Agglomération Dracénoise a signé deux contrats en 2017 :
‣ le contrat de ruralité signé le 19 janvier 2017 pour la période 2017-2020, avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Régionale de Santé.
‣ le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) pour une durée de 3 ans (2017-2020) avec la Région en novembre 2017.
Dans les deux cas, ces contrats ont permis d'obtenir des soutiens financiers de la part de l'Etat et la Région sur les projets portés par la Communauté d'Agglomération Dracénoise devenue Dracénie Provence Verdon agglomération.
De plus, dans le cadre du CRET, l'agglomération a souhaité ouvrir la possibilité d'y intégrer des projets communaux laissés à l'appréciation des critères d'éligibilités des financeurs.

CHIFFRES CLÉS

4,55
M d'€ pour le Contrat de ruralité de 2017 à 2020

5,37
M d'€ pour le CRET de 2017 à 2020

5
M d'€ de projets supplémentaires pour le PPI

8
communes situées sur le bassin du Verdon

Le Contrat de ruralité

Signé par DPVa le 19 janvier 2017 pour la période 2017-2020, avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Régionale de Santé.
Ce contrat cadre contractualise le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).
Sur la base des opérations prévues dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et pour toute la durée du contrat, 16 opérations qui ont été retenues sur les 6 volets prioritaires de l'Etat pour un montant total de 4,55 Md'€ pour la période 2017-2020.
Une convention financière annuelle est établie chaque année.
Pour 2019, l'agglomération a obtenu de la part de l'Etat un cofinancement de 143 400 €, dont notamment un soutien pour le schéma cyclable "la Vigne à vélo" et plus particulièrement la connexion du tronçon 1 à la gare SNCF située aux Arcs-sur-Argens.

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET)

Signé avec la Région en novembre 2017, pour une durée de 3 ans (2017-2020) établi sur la base des projets issus de son PPI, le Contrat Régional d'Equilibre Territorial marque le soutien financier de la Région aux opérations structurantes de notre territoire.
24 opérations communautaires ont été proposées réparties sur les 4 axes stratégiques régionaux.
Un avenant au contrat a été adopté le 20 décembre 2018, issu de la clause de revoyure à mi-parcours prévue dans le contrat initial, afin de tenir compte de l'évolution des projets de l'Agglomération, des communes et des cadres d'intervention de la Région.

Action Cœur de Ville

En 2018, l'agglomération a co-signé avec la Ville de Draguignan et la Caisse des Dépôts et Consignations, une convention relative au dispositif "Action Cœur de Ville" pour la période 2018-2023. Elle vise à renforcer le cœur d'agglomération et les fonctions de centralité de Draguignan.
Au titre des actions-matures 2019, l'agglomération a pu bénéficier d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 565 230€ avec notamment les opérations suivantes : mise aux normes, sécurisation et optimisation énergétique des bâtiments communautaires, acquisition de bus propres pour la régie sur Draguignan (bus au GNV).

Le soutien à l'offre d'enseignement supérieur

Depuis 2015 maintenant, l'Agglomération verse une subvention à l'Université de Toulon (UTLN), qui est l'un de nos partenaires privilégiés sur le Pôle Enseignement Supérieur de la Dracénie.

L'UTLN s'engage à participer à la recherche d'une mutualisation pertinente avec les établissements d'enseignement supérieur en Dracénie, dans la perspective d'un projet global de Campus Universitaire.
Ainsi, l'offre de formation portée par l'UTLN en Dracénie s'est étoffée : ouverture du Diplôme Universitaire Œnotourisme et produits du terroir en 2019 ; projet d'option GRH dans le cadre du DUT GEA de l'IUT de Draguignan.







Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 3

DE GRANDS PROJETS

La transition énergétique 28
Le transfert de compétences Eau & Assainissement 32
Les grands projets 2019 33

↘ Parc de loisirs Dracénie Provence à Vidauban

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2005 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

La transition énergétique implique une modification profonde de nos modes de production et de consommation de l'énergie. Afin de ne pas laisser les citoyens supporter seuls le poids de la taxe écologique, DPVa s'est engagée avec la mise en place d'un plan de transition énergétique ambitieux. L'agglomération a souhaité agir sur sa consommation d'énergie dans tous les domaines pour lesquels elle a la compétence.
Ce programme s'est appuyé sur le diagnostic énergétique du territoire.
Il en est ressorti que le transport constitue de loin le premier consommateur d'énergie et d'émetteur de gaz à effet de serre, suivi de près par le résidentiel. L'action de l'Agglomérations s'est donc concentrée pour agir prioritairement sur ces deux politiques publiques dont elle a la compétence.
Cependant le Plan de Transition Energétique se déploie également dans les domaines du patrimoine, de l'habitat et des déchets.

5 AXES THÉMATIQUES DU PLAN DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Pour une transition à portée de main et une action efficace et concrète

- Un transport propre des déchets
- La promotion du vélo comme déplacement doux et respectueux de l'environnement
- Des transports en commun moins polluants
- Lutte contre l'Habitat indigne et la précarité énergétique de concert avec l'ensemble des partenaires institutionnels
- Réduire l'impact et la facture énergétique liées au fonctionnement des bâtiments.

UN TRANSPORT PROPRE DES DÉCHETS

Le traitement comme le transport des déchets est l'un des plus gros facteurs émetteur de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage et agit pour réduire efficacement la facture énergétique liée aux déchets. Il est aujourd'hui une évidence pour chacun que le traitement des déchets est une priorité dans la lutte pour réduire l'impact sur l'environnement. Si chaque citoyen doit se sentir impliqué à chaque étape de la chaîne de ce traitement, l'agglomération a d'ores et déjà pris de nombreuses dispositions afin de diminuer la facture énergétique liée aux déchets en Dracénie.

La réduction des pollutions de l'air

La mise en place du schéma de collecte a trois conséquences majeures :

- augmentation du tri impliquant moins de prélèvement de ressources,
- augmentation des volumes disponibles avec réduction des fréquences de collecte,
- diminution des distances parcourues lors de la collecte.

Ces trois conséquences conduisent à une réduction de la pollution de l'air.

En juillet 2019, une toute nouvelle station de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) a permis le développement des collectes en bennes et camions roulant au GNV. Cela représente un autre volet de la réduction des pollutions de l'air. Ce gaz est en partie issu des déchets, ce qui permet une réelle économie circulaire et l'évitement de combustion de ressources hydrocarbures.
Dès la fin du 1er semestre 2019, l'ensemble des 13 véhicules affectés au transport des déchets de l'agglomération fonctionnait au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).
Il s'agit là d'une mesure très forte pour réduire l'impact environnemental du transport des déchets, avec 1 million de kilomètres parcourus chaque année par ces véhicules, qui rouleront désormais avec un carburant émettant 53% d'oxyde d'azote et 90% de particules de moins qu'un véhicule diesel récent.

CHIFFRES CLÉS

13
véhicules au GNV pour le transport des déchets

15
km de voie verte

LA PROMOTION DU VÉLO COMME DÉPLACEMENT DOUX ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le Schéma Véloroutes et voies vertes

Dans le cadre du plan national "Vélos et mobilités actives", DPVa a été lauréate de l'Appel à Projets Vélos et Territoires de l'ADEME.
Dans ce cadre DPVa a l'ambition de développer une politique cyclable au quotidien.
Le schéma des vélo-routes et voie verte en Dracénie constitue aujourd'hui un document cadre de référence à l'échelle communautaire. Ce maillage d'itinéraires cyclables répond à trois vocations :

- Permettre les déplacements en mode doux au quotidien
- Offrir une infrastructure de loisirs aux habitants
- Développer l'attractivité touristique.



Plan vélo : vers la vélorution

En complémentarité du développement des modes de transports propres, Dracénie Provence Verdon agglomération s'engage dans la promotion du vélo.
Le schéma cyclable de Dracénie, la "Vigne à Vélo", est un projet phare de l'agglomération, reliant à ce jour 15km sur 3 tronçons de Draguignan aux Arcs-sur-Argens.
À terme, ce sont 45km qui relieront les communes de Vidauban, Taradeau, Les Arcs-sur-Argens, La Motte, Le Muy, Trans-en-Provence, Draguignan et Châteaudouble en site propre et sécurisé en complément de l'EuroVélo8 (EV8).
La réalisation du tronçon n°4 de "la Vigne à Vélo" entre Draguignan et Châteaudouble a été approuvé en décembre 2019. Le succès populaire de la Vigne à Vélo démontre à ce jour un engouement incroyable pour ce mode de déplacement en loisir, et prouve que les citoyens sont attachés à ce véhicule. Forte de ce constat, aujourd'hui l'agglomération va plus loin et souhaite développer les déplacements doux pour les déplacements professionnels en engageant une démarche stratégique sur l'ensemble du territoire.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Prime à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique

En complémentarité du développement des modes de transports, lancement d' une campagne de versement d'une Prime à l'acquisition de Vélo à Assistance Electrique
Respectueux de l'environnement, moins consommateur d'énergie et moins producteur de gaz à effet de serre.
La prime à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique, de 200€ TTC par foyer, créée en mai 2019 a permis de satisfaire 357 demandes d'aide pour un montant total de près de 71 400€.

Combinée au déploiement de bornes de recharge et à la mise en place d'arceaux pour se garer sur les équipements communautaires de Dracénie, cette mesure vise à populariser au maximum l'usage du vélo sur le territoire.



Indemnité Kilométrique Vélo

Mise en œuvre d'une Indemnité Kilométrique Vélo (IK Vélo) au profit de ses agents. Cette indemnité permet une participation aux frais engagés par les agents se déplaçant en vélo (avec ou sans assistance électrique) entre leur résidence et leur(s) lieu(x) de travail.
La mise en place de l'IK Vélo s'est écoulée le 1er juillet 2019 et le 31 décembre 2019 à titre expérimentale.
Ce dispositif expérimental a permis aux agents effectuant leurs trajets domicile-lieux de travail avec leur vélo personnel d'être indemnisés à hauteur de 0.25€/km à raison d'un trajet par jour (aller/retour).
L'indemnité était plafonnée à 200€.
La mise en place de l'IKvélo avait deux objectifs principaux :

- Inciter le personnel à changer ses habitudes de déplacement pour le trajet domicile-travail ;
- Améliorer la santé et le bien-être des agents au travail.

Les trajets parcourus (aller/retour) oscillent entre 2 et 22 km par jour.

CHIFFRES CLÉS

357
demandes pour la Prime à l'acquisition VAE

2
bus GNV en 2019 pour les lignes du réseau urbain de Draguignan

Des transports en commun moins polluants

Prise en compte dans les Marchés publics de transport de la dimension environnementale

Depuis 2018, Dracénie Provence Verdon agglomération a incité les entreprises candidates à innover en matière de véhicules à hautes performances environnementales. Le critère de notation des offres relatif aux performances environnementales a ainsi été porté à 30% de la note totale, ce qui est élevé par rapport aux marchés lancés habituellement.
Les entreprises candidates ont proposé des réponses ambitieuses avec un renouvellement du parc d'autocars à 100% en GNV en août 2020.
Marquant un véritable challenge de transformation des parcs de véhicules mis à disposition dans le cadre de ces marchés publics.
Le Gaz Naturel Véhicule (GNV) est du gaz naturel utilisé comme carburant.
L'autonomie d'un véhicule GNV est quasi équivalente à celle d'un véhicule diesel, toutefois, ce carburant est nettement moins polluant.

Mise en service d'une flotte de véhicules roulant au Gaz Naturel Véhicule (GNV).

Dès 2019, DPVa fait le pari ambitieux de transformer intégralement sa flotte de véhicules affrétée aux lignes régulières, scolaires et de transport à la demande pour se doter de bus roulant au Gaz Naturel Véhicule (GNV).
La mise en œuvre du plan de transition énergétique s'est concrétisée avec la mise en service en juillet des premiers autocars roulant au Gaz Naturel Véhicule.

Véritable parti pris pour Dracénie Provence Verdon agglomération, la transition énergétique du parc de véhicules de transport en commun est effective avec déjà une cinquantaine de cars roulant au GNV en fin 2019.

Dracénie Provence Verdon agglomération devient une des premières agglos sur le plan national à disposer de cars GNV pour ses services interurbains (lignes régulières, scolaires et transport à la demande).

En effet, jusqu'à peu, le GNV était utilisé pour des réseaux urbains, en ville. Toutefois, l'ambition de DPVa ne s'est pas limité à Draguignan mais à l'ensemble du territoire pour que les atouts du GNV bénéficient au plus grand nombre :

Le déploiement de l'ensemble du parc interurbain, soit 25 véhicules supplémentaires sera poursuivi en 2020.
Pour la régie des transports qui exploite le réseau urbain à Draguignan, 2 bus GNV ont été commandés et seront livrés début 2020.
Ces acquisitions bénéficieront du soutien financier de l'Etat dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville à hauteur de 50%.
Un renouvèlement qui va au-delà des obligations légales fixées par la loi de transition écologique pour la croissance verte.

Mise en service d'une navette électrique de centre-ville à Draguignan

Mise en service le 1er avril 2019, elle dessert le centre ancien de Draguignan au moyen d'un véhicule 100% électrique.
Service de proximité par excellence, elle concourt à l'animation du centre-ville et permet à la population de se rendre aux commerces, dans les services administratifs,… gratuitement.
Elle a été plébiscitée par la population et **50 personnes** l'utilisent chaque jour en moyenne.
Elle fonctionne du lundi après-midi au samedi soir selon un circuit passant notamment par les rues piétonnes du centre ancien.
Cette navette a pour vocation de proposer des solutions de mobilités de proximité en cohérence avec la stratégie affichée de redynamisation du centre-ville.
Ce dispositif se veut souple et adaptable en fonction des divers travaux de voirie et notamment ceux de la place du marché. Des zones de desserte ont ainsi été définies plutôt qu'un circuit fixe avec des arrêts matérialisés, plus contraignant et rigide pour les usagers.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

La loi de Transition Energétique pour la Croissance verte (LTECV) fixe des objectifs plus spécifiquement dans le domaine du logement, de la construction et pour les territoires, elle porte l'ambition de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment ;
- Accélérer la rénovation énergétique des logements ;
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages ;
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction ;
- Renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et réaffirmer le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique.



Le volet foncier du Plan de Transition Énergétique de DPVa vise en particulier à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, de concert avec l'ensemble des partenaires État, Région, Département, bailleurs sociaux.
Dans le cadre de ce plan DPVa déploie de nombreux dispositifs pour traiter l'habitat indigne et la précarité énergétique :
Le Programme d'Intérêt Général (PIG) 2017-2020 ; Il a pour objectif l'amélioration de 235 logements en 3 ans à destination des propriétaires et copropriétaires privés de biens à rénover.
Il permet d'attribuer des aides financières directes sous forme de subventions et prévoit un accompagnement gratuit et personnalisé dispensé par un prestataire spécialisé.

Pour compléter ce dispositif, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2018-2022 ciblée sur le centre ancien de Draguignan doit permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de réhabilitation qualitatifs pour mettre en œuvre une politique globale d'amélioration de l'habitat en centre-ville.
Dans le cadre du programme d'habitat adopté en décembre 2018, le Plan Local de l'Habitat (PLH) 2019-2024 prévoit une bonification des aides financières pour la production de logements neufs sous réserve de critères environnementaux précis.
À cet effet, une enveloppe de plus de 550 000€ a été prévue pour le parc social avec un objectif global de 375 logement sociaux par an, à raison de 1500€ par logement neuf.
Cette ambitieuse politique s'appuie sur la volonté de Dracénie Provence Verdon agglomération de produire un parc de logements respectueux de l'environnement et pérenne.
Il a été constaté une forte attente de la part des citoyens dracénois. Le lancement quasi-simultané du PIG Dracénie et l'OPAH de Draguignan ont permis de compléter une dynamique sur cette thématique.
L'AREVE a participé ou organisé 9 évènements majeurs autour de la thématique de la rénovation énergétique et de l'intérêt d'agir et de faire des travaux ; aussi bien auprès des particuliers que des entreprises.

Réduire l'impact et la facture énergétique liés au fonctionnement des bâtiments

L'impact énergétique du patrimoine communautaire est un volet important à prendre en compte par l'action publique qui agit concrètement pour réduire la facture énergétique liée au fonctionnement des bâtiments de l'agglomération.
Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie (PCAET), DPVa a réalisé un diagnostic énergétique sur son patrimoine bâti. Ce diagnostic a permis de débloquer une subvention dans le cadre du Plan Climat Energie. En 2019, les services de l'Agglomération ont poursuivis leurs missions en matière d'optimisation d'énergie des bâtiments :

- Un suivi attentif des consommations couplé à une recherche d'économies d'énergie
- Une gestion active rigoureuse des bâtiments
- Un entretien préventif et curatif des équipements de chauffage, climatisation et ventilation
- Le remplacement de chaudières existantes par des chaudières à condensation qui diminue de 20% la consommation

Mise en place de systèmes de régulation qui diminuent de 15% la consommation

- Equipement de l'ensemble des bâtiments en ampoule LED. Cet investissement, d'un temps de retour de moins de 3 ans, permettra une économie de 37000 kWh/an,
- Le remplacement de convecteurs électriques de la médiathèque de Bargemon par une pompe à chaleur réversible
- Le remplacement de menuiseries en double vitrage au musée des ATP

Un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

La mise en œuvre du PPI et de maintenance intègre les travaux d'amélioration des performances énergétiques avec le remplacement systématique des équipements défaillants par du matériel plus performant :
Lancement d'une campagne d'isolation des combles,
Optimisation de la Gestion Technique Centralisée, notamment au Pôle Culturel Chabran, pour rendre les installations plus efficientes,
Mise en place systématique de normes de haute qualité environnementale lors de la construction de nouveaux bâtiments...

Le potentiel photovoltaïque à l'étude

Plusieurs centrales solaires photovoltaïques existent déjà sur le territoire de l'agglomération :

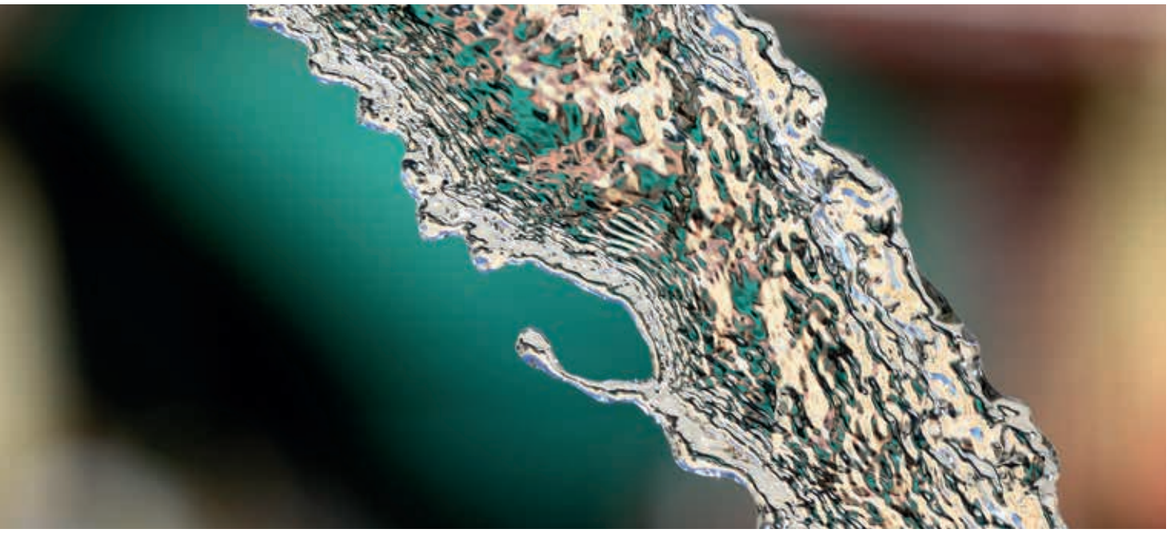
- aux Bréguières, c'est la plus grande centrale photovoltaïque de France en toiture. Elle fournit l'électricité pour l'équivalent de 5 500 habitants,
- à Saint-Antonin, au niveau de la salle des fêtes,
- à Figanières, un parc produit l'équivalent de la consommation de 12.5% de la population Dracénienne.

DPVa va mener une étude de faisabilité et de calibrage du potentiel d'énergie solaire photovoltaïque sur les bâtiments communautaires. L'étude devra définir combien de m² sont exploitables et dans quelles conditions, pour démarrer l'équipement dès 2020.
À terme, l'agglomération pourrait devenir productrice d'énergies renouvelables (solaire, biomasse...).
Des actions d'économie d'énergie et d'eau ont été mises en place grâce à l'attribution de l'enveloppe budgétaire "PCET". Des travaux à faible temps de retour ont été réalisés : un investissement faible pour un gain immédiat.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU & ASSAINISSEMENT



Eau potable, assainissement collectif, gestion des eaux pluviales urbaines : 3 nouvelles compétences obligatoires pour notre Communauté d'agglomération à l'horizon 2020 !

Depuis 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) l'avait prévu : l'eau et l'assainissement entreront dans le bloc de compétences obligatoires de notre Communauté d'agglomération au 1er janvier 2020.
Historiquement communales, ces compétences viennent modifier considérablement le paysage institutionnel : l'intercommunalité deviendra le nouvel échelon territorial de référence pour la gestion du « petit cycle » et du « grand cycle » de l'eau (Eau, assainissement, eaux pluviales urbaines, GEMAPI).
Dans la perspective de ce transfert, l'Agglomération s'est engagée dans une phase préparatoire, en s'adjoignant les conseils d'un groupement de bureaux d'études financier, technique et juridique. Les services de l'Agglomération ont également mené un travail important, aux côtés des services communaux et des syndicats, afin de pouvoir connaître et comprendre l'organisation de ces compétences appelées à devenir communautaires.
L'année 2019 a été toutefois riche en rebondissements, notamment au niveau de l'actualité législative, avec l'incertitude que le transfert de ces compétences soit repoussé.
Malgré ce contexte, l'Administration et les Elus ont dû faire preuve d'imagination pour trouver le meilleur équilibre possible entre le transfert juridique vers l'intercommunalité et la gestion quotidienne et de proximité au sein des communes.
C'est ainsi qu'une organisation transitoire a été pensée, afin de se donner le temps nécessaire de mettre en place une organisation pérenne, avec :

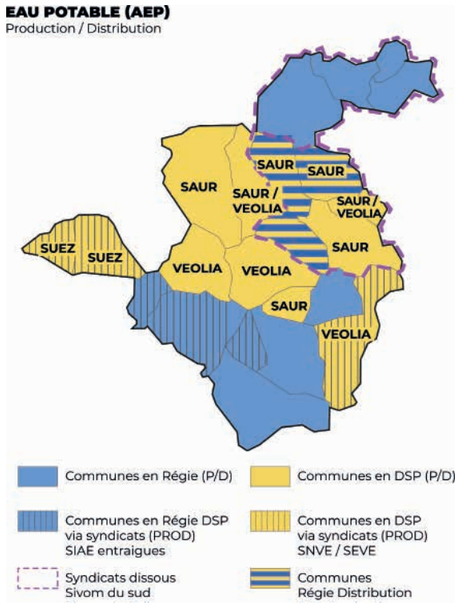
- un transfert juridique plein et entier à l'Agglomération au 1er janvier 2020, mais…
- un exercice des compétences partagé entre l'Agglomération et ses communes membres (via des conventions de gestion *).

L'Agglomération a également préparé la création d'une régie communautaire comprenant les communes auparavant membres de syndicats d'eau et d'assainissement, dissous au 1er janvier 2020. Sur le périmètre de ces communes, la Communauté d'agglomération assurera directement les compétences transférées.

* Les conventions de gestion, c'est quoi ?

Cet outil conventionnel permettra, dès le 1er janvier 2020, à l'Agglomération de confier pour une période d'un an à ses communes membres, la gestion quotidienne des services publics d'eau et d'assainissement. Si l'Agglomération sera bien l'autorité responsable de ces compétences, les communes assureront quotidiennement la gestion de celles-ci au nom et pour le compte de l'Agglomération.













Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 4

VIVRE EN DRACÉNIE

Les transports et mobilités durables 36
La collecte et le tri des déchets ménagers 40
L'urbanisme 46
Le SPANC 48
La Dracénie, un territoire durable (PIDAF, Natura 2000, Énergie) 50
La culture 56
Les sports 60

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LES TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

CHIFFRES CLÉS

694 053
voyages ont été comptabilisés contre 628 094 en 2018 soit +10,5%

Le réseau de transport collectif

Restructuré en septembre 2018 selon les principes d'extension du Transport à la demande pour toutes les communes, des lignes interurbaines plus directes, plus lisibles et des lignes urbaines renforcées à Draguignan, l'offre de transport a été élargie avec la mise en service d'une navette de centre-ville à Draguignan.

La navette Cœur de Ville

Mise en service le 1er avril 2019, elle dessert gratuitement le centre ancien de Draguignan au moyen d'un véhicule 100% électrique *(Cf. pp.28-34)*, financé par l'État à hauteur de 50% au titre de Action Coeur de Ville.

Une fréquentation toujours en hausse

Le réseau a connu une croissance importante de sa fréquentation, soit + 10,5%.
Il comptait 628 094 voyages en 2018 et 694 053 en 2019. L'évolution à Draguignan (hors navette de centre-ville) est de + 15,33% avec 247 178 voyages contre 214 314 en 2018.
La navette Cœur de Ville représente une fréquentation de 7 196 d'avril à décembre.
Il est à noter l'utilisation en progression de l'appli Tixi Pass qui permet d'acheter un titre dématérialisé sur un smartphone 3 185 passagers l'ont utilisé.

Journée du transport public

L'Agglomération a participé à la 13e édition de la Journée du transport public sur le thème du gain de pouvoir d'achat du transport public. Le slogan repris dans la campagne de communication : "vous êtes gagnants sur toute la ligne", mettant en avant la gamme tarifaire attractive du réseau dont l'accès a été gratuit pour la journée du 21 septembre et 1 059 voyageurs ont bénéficié de cette démarche.

Schéma d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée

Le Sd'AP a été approuvé en 2016 et après la période de 3 ans, il convenait d'en faire un bilan.

Celui-ci met en exergue les travaux réalisés en matière d'accessibilité des arrêts de bus (16 sur la période) et le périmètre du schéma qui intègre les communes ayant rejoint la Communauté d'Agglomération depuis 2016.
L'ensemble de l'information aux points d'arrêts a été reprise.
Le schéma présente également les travaux réalisés à la gare des Arcs/Draguignan avec le rehaussement des quais.

Mobilités durables

Appel à projets Vélos et Territoires

Dans le cadre du plan national "Vélos et mobilités actives", DPVa a été lauréate de l'Appel à Projets Vélos et Territoires de l'Ademe. Dans ce cadre elle a l'ambition de développer une politique cyclable au quotidien. Le plan comporte, outre un schéma directeur, différents items relatifs à la promotion, l'aménagement de stationnement.

Prime à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique

L'opération a débuté en juin 2019. 250 primes étaient potentiellement prévues pour le 2ème semestre 2019. Suite à une importante campagne de communication, fin décembre 2019, DPVa a déposé et instruit 364 dossiers soit une prévision à la hausse de +46%, en moyenne 52 dossiers par mois ; 304 dossiers payés. Montant total de primes attribuées sur l'année 2019 : 69 698 € TTC.

Indemnité Kilométrique Vélo

Dispositif expérimental de juillet à décembre, elle a permis aux agents de la collectivité effectuant leurs trajets domicile-lieux de travail avec leur vélo personnel d'être indemnisés à hauteur de 0.25€/km à raison d'un trajet par jour (aller/retour). L'indemnité était plafonnée à 200€.
La mise en place de l'IKvélo avait deux objectifs principaux :
- Inciter le personnel à changer ses habitudes de déplacement pour le trajet domicile-travail ;
- Améliorer la santé et le bien-être des agents au travail.

Les trajets parcourus (aller/retour) oscillent entre 2 et 22 km par jour.

Transition énergétique des transports

La mise en œuvre du Plan de trasition Énergétique s'est concrétisée avec la mise en service en juillet 2019 des premiers autocars roulant au Gaz Naturel Véhicules. *(Cf. pp.28-34)*



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS

CHIFFRES CLÉS

89 782
tonnes de déchets ménagers et assimilés gérées.

40 069
tonnes d'ordures ménagères résiduelles dont 20% valorisé

41 860
tonnes déposées en déchèteries, valorisées à 89%

7 852
tonnes de déchets triés d'emballages, papiers, verre et cartons dont 96% valorisés

57%
taux de valorisation des déchets

371 kg
d'OMR par habitant

ÉVÈNEMENTS NOTABLES

Optimisation des collectes

Poursuite du retrait des bacs roulants au profit des points d'apport volontaires
Lancée depuis 2015, l'optimisation du mode de collecte s'est traduite par l'implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire constitués de colonnes de tri et d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR). Dès lors, les bacs roulant alentours sont progressivement retirés, au profit des PAV, plus propres et de plus grande capacité.
Ces optimisations de collecte ont été mise en œuvre en 2019 sur 4 communes : Comps-sur-Artuby, La Bastide, Bargème et la Roque-Esclapon.
Sur ce territoire, le tri a doublé, preuve que l'accès à des dispositifs de tri complets permet une véritable avancée.

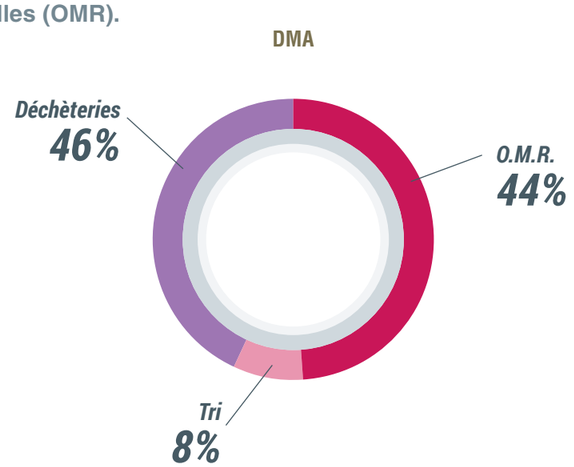
Une pénurie d'exutoires pour le traitement des ordures ménagères

Depuis la fermeture du site d'enfouissement du Balançan au Cannet-des-Maures, les installations permettant le traitement des ordures ménagères (incinération, enfouissement) sont saturées. Dans ce contexte, il est de plus en plus compliqué de trouver des solutions de proximité. Ainsi, sur l'année 2019, DPVa a dû exporter 3500 T d'ordures ménagères dans le département des Alpes de Haute-Provence, à Valensole, et 8500 T dans les Bouches-du-Rhône, à la Fare-les-Oliviers.
Malgré cela, DPVa a dû recourir à la mise en balle des ordures ménagères depuis le mois de novembre, dans l'attente d'une nouvelle solution.
Dans ce contexte, le tri et la valorisation deviennent essentiels.

Adhésion à la Société Publique Locale du vallon des Pins

Dans le contexte de pénurie de solution de traitement décrit ci-dessus, et en application du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de la région Sud, DPVa est devenue membre de la société publique locale du Vallon des Pins. Cette société est chargée de concevoir, réaliser et gérer un centre d'enfouissement des déchets ménagers, sur la commune de Bagnols-en-Forêts, dont l'ouverture est prévue pour l'année 2022. Cette solution permettra à DPVa de pérenniser le traitement de ses ordures ménagères.

En 2019, 89 782 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits sur les 23 communes de la Dracénie, contre 87 533 en 2018 et 81 236 en 2017. 46% des déchets sont captés par le réseau des déchèteries, et 8,7% des collectes sélectives. Les 44% restant représentent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).



A titre de comparaison, les efforts toujours poursuivis par DPVa de développer les collectes amont (tri + apports en déchetteries) sont payants, car les ordures ménagères ont baissé de 6% par rapport à 2018, grâce principalement aux fortes évolutions des apports en déchetteries.

Prévention, collecte et tri des déchets :

Optimisation des collectes et poursuite du retrait des bacs roulants au profit des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Lancée depuis 2015, l'optimisation du mode de collecte s'est traduite par l'implantation de nouvelles colonnes de tri.
En 2019 les bacs roulant sont progressivement remplacés par des colonnes d'ordures ménagères, plus propres et de plus grande capacité. Pour cela, 455 colonnes ont été déployées sur l'ensemble du territoire, dont :

- 124 colonnes à ordures ménagères
- 266 colonnes de tri (emballage, verre ou papier)
- 65 colonnes à carton





Focus sur les colonnes à carton

Concernant les colonnes à carton, celles-ci correspondent à un nouveau flux, collecté sur les points d'apport volontaires. Auparavant, les administrés devaient se déplacer en déchetterie pour éliminer leurs cartons. Or, avec la multiplication du e-commerce, et des livraisons à domicile, les cartons deviennent de plus en plus courants au sein des foyers, et une solution devait donc être trouvée.
Ainsi, sur une soixantaine de Points d'Apports Volontaire, une colonne à carton a été rajoutée au court de l'année 2019 pour expérimentation. Le succès a été immédiat, entre avril et décembre 2019, déjà 158 T de cartons ont été collectés en colonne, et valorisées.
Ces colonnes ont été implantées selon les critères suivants :

- une à minima par commune,
- une par tranche de 2000 habitants



Colonne à cartons à gauche rajoutée sur le PAV du Pont de fer à Callas

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Focus sur le déploiement du schéma des collectes sur les 4 nouvelles communes

Durant l'été 2019, le schéma des collectes a été mis en place sur les communes de Comps-sur-Artuby, La Bastide, Bargème et la Roque-Esclapon. Précédemment, une importante phase de communication a eu lieu pour informer la population du changement de mode de collecte.
Ainsi, sur ces 4 communes, ce sont 15 Points d'Apport Volontaire existants qui ont été modernisés, et complétés des flux manquants, et 12 nouveaux points d'apports volontaires qui ont été créés. Au total, il y a donc désormais 27 Points d'Apport Volontaire, implantés soit aux carrefours stratégiques, soit au plus proche des commerces et centres villes.

Bilan : la population est satisfaite de ce changement, car 1 seule doléance a été traitée concernant une demande d'explication. Aussi, les performances de tri sur ces 4 communes a immédiatement doublé.



Des actions en faveur du tri, étendues chez les entreprises

En 2018, il a été estimé que la collecte pour les particuliers, était inadaptée aux professionnels. Sur les 378 entreprises en zones d'activité économique identifiées, le gisement annuel de tri a été estimé à 800 tonnes d'emballages, 10 tonnes de papiers et 1500 tonnes de cartons, qui étaient jetés aux ordures ménagères résiduelles.
Les ambassadeurs du développement durable ont pu doter, en bacs de tri, sur la base du volontariat, une centaine d'entreprises en 2018. En 2019 la dotation s'est poursuivie avec 256 entreprises supplémentaires.
C'est donc au total en 2019, 356 entreprises dotées, pour 80 tonnes d'emballages, 331 tonnes de cartons et 21 tonnes de papiers collectés.
La collecte des cartons des commerces des centres villes se poursuit pour atteindre 600 tonnes.

Des actions qui se traduisent par des résultats chiffrés sur le tri

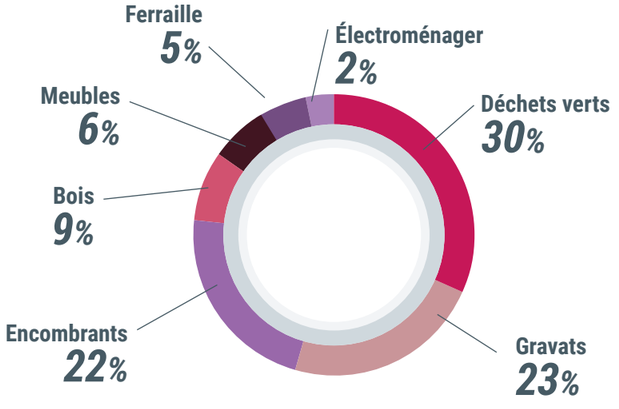
Le retrait des bacs à roulette qui n'incitent pas au tri, l'ajout de colonnes de tri sur le territoire, l'ajout de colonnes à carton ont permis d'augmenter les tonnages de tri collectés. Ils représentent 7852 tonnes en 2019 soit une augmentation de 9% par rapport à 2018 (7226 tonnes).
Les déchets triés par les collectes amont sont valorisés, ce qui permet de contribuer à la diminution des ordures ménagères, très majoritairement enfouies.

Evolutions en déchèteries

En déchèteries, tout comme le tri en collecte sélective, les apports ont fortement augmenté : + 10% par rapport à 2018 (de 37 752 T en 2018, à 41 860 T en 2019).
Les apports en déchèteries sont répartis selon les flux suivants :

	Proportion	Tonnes
Déchets verts	30%	12570
Gravats	23%	9693
Encombrants	22%	9402
Bois	9%	3666
Meubles	6%	2340
Ferraille	5%	1901
Électroménager	2%	1040
Textile	1%	398
Cartons	1%	475
Déchets spéciaux	1%	267
Pneus	0%	67
Huiles	0%	33
Piles	0%	2
Total	100%	41852

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX APPORTS





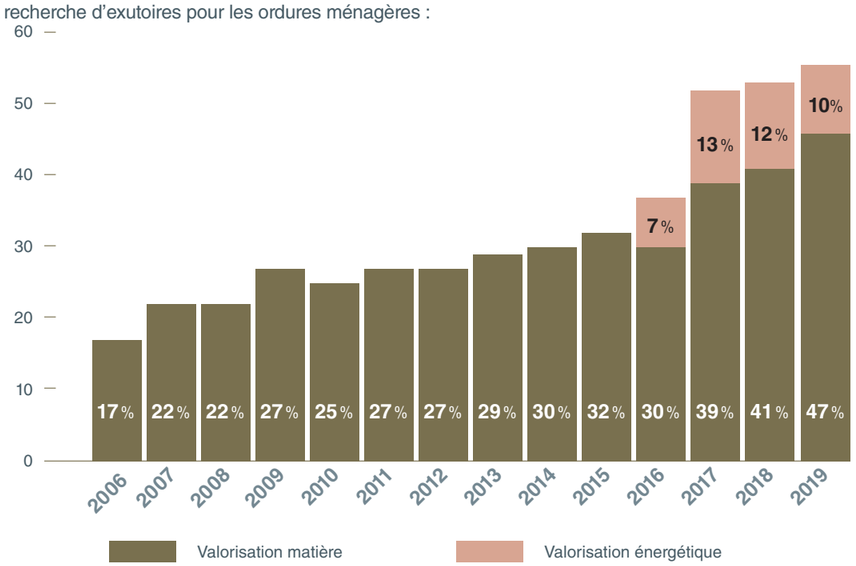
Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Traitement et valorisation des déchets

Un taux de valorisation qui se rapproche des objectifs de la loi de transition énergétique

Sur ces 89 782 tonnes de déchets collectés et gérés par Dracénie Provence Verdon agglomération, 57 % ont été valorisées en 2019. Les 43 % restant sont composés d'OMR et de refus de tri, stockés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.
Cet indicateur, représentatif de la performance environnementale de la gestion des déchets a plus que doublé depuis 2010 (25% en 2010), grâce à l'importante démarche de progrès mise en œuvre.
Les efforts entrepris sont payants, puisque ce taux de valorisation de 57% se décompose en 47% de valorisation matière et 10% de valorisation énergétique. Chiffres qui se rapprochent de plus en plus de ceux des objectifs nationaux de valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 (Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

POURCENTAGE DE VALORISATION DES DÉCHETS



10% de valorisation énergétique + **47%** de valorisation matière = **57%** de valorisation

La recherche d'exutoires pour les ordures ménagères :

Le site d'enfouissement du Balançan au Cannet-des-Maures a cessé son activité depuis août 2018, suite à la décision du tribunal administratif de Toulon. Principal lieu de stockage de ses déchets ultimes, DPVa a dû rechercher de nouveaux exutoires :

- Unité de valorisation énergétique de l'aire Toulonnaise : 6 467 T
- Installation de stockage de la Fare-les-Olivier (13) : 8 485 T
- Installation de stockage de Valensole (04) : 3 477 T
- Installation de stockage de Pierrefeu-du-Var : 21 641 T
- Mise en balle : 4 192 T

Ces exutoires étant insuffisants, une partie des déchets ont été mis en balle depuis le mois de novembre, dans l'attente de l'ouverture d'un nouveau site d'enfouissement sur Pierrefeu-du-Var.
Dans ce contexte, le tri et la valorisation deviennent essentiels.
La création d'un exutoire pérenne :
En septembre 2019, DPVa a officiellement intégré la société publique locale du Vallon des Pins. Cette société, constituée de capitaux publics provenant de 4 collectivités :

- Dracénie Provence Verdon agglomération,
- Communauté de Communes du Pays de Fayence,
- Syndicat Mixte du Développement de l'Est Var,
- Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets des Alpes-Maritimes

La finalité de cette structure est la conception, la réalisation et l'exploitation d'une installation de stockage des déchets non dangereux sur la commune de Bagnols-en-Forêt. Les procédures administratives sont en cours, et la mise en service devrait avoir lieu pour l'année 2022, pour une durée de 25 ans.
La baisse du stockage :
La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif de réduction du stockage : réduire de 30% en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025 le stockage.
Les augmentations du tri et des apports en déchèteries ont permis de réduire les déchets stockés aux seuls déchets ultimes. En 2019, le stockage en Dracénie a été réduit de 22% par rapport à 2010, ce qui représente un gain de 11 261 tonnes enfouies en moins. DPVa est ainsi bien placée pour atteindre le prochain objectif réglementaire.
Cette baisse du stockage est due au recours à la valorisation énergétique et au tri des encombrants (environ 8 000 tonnes par an).

CHIFFRES CLÉS

8 000
tonnes de déchets et d'encombrants valorisés par an en Dracénie

53%
de déchets valorisées

78%
des OMR pourraient être recyclés

Perspectives et études d'optimisation

Analyse des Ordures Ménagères Résiduelles

A nouveau en 2019, le contenu des Ordures Ménagères Résiduelles a été analysé.
Il en résulte que 65% de ce qui est déposé dans les Ordures Ménagères Résiduelles ne devrait pas s'y trouver. En 2019, cela représente 27 000 tonnes de déchets qui auraient dû être triés et auraient dû être valorisés par filière. Environ la moitié en Points d'Apport Volontaire et l'autre moitié en déchèteries.



Toutefois, entre 2018 et 2019, il est important de remarquer que ce qui reste à trier se réduit. En effet, la part valorisable en 2018 représentait 78% du contenu des ordures ménagères, contre 65% en 2019. Cela montre clairement un meilleur tri des OMR de la part des usagers.

Communiquer, sensibiliser et répondre aux demandes

Sur l'année 2019, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées :

- pour la troisième année consécutive, le programme pédagogique au sein des écoles, permettant des animations en classe, et des visites du centre de tri
- des visites du centre de tri pour le grand public
- la nouveauté de 2019 est la mise en place du Loto du Tri, qui s'est tenu durant la semaine du développement durable. Durant 3 semaines, les usagers ont été appelés à mettre leurs coordonnées dans des bouteilles en plastique vide, au moment de les trier dans les PAV, les bacs ou les sacs jaunes. Des tirages au sort, effectués par un huissier de justice, ont eu lieu, afin de déterminer les gagnants. Ils ont été sélectionnés parmi un millier de bouteilles. Un vélo électrique a été offert par l'Agglomération au lauréat de ce loto du tri, qui a rencontré un franc succès auprès des jeunes et des moins jeunes.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



L'URBANISME

Maintien du niveau d'activité du service

Au titre de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Sur l'année 2019, le nombre d'autorisations d'urbanisme instruites sur les 20 communes concernées s'élève à 2586.

NOMBRE DE DOSSIERS PAR COMMUNE

	PA*	PC & PCM*	DP*	CU*	PD*	NOMBRE
AMPUS	0	6	21	6	0	33
BARGEMON	0	11	15	9	0	35
CALLAS	1	33	36	2	0	72
CHATEAUDOUBLE	1	0	8	0	0	9
CLAVIERS	0	5	13	1	0	19
COMPS	0	7	9	2	1	19
FIGANIERES	1	27	52	9	0	89
FLAYOSC	1	77	88	6	2	174
LA BASTIDE	0	1	2	3	0	6
LA MOTTE	1	53	93	14	0	161
LE MUY	4	89	181	9	2	285
LES ARCS SUR ARGENS	6	53	117	4	0	180
LORGUES	9	223	210	17	1	460
MONTFERRAT	0	9	3	3	0	15
SAINT ANTONIN DU VAR	1	27	31	1	0	60
SALERNES	5	71	97	6	1	180
SILLANS LA CASCADE	0	19	44	1	0	64
TARADEAU	0	14	42	6	0	62
TRANS EN PROVENCE	10	148	121	11	1	291
VIDAUBAN	7	143	207	13	2	372
TOTAL	**47**	**1016**	**1390**	**123**	**10**	**2586**

2 586
instructions en 2019

Au titre des conformités

425
récolements

Au titre des établissements recevant du public (ERP)

78
dossiers instruits

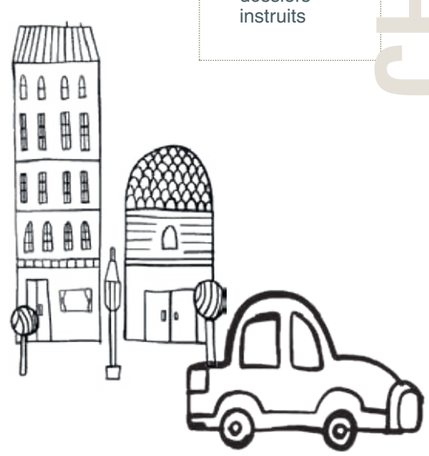
CHIFFRES CLÉS

* 1390 déclarations préalables (DP)
* 1016 permis de construire (PC) et PC modificatifs (PCM)
* 123 certificats d'urbanisme (CU)
* 47 permis d'aménager (PA) et PA modificatifs (PAM)
* 10 permis de démolir (PD)

Au titre du suivi des documents d'urbanisme communaux

Suivi de 17 procédures :

- 9 modifications de PLU
- 4 modifications simplifiées de PLU
- 1 révision allégée de PLU
- 1 révision de PLU
- 1 déclaration de projet
- 1 élaboration de carte communale



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

L'Assainissement Non Collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.
Les eaux usées traitées sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux ménagères (lavabos, cuisine, lave-linge, douche…). L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé d'une part de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et d'autre part de contrôler les installations existantes. Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.



Les missions du SPANC : un parc de 18 000 installations

Depuis 2010, les missions du SPANC s'articulent autour de deux axes :

Le contrôle sur les installations neuves

Dans les installations neuves, on englobe les constructions nouvelles mais aussi les nouvelles installations d'assainissement créées dans le parc existant (réhabilitations).

- **Le contrôle à la conception** qui consiste à instruire un dossier déposé par un pétitionnaire pour émettre un avis sur la conformité du dispositif d'assainissement non collectif envisagé. Dans le cadre des constructions neuves, cet avis est requis de façon obligatoire lors de l'instruction du permis de construire. Pour les dossiers concernant le changement d'une installation existante par une installation neuve, ces derniers peuvent être déposés soit de manière spontanée par un propriétaire, soit à la demande du service suite à un contrôle terrain.
- **Le contrôle à la réalisation** qui consiste à vérifier la conformité des travaux réalisés suite au dossier préalablement déposé.

Le contrôle sur les installations existantes

Ces contrôles s'effectuent de manière obligatoire lors des mutations immobilières (ventes, successions,etc.) et des demandes d'urbanisme (extensions, piscine…), mais aussi selon des campagnes de contrôles périodiquement réalisées par le service tel que le prévoit la Loi sur l'Eau modifiée en 2006. Les actions du SPANC consistent alors à réaliser :

- un diagnostic de l'installation,
- pour conclure sur l'état de la conformité de l'installation

Le programme de subvention établit en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour les usagers éligibles et mis en application depuis 2015 a permis à 60 usagers de percevoir des subventions, d'un montant pouvant atteindre 3 000 €. Le montant total des subventions octroyées aux usagers depuis sa mise en œuvre s'élève à 180 000 €. Un second programme de subvention en partenariat avec l'Agence de l'Eau a été conclu cette année. Néanmoins, ce programme moins ambitieux que le précédent, dû aux contraintes budgétaires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, permettra de subventionner la réhabilitation de 28 installations sur les communes éligibles.

Un nombre de contrôles globalement stable

Le nombre de contrôles à la conception (PC ou réhabilitation) et à la réalisation est stable comparée à l'année passée. Concernant les diagnostics dans le cadre d'une transaction immobilière, 568 ont été effectués cette année contre 525 l'année précédente. Afin de compléter les missions de contrôles des filières existantes, le service a mis en place des rendez-vous d'office conformément à l'obligation réglementaire visant à contrôler l'ensemble des filières d'assainissement non collectif, qui ont permis d'aboutir à la réalisation de 739 diagnostics de filière existante.

Le contrôle à la conception sur les installations neuves et la réhabilitation sont en baisse

Globalement, sur le nombre de dossiers traités, les contrôles à la conception sont stables par rapport à l'année passée pour les constructions neuves et les demandes de réhabilitation. A noter que la proportion des contrôles à la conception sur les deux sources d'installations nouvelles ne s'équilibre plus : 54% se fait sur les demandes de réhabilitation d'installations, et 46% lors des dépôts de permis sur les constructions neuves.
Les contrôles à la réalisation restent eux aussi constants vis-à-vis de l'année 2018 (+1 %). Concernant les contrôles sur les travaux réalisés, 159 contrôles ont été effectués sur les nouvelles constructions (soit 47%) et 180 dans le cadre de réhabilitation totale des installations existantes (soit 53%)

NOMBRE DE CONTRÔLES PAR COMMUNE

	Conception	Réalisation	Bon fonctionnement	Ventes
Ampus	3	2	5	13
Bargème	0	0	0	2
Bargemon	4	7	7	13
Callas	10	13	25	9
Châteaudouble	1	0	7	8
Claviers	7	5	7	9
Comps	1	1	0	2
Draguignan	59	41	200	83
Figanières	24	15	1	28
Flayosc	37	36	14	62
La Bastide	3	1	0	3
La Motte	15	14	35	20
Le Muy	29	43	58	46
Les Arcs	14	15	4	28
Lorgues	84	89	128	112
Monferrat	4	0	2	3
La Roque Esclapon	0	0	0	0
Saint Antonin du Var	18	19	2	19
Salernes	5	2	4	11
Sillans la Cascade	7	7	2	12
Taradeau	9	5	13	16
Trans en Provence	9	5	51	14
Vidauban	58	26	84	55

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



CHIFFRES CLÉS

8 km
de pistes restaurées

159,5 ha
mis aux normes du débroussaillement

LA DRACÉNIE, UN TERRITOIRE DURABLE

La mission "Espaces naturels et forêt"

Réalisations 2019 au titre du PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier)

TRAVAUX DFCI :
- Débroussaillement en bordure de piste
- Création de piste
- Recalibrage de piste
- Création de radiers empierrés
- Curage de fossés
- Reprise de collecteurs d'eau

AUTRES TRAVAUX :
- Le Muy : débroussaillement d'entretien, curage de fossés d'ouverture et enlèvement des piquets et fils,
- Lorgues : débroussaillement manuel d'ouverture et enlèvement des piquets,
- Draguignan : débroussaillement mécanique d'entretien et débroussaillement manuel d'ouverture – terrain de Sainte Barbe,
- Flayosc : Débroussaillement autour du stade de football,
- Mise en conformité des Obligations Légales de Débroussaillement autour des déchèteries
- Travaux d'abattage et de débroussaillement pour "La Vigne à vélo",
- Travaux d'abattage, d'élagage et de débroussaillement pour le sentier des "gorges de Trans",
- Travaux d'abattage, d'élagage et de débroussaillement pour la voie verte,
- Les Arcs : aménagement de la piste DFCI E252 "Les Pommiers" par la technique de la terre armée

Répartition des investissements 2019 par communes

Commune	Coût TTC	Nature des travaux
VIDAUBAN	137 302,02 €	Travaux PIDAF sur le Rouquan E903 et Les Pommiers E252
CALLAS	10 456,42 €	Servitude DFCI G522 Diagnostic Tortue Hermann sur M614 Débroussaillement Déchèterie
SALERNES	19 555,22 €	Servitudes DFCI P10 et N27 Travaux PIDAF piste N67
FLAYOSC	14 381,32 €	Servitudes DFCI N26 Travaux PIDAF piste N16
LES ARCS	39 483,62 €	"Terre Armée" Les Pommiers Débroussaillement Déchèterie
LA MOTTE	13 029,62 €	Diagnostic Tortue Hermann Travaux PIDAF piste M6
LORGUES	153 976,32 €	Travaux PIDAF création piste Pey Cervier Servitudes DFCI M51 – M46 Entretien terrains EPF (pour 8 490,00 € TTC)
AMPUS	136 342,82 €	Travaux PIDAF pistes K80 – K39 – K46 OLD Déchèterie Débroussaillement citernes DFCI.
CHATEAUDOUBLE	62 290,82 €	Travaux PIDAF pistes K39 – K38
LE MUY	184 010,92 €	Travaux PIDAF pistes G8 – E254 – G109 – G8 OLD Déchèterie Entretien terrains DPVa & EPF (pour 102 735,60 € TTC)
DRAGUIGNAN	53 288,42 €	Travaux PIDAF pistes I85 – I850 Poteau incendie Entretien Sainte Barbe (pour 18 775,20 € TTC)
SAINT ANTONIN	24 927,50 €	Travaux PIDAF pistes N16 – N18
MONTFERRAT	1 584,00 €	Débroussaillement citernes DFCI
BARGEMON	5 880,00 €	Débroussaillement citernes DFCI
TRANS en PCE	2 880,00 €	Gorges de Trans : abattages
FIGANIERES	9 540,00 €	Travaux PIDAF piste I602
COMPS sur ARTUBY	5 850,00 €	Servitude DFCI piste J50
TOTAL	874 779.02 €	

Les travaux PIDAF font l'objet de financements au titre du FEADER.

Des actions pour favoriser la valorisation des milieux forestiers et milieux naturels

- Contribution aux études scientifiques et à la mise en place d'itinéraires techniques adaptés : assistance au Conseil Départemental pour la mise en œuvre des itinéraires de transport de bois sur le territoire, accompagnement des exploitants forestiers pour une utilisation rationnelle des pistes DFCI et à des périodes appropriées.
- Accompagnement du développement économique des espaces forestiers : collaboration avec le CRPF pour la valorisation des bois issus des travaux DFCI, mais également en interface des ouvrages DFCI.
- Mise à jour de la banque de données DFCI avec le SDIS.
- Itinéraires techniques pour la réalisation de travaux DFCI en présence de la Tortue d'Hermann (sites Natura 2000 et Réserve naturelle nationale des Maures) – poursuite des démarches : la présence de l'unique population de tortues d'Hermann, rend délicate la réalisation des travaux DFCI. L'ensemble des maîtres d'ouvrage PIDAF concerné, a collaboré à la recherche d'itinéraires techniques permettant les interventions DFCI dans le respect de cette espèce protégée. Mise en place de mesures d'accompagnement avec l'assistance d'écologue pour la réalisation des travaux.
- Prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire dans le cadre de nos missions.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Biodiversité : Dracénie Provence Verdon agglomération porte l'animation de 3 sites Natura 2000

Depuis 2012, l'agglomération a été désignée comme structure animatrice des sites Natura 2000 présents sur son territoire :

- Colle du Rouet
- Forêt de Palayson, bois du Rouet
- Plaine de Vergelin - Fontigon, Gorges de Châteaudouble, bois des Clappes

L'année 2019 est la troisième année de la deuxième phase d'animation. Elle a continué la mise en œuvre du nouveau programme d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité.



Gestion des habitats et des espèces :

De nombreuses journées de terrain ont été effectuées en collaboration avec les acteurs locaux afin de mieux connaître l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont permis la désignation de ces sites.
Les espèces représentant un enjeu faunistique ou floristique sur l'ensemble des sites font l'objet de suivi tout au long de l'année.

Chauve-souris
Afin de s'assurer que les mesures de gestion mises en place permettent la conservation voire le développement des populations de chiroptères, des comptages sont réalisés tout au long de l'année dans des cavités des gorges de Châteaudouble et au domaine des Taillades à Seillans en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels et Dominique Rombaut, chiroptérologue.
Au total, 6 sessions de comptage ont eu lieu.
Dans le cadre des travaux de rénovation de la Chapelle Saint Jean à Châteaudouble, un cahier des charge a été réalisé et proposé à l'entreprise en charge de cette rénovation afin de mettre en place des mesures techniques permettant de préserver les chauves-souris présentes dans cet édifice.

Tortue d'Hermann
Dans le cadre des travaux DFCI, 1 journée a été consacrée à la recherche de tortues avant réalisation des travaux afin d'éviter toute destruction d'individus.

Loup
Participation au suivi Loup en tant que correspondant du réseau "Loup/Lynx" de l'ONCFS.

Flore
Réalisation du suivi de la Raiponce de Villard et de la Sabline du Verdon sur le site d'escalade de la Baume Saint-Jean à Châteaudouble en collaboration avec l'ONF et le CEN PACA.

L'animation des sites Natura 2000 est financée à 100% par l'Union Européenne (fonds européen agricole pour le développement rural FEADER) et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

CHIFFRES CLÉS

3
sites Natura 2000 sur le territoire

23
classes sensibilisées au programme Natura 2000, soit plus de 500 élèves

Contrats et Charte Natura 2000

Chaque année un groupe de Groupe de travail "activités et sports de pleine nature" est organisé.
En effet, les sites Natura 2000 sont très attractifs pour les activités de pleine nature. On constate une augmentation de la pratique de ces activités pouvant générer conflits d'usages et dégradations du milieu naturel.
L'objectif de ce groupe de travail est de favoriser la concertation entre les différentes parties prenantes afin de concilier au mieux les activités de pleine nature et les objectifs de conservation du site Natura 2000.
Ainsi la charte Natura 2000 est présentée aux associations locales et fédérations participantes : escalade, spéléologie, randonnée, VTT, chasse et pêche.

Communication, information, sensibilisation

- Dans le cadre de la semaine du développement durable, une balade familiale Natura 2000 d'environ 8 km dans le secteur de l'Endre au Muy a été proposée pour une découverte de la faune et de la flore du site.
- Une conférence sur les chauves-souris assurée par Dominique Rombaut (Natura 2000), suivie du film "Une vie de grand Rhinolphe" de Tanguy Stoecklé, a été proposée à l'auditorium du Pôle Culturel Chabran.
- Une randonnée gourmande a été organisée en collaboration avec la direction du tourisme au départ de la Bastide du plan à Callas.
- Un travail en collaboration avec le service éco-citoyenneté de DPVa a permis de proposer aux écoles de l'agglomération un programme d'animation sur la thématique biodiversité/Natura 2000 pour les classes de CM1 et CM2.

Développement d'une ingénierie communautaire en matière environnementale et évaluation des incidences Natura 2000

L'évaluation des incidences est une démarche qui permet de vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.
L'animateur a donc un rôle d'appui technique auprès des porteurs de projets mais également de relai auprès des services de l'État pour l'instruction de ces dossiers.
Chaque projet nécessite de rencontrer le porteur de projet, d'aller sur place afin d'évaluer les enjeux environnementaux, d'émettre un avis et de réaliser un suivi afin de vérifier que cet avis est bien pris en compte.
Environ 15 évaluations des incidences sont réalisées chaque année.
De manière générale, une veille sur les projets et les manifestations à venir est effectuée tout au long de l'année et un suivi des travaux concernant les projets soumis à évaluation est effectué.





Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

CHIFFRES CLÉS

LA **CULTURE**

13 282
personnes ont fréquentées l'Auditorium de la Dracénie en 2019

1 200
visiteurs/jour en moyenne au Pôle Culturel Chabran

Dracénie Provence Verdon agglomération dispose de la compétence "construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire". À ce titre, elle gère de nombreux équipements structurants et de proximité contribuant à mettre à disposition de ses habitants un accès à la culture tout en renforçant le lien social sur son territoire.

La volonté politique clairement affichée depuis des années d'accès à la Culture pour tous s'est encore renforcée en 2019 sur le territoire. La gratuité de la majorité des activités (Réseau des médiathèques, Musée Camos, salle d'exposition du théâtre) ou l'offre culturelle à tarifs préférentiels (Auditorium, théâtre communautaire, Musée des ATP) est la marque de fabrique de la politique culturelle du territoire.

Le Pôle Culturel Chabran

Cet équipement, ouvert au public depuis 2014 6 jours sur 7, rassemble à Draguignan différentes entités qui concourent au rayonnement de la culture sur tout le territoire de la Dracénie. Il comprend, une médiathèque d'agglomération, un conservatoire d'agglomération, une artothèque et un auditorium mais aussi les archives départementales. Le pôle culturel communautaire totalise plus de 1200 visiteurs/jour et propose environ 300 animations et manifestations événementielles annuelles
Depuis 2018 : Un nouveau café Culturel au PCC qui depuis septembre 2018 change de format : avec la Convention d'Occupation Temporaire signée avec "L'Assistant Culinaire" qui permet de proposer au public du lundi au samedi et les soirs de spectacles, des produits locaux frais issus de l'agriculture biologique (circuits courts et produits biologiques).

L'Auditorium de la Dracénie

Grâce à la qualité de sa salle et aux prestations qu'elle offre, l'auditorium de la Dracénie suscite une véritable adhésion populaire et une attractivité qui ont déjà dépassé le cadre de ses frontières. Programmation artistique et culturelle accessible à tous, mais aussi location aux tiers pour l'accueil de séminaires, conférences et autres journées d'études à la demande, cet espace scénique, d'une capacité d'accueil de 300 places, est mobilisé toute l'année hors juillet et août. Il a totalisé **13 282 spectateurs en 2019 dont 54 spectacles issus de la programmation culturelle.**

NOMBRE DE PERSONNES AYANT FRÉQUENTÉ L'AUDITORIUM DE LA DRACÉNIE EN 2019

Entité organisatrice	Nombre
Programmation auditorium	3460
ADV	471
réseau de lecture publique	980
Conservatoire	3593
Location tiers	2310
Théâtres en Dracénie	2468
TOTAL	13 282

631 spectateurs supplémentaires ont été accueillis en 2019 / 2018 dans le cadre de la programmation de l'auditorium et 331 spectateurs supplémentaires ont été accueillis en 2019 / 2018 au niveau des spectacles du Conservatoire d'Agglomération.
Nouveauté 2019 : L'organisation de concerts-Brunch dans le hall du théâtre de l'Esplanade :

- Pour la saison 2019-2020, le conservatoire d'agglomération propose au public de nouveaux rendez-vous musicaux et conviviaux le week-end dans le hall du théâtre de l'Esplanade : Organisation de concerts-brunch musique classique et jazz. Ces manifestations qui rencontrent un franc succès auprès du public (une moyenne de 100 personnes pour chaque concert) permettent à celui-ci de découvrir de nouveaux talents et d'artistes plus confirmés et de déguster des plats préparés par "Tartines et Chocolat".
Le 1er de ces concerts-brunch a été organisé en octobre 2019.

- Mise en place en 2019, d'une billetterie partagée avec Théâtres en Dracénie : les publics peuvent acheter les billets des spectacles TED et de l'Auditorium au théâtre de l'Esplanade comme au Pôle Culturel Chabran.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Le réseau de médiathèques

Ce réseau compte 13 médiathèques de proximité et 2 points lecture et propose un service gratuit de qualité ouvert à tous. Un "service navette" assure la mise à disposition des documents dans toutes les médiathèques. En 2019, ce réseau compte 33 406 adhérents (soit 31% de la population) qui ont effectué plus de 367 000 prêts.
Création de la Bibliothèque de la Maison d'Arrêt de Draguignan (partenariat avec le Ministère de la Justice) avec ouverture en septembre 2018 avec permanence hebdomadaire de 3 heures le vendredi matin ;
Une programmation culturelle variée a permis de proposer au sein du RLP en 2019, 940 actions pour tous les publics : 94 classes ont été accueillies lors de 177 séances regroupant 2329 élèves.
L'action Culturelle pour la petite enfance a concerné 3367 enfants au cours de 230 séances.
Au total, ce sont 15 893 personnes qui ont assisté à des manifestations proposées par le Réseau de Lecture Publique.
En 2019, parmi les actions notables du Réseau de Lecture Publique, on peut signaler à titre d'expérimentation, la mise en place de "livres nomades" sur la commune de Taradeau et l'accueil en avril/Mai 2019 de Fanny Dreyer, illustratrice en résidence dans la cadre du Contrat Territoire Lecture en partenariat avec la DRAC PACA et l'association "La Marelle".

Les chiffres-clés 2019 du réseau de médiathèques

15 médiathèques réparties sur le territoire

30% de la popuation inscrite dans le réseau des médiathèques

367 229 prêts de documents

33 406 inscrits

841 événements et rendez-vous

77 028 connexions aux postes informatiques

68% des adhérents utilisents le service de réservation

CHIFFRES CLÉS MÉDIATHÈQUES

Le Conservatoire d'agglomération

CHIFFRES CLÉS

42 disciplines enseignées au total au conservatoire d'agglomération

92 élèves déjà inscrits au nouveau cours de danse classique

Fort d'un réseau multi-sites, le Conservatoire de Dracénie Provence Verdon agglomération fédère sur son territoire les 7 écoles de musique (Draguignan, Callas, Le Muy, Lorgues, Vidauban, Trans-en-Provence et Salernes).
Il propose un enseignement artistique de proximité en matière musicale, théâtrale et chorégraphique accessible à tous les publics avec :

- 23 disciplines instrumentales
- 2 disciplines de culture musicale : formation musicale et culture vocale
- 16 disciplines collectives en classes d'ensemble
- 1 nouvelle discipline pour la rentrée 2019/2020 : la danse classique

Un tarif préférentiel est appliqué aux habitants de la Dracénie ainsi qu'un tarif dégressif pour les familles.
A la rentrée 2019/2020 985 inscriptions ont été recensés pour 40 professeurs, dont 19 sont mutualisés sur le territoire, avec une base de 550 heures hebdomadaires d'enseignement.

Les nouveautés de la rentrée 2019

La dématérialisation des inscriptions au sein du Conservatoire d'Agglomération
Dans le cadre de la modernisation de l'administration, le conservatoire a fait évoluer les modalités d'inscription.
Une plateforme dédiée (extranet IMUSE) a permis cette année d'anticiper les réinscriptions des élèves déjà inscrits au conservatoire avec possibilité de s'inscrire aux cours de Formation Musicale avant la rentrée scolaire.
Quant aux nouvelles inscriptions, l'utilisation de cette plateforme permet une pré-inscription sur la discipline de son choix permettant ainsi un gain de temps tant pour les familles que pour l'administration.

La création d'un Département Danse Classique au sein du Conservatoire d'Agglomération en septembre 2019
Ce département Danse classique a été créé et ouvert en septembre 2019 pour répondre à un besoin croissant sur le territoire de la Dracénie et a été placé sous la Direction du professeur de Danse classique.
Il compte à ce jour 92 élèves.

Les autres projets du Conservatoire d'agglomération

Projet socio-éducatif entre le conservatoire et l'Auditorium : création d'un spectacle annuel en lien avec les quartiers Politique de la ville et les établissements scolaires de ces quartiers : concert Peter Pan donné dans la grande salle du théâtre de l'Esplanade en mai 2019.

Mise en place d'une collaboration entre les professeurs du conservatoire et la programmation Classique de l'Auditorium : l'accompagnement des solistes se produisant à l'Auditorium se fait prioritairement par les orchestres du conservatoire (orchestre à cordes et l'harmonie) ;

Cette année 2019 la programmation du conservatoire s'est construite autour d'une vraie saison culturelle. Elle s'est s'étoffée de journées dédiées aux familles d'instrument : journée du piano, journée des cordes et journées des vents. Ces moments rencontrent un franc succès, le public est de plus en plus nombreux à suivre ces rencontres où le partage et la découverte pour tous sont au cœur du projet.

Des passerelles entre l'Auditorium et le conservatoire ont été bâties. Une master class avec les artistes se produisant à l'Auditorium a été initiée en novembre autour de la Journée des vents.

De plus, les ensembles du conservatoire - Ensemble d'harmonie, ensemble de cordes et les chœurs s'associent aux spectacles de l'Auditorium et se produisent aux côtés d'artistes de renommée internationale.

Le Pôle muséal

Le Pôle Muséal de l'agglomération regroupe le Musée des Arts et traditions populaires à Draguignan, le Musée Honoré Camos à Bargemon, l'ancien moulin à huile de Callas, le hall d'exposition du théâtre de l'Esplanade et l'Artothèque d'Agglomération.



- **Musée des Arts et Traditions Populaires**

2 expos "hors les murs" : Le Musée Terra Rossa "Mille ans de céramique dans le Var", exposition consacrée à la céramique du quotidien et la villa Noailles, centre d'art d'intérêt national situé à Hyères. Le Pôle Muséal participe également à de nombreux événements : Journées européennes des métiers d'art, nuit des musées, journée de l'archéologie, journées européennes du patrimoine, salon autour du vin, concours des huiles d'olives, semaine bleue pour les séniors (pour la 1ere fois en 2019, 133 visiteurs). Lors des journées du patrimoine et de la fête du centre ancien 2019, la mise en fonction du four à pain situé dans le jardin du musée des ATP a permis de participer à la redynamisation du centre ancien de Draguignan en accueillant sur 2 jours 900 acheteurs de pain.

- **Le Musée Honoré Camos**

5306 visiteurs ont franchi les portes du Musée Camos en 2019, soit une hausse sensible par rapport à l'année précédente (664 visiteurs de plus qu'en 2018). Pour rappel, le musée avait enregistré 4644 entrées en 2018 et 4477 en 2017.

- **Le Moulin à Huile de Callas**

En 2019, l'ancien moulin à huile de Callas a accueilli 148 visiteurs

- **Le Hall d'exposition du Théâtre de l'Esplanade**

Le Hall d'exposition du Théâtre de l'Esplanade, nouveau lieu d'exposition gratuit situé en plein centre-ville de Draguignan, a accueilli en 2019 3 grandes expositions : "les 3 coups", "Affiches de galeries de Picasso" et "Les héroïnes de théâtre" de Céline Sassatelli. Sur 2019, on comptabilise 2447 visiteurs.

- **L'Artothèque d'Agglomération**

L'Artothèque d'Agglomération (fonds de 700 œuvres, 220 artistes) ouverte au public du mardi au samedi a organisé en 2019 25 expositions, 15 expositions hors les murs, 6 journées d'ateliers gravure avec 183 participants.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LES **SPORTS**

Les piscines communautaires

Outre les activités de baignade traditionnelles, la direction des sports s'est associée avec le service Politique de la Ville pour l'élaboration d'un projet commun : "L'opération savoir nager" : des séances de 40 minutes ont ainsi été dispensées par les éducateurs sportifs de DPVa durant les vacances scolaires en février et avril 2019. Elles ont permis à une trentaine d'enfants de 6 à 12 ans des quartiers prioritaires (Draguignan et Le Muy) de bénéficier d'un apprentissage gratuit.

Travaux d'entretien

- Avant la saison estivale, la collectivité a entrepris de réaménager et moderniser l'accueil avec la mise en place de casiers autonomes dans les piscines communautaires à Lorgues et à Vidauban.
- La piscine Jany a fait l'objet de travaux de sécurisation et d'une 1ère phase de réparations hydrauliques.
- Une nouvelle chaudière plus performante et plus économique a été installée à la piscine Boiteux.

Augmentation de l'accueil scolaire

Au cours de l'année scolaire 2018/2019, en partenariat avec l'Éducation Nationale, une démarche visant à optimiser les plannings d'utilisation, a été entreprise. Un nouveau découpage de l'année et une sectorisation des créneaux par catégorie ont permis une augmentation de 15% de la capacité d'accueil.

Stades & gymnases

En mars 2018 un audit externe de toutes les pelouses synthétiques a été réalisé. Les interventions planifiées en 2019 sur l'ensemble des sites ont été renforcées en cas de nécessité par l'apport du substrat de remplissage pour un total de 15,4 tonnes.
Au cours de l'année 2019, l'agglomération a poursuivi sa démarche en faveur de la réalisation ou de l'amélioration du patrimoine sportif au profit de ses usagers.

- Ainsi, le stade Gilles Rouvier aux Arcs-sur-Argens s'est vu doter de nouveaux gradins pouvant accueillir 90 personnes.

- Un revêtement en gazon synthétique est venu remplacer la pelouse traditionnelle du terrain de football du stade de la Peyroua au Muy.



- Le gymnase Limbron à Lorgues bénéficie d'une nouvelle toiture et surtout d'un nouveau revêtement en parquet de l'aire d'évolution pour le plus grand bonheur du club de basket local.

- Enfin, le parc de loisirs Dracénie Provence à Vidauban poursuit son évolution avec un équipement attendu et fortement utilisé au cours de la période estivale, un terrain de beach-volley ouvert à tous.

La direction des sports s'est également inscrite dans la continuité des années précédentes dans une démarche perpétuelle d'amélioration de l'entretien et de la mise à disposition de ses infrastructures. Les outils de pilotage mis en œuvre depuis plusieurs années permettent en effet de mesurer les actions entreprises, en 2019 : 7725 interventions effectuées par les équipes de la direction ont été recensées. De nombreuses opérations de maintenance de premier niveau sont dorénavant effectuées en direct par les agents de la direction grâce à une démarche de formations et habilitations renforcée et comme chaque année, les équipes de la Direction des Sports sont venues prêter main forte aux autres directions sur des opérations d'envergure telle que le salon Autour du Vin et des Terroirs.

CHIFFRES CLÉS

65 611
entrées (hors clubs et scolaires) annuelles pour les piscines dracénoises

41 922
entrées pour les piscines saisonnières (Jany à Draguignan, Lorgues, Bargemon, Vidauban)

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 5

DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

La promotion de l'agriculture 64

Le commerce et l'artisanat 66

Les actions en faveur de l'emploi et de la formation 68

L'accompagnement à la création et au développement d'entreprise 70

Le tourisme 74

Un territoire numérique 80

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE

Préservation du foncier agricole

Dans le cadre de la Convention d'Intervention Foncière (CIF), Dracénie Provence Verdon agglomération, aux côtés des communes, a continué d'examiner toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).
En 2019, le dispositif a permis :

- d'instruire 848 notifications (- 10% par rapport à 2018) représentant plus de 1150 ha (850 ha en 2018) et 190 millions d'euros (200 millions en 2018) ;
- de déclencher 11 enquêtes de terrain du fait de prix trop élevés ou d'un usage agricole menacé dont 5 ont abouti à la mise en place d'une procédure de préemption SAFER et engagement de rachat par DPVa en cas d'aboutissement de la procédure. Pour trois d'entre elles, les biens ont été retirés de la vente. Ces interventions permettent ainsi de limiter la hausse des prix du foncier agricole et de contribuer à l'installation et au confortement d'exploitations agricoles.

Par ailleurs, une nouvelle interface "vigifoncier" mise en place par la SAFER permet à DPVa ainsi qu'aux communes d'être plus vigilantes en matière d'usage des terrains en zone agricole. DPVa en partenariat avec la SAFER a informé et formé une majorité des utilisateurs dans les communes à ce nouveau logiciel, ce qui a permis de renforcer le réseau de référents "foncier agricole".
Dracénie Provence Verdon agglomération a également poursuivi l'accompagnement des communes de La Motte et de Taradeau dans la mise en place de Zones Agricoles Protégées qui devraient être opérationnelle en 2020.

CHIFFRES CLÉS

5
mises en place de procédures de préemption SAFER

Soutien du pastoralisme

DPVa continue de soutenir les projets de l'association des éleveurs de Canjuers en participant au financement de la définition au stade opérationnel des premières actions de mise en place d'un plan pastoral sur le territoire de Canjuers (2 500 €) telles que la réouverture des milieux, une meilleure connaissance de la population des loups et du comportement des meutes et une meilleure coordination avec les activités du camp militaire.





Par ailleurs, elle a suivi et accompagné la poursuite de la démarche engagée par la Chambre d'Agriculture du Var sur la recherche d'une solution d'abattage des animaux dans le Var. L'étude menée en 2018/2019 a conclu à l'opportunité de mise en place de deux abattoirs modulaires dans le Var, dont un en Dracénie. Des réunions de préfiguration de création de structure porteuse ont été organisées en 2019 avec le soutien actif de DPVa. En effet, ce projet contribue au développement de la vente en circuit court et plus généralement à l'autonomie alimentaire du territoire.

Enfin, le pastoralisme était de nouveau présent fin octobre 2019 au salon Autour du Vin et des Terroirs avec pour nouveauté cette année une transhumance de 500 brebis défilant dans les rues de Draguignan. Au-delà des stands liées aux produits issus de l'élevage pastoral (fromages, viandes), la présence d'une vingtaine de brebis et agneaux, l'organisation en extérieur de démonstrations de chiens de troupeaux, ont connu un franc succès auprès du grand public.

Soutien des filières locales

Dracénie Provence Verdon agglomération a soutenu financièrement (4 000 €) et matériellement le groupement des oléiculteurs varois (GOV) dans l'organisation du concours national des huiles d'olives et dérivés de Draguignan qui a eu lieu début mars 2019 avec près de 158 échantillons (20% de plus qu'en 2018) de 50 participants venant de 10 départements du sud de la France. Parallèlement, une classe de CP de 30 élèves a été associée à l'événement et a pu s'initier à la dégustation des huiles d'olives.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission agriculture DPVa, informe, oriente et conseille les porteurs de projet agricole en recherche d'informations et dont elle a connaissance.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Appel à projets "FISAC 2016"

Le 19 janvier 2018, l'Etat rendait sa décision en soutenant 10 actions des périmètres "Dracénie Provence Verdon agglomération" et "Draguignan", à savoir :

Dracénie Provence Verdon agglomération

- Charte intercommunale de devantures et de terrasses commerciales de la Dracénie et son Guide "pédagogique".
- Règlement d'attribution des aides directes et ses périmètres communaux d'intervention prioritaire.
- Fonds d'aides directes.
- Animation "FISAC".
- Plateforme technique
- Signalétique commerciale connectée
- Participation à l'achat de locaux commerciaux en faveur de Draguignan, ville-centre
- Etude d'évaluation obligatoire.

Draguignan

- Signalétique commerciale communale.
- Acquisition de locaux commerciaux - 2 rues dégradées à Draguignan.
- Animation "Commerce".
- Programmation sur 3 ans à compter du 19/01/2018 - 2 conventions signées avec l'État.

En fonctionnement et en investissement, les aides globales octroyées par l'État représentent 326 943 €.

Concernant le montant total maximum du fonds d'aides directes, il s'élève à 377 746 € HT.
Dont participation maximum de l'État : 125 915 €.
Et participation maximum de DPVa: 251 831 €.
Pour officialiser les différents partenariats financiers, trois conventions ont été signées :

- les conventions financières État/DPVa/Draguignan et Etat/DPVa afin de percevoir les subventions accordées par l'État,
- la convention DPVa/Draguignan au titre du fonds de concours fixant notamment les modalités de versement de l'aide financière communautaire (150 K€) à Draguignan pour l'acquisition de locaux commerciaux dans deux rues dégradées de l'hyper-centre. A ce jour, DPVa a d'ores-et-déjà versé à la Commune plus de 37K€.

Depuis septembre 2018, le fonds d'aides directes aux entreprises de proximité est actif.
A ce jour, plus de 35 commerçants-artisans-entreprises de service ont été accueillis par DPVa; 6 dossiers ont été agrées (laverie automatique et boulangerie à Flayosc ; brasserie, coiffeur et horlogerie à Draguignan ; boulangerie-pâtisserie à Callas). Deux Comités d'attribution se sont tenus, les 9 mai et 3 juillet 2019. Près de 32 K€ ont été octroyés entre DPVa et l'État.

Loi Macron et Ouvertures dominicales dérogatoires - Poursuite de l'accompagnement des Communes

Pour parvenir à la mise en œuvre sur la Dracénie de la loi Macron du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques venant ainsi assouplir les règles du repos dominical et en soirée (après 21 h) pour les commerces de détail, la DPVA a poursuivi auprès des Communes la mise en œuvre de la procédure de collecte des dates nécessitant au préalable l'avis conforme de l'ECPI.

La DPVa a également continuer d'accompagner techniquement celles-ci leur rappelant ainsi les principes généraux de loi mais aussi les activités de commerces de détail bénéficiant d'autorisations permanentes de droit comme : la presse, les commerces de détail d'ameublement, de bricolage, les débits de tabac, les hôtels cafés restaurants, la fabrication de produits alimentaires destinés à la consommation immédiate, le transport, les pompes funèbres, les jardineries et magasins de fleurs naturelle... mais aussi les commerces alimentaires pouvant employer leurs salariés le dimanche jusqu'à 13h.

En 2019, 7 communes (Draguignan, Trans-en-Provence, La Motte, Les Arcs-sur-Argens, Le Muy, Lorgues et Salernes) ont octroyé des dimanches dérogatoires au titre de l'année 2020.

Relance de la filière Céramique de Salernes

Le 30 novembre 2018, DPVa a participé à une réunion de concertation organisée par le Sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan afin d'envisager l'avenir de la carrière Gaudran et les suites à donner aux actions inscrites au Contrat de ruralité 2017/2020 pour relancer la filière à savoir : les études de positionnement économique de la filière et de la terre crue comme nouveau débouché de développement, la stratégie de communication/promotion).
Budget voté : 29 500 € ; Aides État : 15 006 €.

Etaient invités à cette 1ère séance de travail : les représentants des acteurs économiques de la filière et les institutionnels (Etat, Département, Région, Commune, EPCI, Chambre consulaire, Tribunal de Commerce).

Les échanges, qui devaient se poursuivre au 1er trimestre 2019, sur saisine de l'État, n'ont pas eu lieu.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LES ACTIONS
EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

FORUMS & PARTENARIATS

Dracénie Provence Verdon agglomération entretient un partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation présents sur le territoire afin de soutenir la dynamique des professionnels implantés et participe à ce titre à plusieurs salons ou forums locaux :

- Le **forum sur l'orientation post bac** organisé par la maison de l'étudiant destiné à aider les jeunes lycéens dans leurs choix de formations post bac
- Le **forum sur l'emploi et la création d'entreprises** organisé par le BIJ de la ville de Draguignan : il permet à la fois aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'ateliers d'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation atelier relooking, rencontre de recruteurs mais leur permet d'accéder aussi à toutes les informations concernant la création d'entreprises.
- Le **forum sur l'alternance** organisé par la mission locale afin d'accompagner les jeunes dans leurs recherches de contrat d'apprentissage.
- **Le forum sur les métiers de la sécurité, du droit et de la défense**

Afin de répondre aux besoins en RH des secteurs d'emploi d'avenir de la Dracénie (défense, droit, environnement, services à la personne, santé) par une offre de formation adaptée, un travail a été initié avec l'Université de Toulon et du Var, en partenariat avec l'INSPE, l'IFSI sur la création d'un campus universitaire dans des locaux mutualisés tout comme les services offerts aux étudiants (documentaire, restauration, accès aux soins, activités culturelles et sportives). Il s'agit à la fois de soutenir et développer un volet formation au sens large (formation initiale, formation continue, supérieure, apprentissage) afin de répondre aux besoins des entreprises, des jeunes et des étudiants mais aussi des demandeurs d'emploi, salariés en reconversion professionnelle ou encore au titre de la formation continue tout au long de la vie.
De même, DPVa soutient financièrement les Missions Locales couvrant son territoire, organismes qui mettent en œuvre une intervention globale au service des jeunes de 16 à 25 ans en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. 2 missions locales couvrent le territoire : la mission locale Dracénie Cœur du Var et la mission locale Est Var.

CHIFFRES CLÉS

2 410
jeunes ont bénéficié d'un accompagnement en 2019

En 2019, ce sont 2410 jeunes qui ont bénéficié d'un accompagnement.

Afin de disposer à l'échelle du territoire d'un outil d'analyse, d'évaluation et d'aide à l'élaboration des politiques publiques, l'observatoire de l'économie, de l'emploi et de la formation s'est attaché en 2019 à l'élaboration d'un portrait de territoire avec des chiffres clés portant sur des indicateurs socio-économiques ; à la production de données sur l'artisanat, synthèse d'une étude portée par l'AUDAT sur les nouveaux arrivants ; diagnostic sur l'offre de formation notamment en matière d'enseignement supérieur.
Objectif : une meilleure prise en compte des besoins du territoire dans le cadre des projets d'aménagement et de développement économique.

MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC PÔLE EMPLOI

Objet de la convention :
Déterminer les modalités de collaboration entre Dracénie Provence Verdon agglomération et Pôle Emploi afin de conjuguer leurs efforts et renforcer leurs actions en faveur de l'emploi et de la formation, au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises du territoire de DPVa
3 axes de travail :
- contribuer dynamiquement à l'observatoire socio-économique de la Communauté d'Agglomération Dracénoise – Partager une expertise (analyse offre et demande d'emploi; offre de formation et besoins).
- mobiliser l'action de Pôle Emploi au service du développement économique.
- favoriser l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Réunions du groupe de travail Etudes et Prospective Territoriale en présence de professionnels de secteurs en tension mais aussi des organismes de formation.
Hôtellerie restauration, l'expérience locale a permis la réalisation de l'opération 100% emploi sur cette thématique : découvertes des métiers, échanges avec les chefs d'entreprise.
Viticulture et échanges avec les Eleonores de Provence afin de mobiliser l'offre de services de Pôle Emploi dans les processus de recrutement mais aussi de développer des actions de découverte des métiers de la vigne et du vin.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

L'implantation de la maison de l'économie et de l'emploi (Agence Pôle Emploi, antenne locale de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale (CMAR), la mission locale Dracénie Cœur du Var ainsi que la Direction de l'Animation Économique et Touristique (DAET) de Dracénie Provence Verdon agglomération), à proximité des bâtiments dédiés au dispositif pépinière-hôtel d'entreprises a contribué à créer un véritable pôle économique au sein du quartier Chabran. Il permet à l'ensemble des acteurs et partenaires de l'emploi, de la formation et de l'économie de travailler en synergie et d'améliorer la lisibilité globale des services proposés.

La Pépinière-Hôtel d'entreprises (PEP/HE)

des permanences au sein de la PEP HE de partenaires d'aide à la création ou au développement d'entreprises

Dans le cadre du dispositif pépinière-hôtel d'entreprises, des bureaux mais aussi des postes de travail en co-working sont mis à disposition des créateurs d'entreprises à des prix attractifs.
Des services mutualisés leur sont également proposés ainsi qu'un accompagnement et des mises en relations avec les partenaires intervenant dans l'aide à la création d'entreprise dont certains sont accueillis au sein de la pépinière hôtel d'entreprises.

En 2019, cet accompagnement a permis de soutenir et d'héberger 7 entrepreneurs sur l'année :
- Graines et compétences (entrée en 09/2018)
- OF/EA, conseils, formations en matière de santé et de sécurité au travail (entrée le 01/06/2019)
- At Your Side Consulting, conseils, coaching RH, bilans d'orientation, de compétences (entrée le 01/10/2019)
- FUTURCOM GOOJI, objets publicitaires connectés (sortie en 10/2019)
- EFISUN, ingénierie, conseils en énergie solaire (espace de co-working) (entrée 03/2017)
- 1 poste en co working pour du coaching d'entreprises, Sonia Chenevier
- 1 poste en co working, formation à l'utilisation des drônes, entreprise Draguidrône

Fin 2019, 4 entreprises présentes au sein de la pépinière et deux postes co working occupés.
La pépinière assure également l'hébergement de partenaires en lien avec la création d'entreprise :

La Couveuse Interface
C'est une association qui permet aux créateurs d'entreprise de bénéficier d'une période de test de leur activité sous couvert du numéro SIRET de la Couveuse. Les personnes sont orientées par les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'économie (Pôle Emploi, CEDIS, Retravailler Provence, PEP/HE, BGE…). Les entretiens sont soit individuels ou sous forme de réunions d'informations collectives.
Elle possède un bureau permanent au sein de la PEP/HE via un bail professionnel, loyer est de 140€ par mois.
Les résultats 2019 :
- 11 réunions collectives ont été organisées afin de présenter le dispositif Couveuse.
- 5 comités d'admission.
- 5 comités d'intégration.
- 6 journées de formation logiciel comptable Louty.
- 81 personnes reçues, soit 179% d'augmentation par rapport à 2018 dans les personnes reçues.
- 16 « couvés » ont pu tester leur activité, dont 9 entrées en 2019 (73% de femmes).
- 22 111 € HT de chiffre d'affaire facturé par les entrepreneurs.
- Le taux de pérennité à 3 ans est de 77%.
- Les activités testées portent sur les services aux particuliers (sophrologie, coaching, naturopathe), le commerce et les services aux entreprises.

Montant de subvention accordée : 2 000€.

Var Initiative
Initiative Var a pour vocation de déceler et favoriser l'initiative en matière de création d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui gracieux à la création, à la reprise et au développement des TPE-PME.
Elle apporte son soutien financier aux porteurs de projets par l'octroi de prêts d'honneur personnels sans caution, sans intérêt, sans garantie et les accompagne au travers de parrainages et suivis techniques. L'association contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE-PME en complément d'un prêt bancaire ou d'autres financements.
L'association possède un bureau permanent au sein de la PEP/HE via un bail professionnel, loyer de 224.76€ par mois.

Les résultats 2019
L'association a financé :
- 23 entreprises financées dont 14 créations, 7 reprises d'entreprise et 2 transmissions.
- 62 emplois créés ou maintenus.

En 2019, au total en comptant l'apport personnel des créateurs ce sont 2 548 148€ (137 500€ prêts d'honneur, 27 600€ PTZ, prêts bancaires, apports personnels) qui ont été mobilisés sur le territoire en faveur de la création d'entreprises.
Les activités portent essentiellement sur les commerces de bouche (restaurant, boulangerie…) et les services à la personne.

Montant de subvention accordée 25 000 €.

CHIFFRES CLÉS

7
entrepreneurs hébergés en 2019

4
entreprises présentes au sein de la pépinière fin 2019

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)
L'ADIE est le principal opérateur français en microcrédit. Elle accompagne et finance les personnes qui ont un projet de création ou développement d'entreprise et qui ne peuvent obtenir de financement bancaire classique.
L'association assure une permanence mensuelle depuis le dernier trimestre 2015.

Les résultats 2019
- 122 personnes ont été accueillies dont 46% de femmes, soit 44% d'augmentation par rapport à 2018.
- 27 personnes financées dont :
- 20 porteurs ont été financés pour la création ou le développement d'entreprise. 7 porteurs ont été financés pour le développement, la croissance d'une activité existante.
- 11 permanences mensuelles.
- 8 personnes ont été financées au titre de la mobilité soit 25 112€ mobilisés.
- 16 contrats de micro assurance souscrits.

Montant de l'enveloppe mobilisée : 107 440€.

De plus, 58 services d'accompagnement ont été réalisés (appui au développement commercial, assistance administrative).

Via les financements décaissés par l'ADIE 83 877€ ont été injectés dans l'économie dracénoise.

Montant de subvention accordée 2 000€.

La Boutique de Gestion (BGE Accès Conseils)
La Boutique de Gestion (BGE) Accès Conseil est une association qui intervient depuis plus de 30 ans dans l'émergence et l'accompagnement à la création d'entreprise pour encourager l'envie d'entreprendre et favoriser le maintien et le développement de l'activité économique. Ainsi, la BGE Accès Conseil peut accueillir et accompagner toute personne dans l'élaboration de leur projet de création d'activité. BGE a été sollicitée en 2019 pour accompagner les militaires en reconversion et leurs conjoints sur la garnison Draguignan Canjuers dans le cadre de bilans de compétences.
Elle effectue des permanences régulières à la PEP/HE.

Les résultats 2019
- 13 réunions collectives (micro-entrepreneur ; statuts juridiques ; étude de marché ; étude financière prévisionnelle ; réseaux sociaux) pour 69 personnes
- 73 personnes ont suivi les ateliers réalisés en partenariat avec Pôle Emploi
- 73 personnes (soit une augmentation d'activité de 170% par rapport à 2019) ont été accueillies en entretiens individuels, 35% des projets concernent le commerce, 27% les services aux particuliers
- 10 personnes relevant des QPV
- 48 personnes accompagnées (appui réalisation étude marché, étude faisabilité du projet, chiffrage du projet, montage juridique…), là encore les activités portent majoritairement sur les secteurs du commerce (35%) et des services aux particuliers (27%)
- 13 créations d'entreprise à l'issue de ces accompagnements
- 8 dirigeants dont 7 femmes ont bénéficié d'un suivi post création



Partenariats

Présence au sein de la pépinière de l'AREVE (Agence de Rénovation Energétique Var Est).
L'objectif de cette plateforme territoriale de rénovation énergétique est de fournir un accompagnement gratuit et personnalisé aux porteurs d'un projet d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.
À ce titre, un réseau de professionnels locaux, intervenant dans la rénovation énergétique, a été initié, ces derniers s'engagent à respecter une charte de qualité.

Convention de partenariat avec l'Université de Nice Sophia Antipolis
La poursuite de la convention de partenariat avec l'Université de Nice Sophia Antipolis et DPVa a été conclue, pour une période de 36 mois et à titre gratuit, afin de renforcer leurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises dans le cadre du programme PEPITE Cré@tude (programme destiné à mobiliser l'esprit entrepreneurial des étudiants en vue de la création ou de la reprise d'entreprises).
Ainsi, les locaux de la pépinière peuvent accueillir les étudiants en qualité de stagiaires ou de jeunes créateurs d'entreprises et les accompagner dans cette démarche.

Partenariat avec le Crédit Agricole
Organisation au sein de la PEP/HE d'un café créateurs en partenariat avec le Crédit Agricole et les acteurs de la création d'entreprises (CCI, CMAV, experts comptables, avocats…).
28 contacts positifs à l'issue de cette matinée, 11% pour le BTP ; 35% pour commerce de proximité ; 36% services ; 18% agriculture.

Le soutien des entreprises locales

Dracénie Provence Verdon agglomération a poursuivi les échanges avec l'association des entreprises de la ZAE de Saint Hermentaire à l'occasion des travaux de réhabilitation de la zone.

DPVa poursuit également son travail de partenariat avec le Club des Entrepreneurs de la Dracénie (CLED).

En 2019, l'association a organisé 3 rencontres des entrepreneurs de la Dracénie :
- 1 soirée de prestige au château St Endréol en mai 2019 (speed meeting)
- 1 soirée au campus numérique de Lorgues (bien-être au travail)
- 1 soirée à la Motte sur la communication au service du développement de l'entreprise.

Participation à la soirée de l'entreprise organisée à la Motte par l'association des commerçants, avec l'appui de la CCI, CMAV, l'UPV, le CLED : 3 conférences organisées : les marchés publics, les réseaux et présentation du site Places du marché par l'UPV.

1ère rencontre de l'économie en Dracénie, Drac Eco, organisée à l'initiative de la CCI, UPV, CMAV, CLED au Pôle Culturel Chabran le 03/10/2019, 2 ateliers : la force des réseaux et l'intelligence artificielle au service du développement de l'entreprise ; une conférence sur le thème Réussir en Dracénie. Plus de 300 participants.

Signature d'une convention triennale (2019/2021) de partenariat avec l'association Recherche et Avenir afin de mettre en œuvre le dispositif rapprochement université entreprises sur le territoire de DPVa. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans la recherche et le développement.
5 000€ par an versés à REA.
3 réunions de présentation du dispositif ont été organisées : 1 à l'attention des partenaires et entreprises hébergées ; 1 destinée à la chambre d'agriculture et au centre d'expérimentation du rosé de Vidauban ; 1 au sein du campus numérique de Lorgues.

CHIFFRES CLÉS

3
rencontres entrepreneurs en 2019

2
ateliers la force des réseaux et l'intelligence artificielle en 2019

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Les inondations de fin novembre et début décembre 2019 :

Des visites sur le terrain avec la CCI, remise de la déclaration initiale de sinistre (DIS), recueil des besoins entreprises :

- 119 entreprises recensées : 75 au Muy, 19 à Trans-en-Provence, 11 Draguignan, 7 Vidauban, 2 Lorgues, 1 Salernes, 1 Les Arcs-sur-Argens, 2 Taradeau, 1 Saint-Antonin du Var.

Mise en place par la Région d'un fonds d'aide aux entreprises sinistrées, les dossiers sont constitués par les chambres consulaires.

Agriculture
Un guichet unique : cellule de crise chambre d'Agriculture du Var (réunion les 3 et 10 décembre 2019, 18 décembre et 7 janvier 2020)
18 exploitations déclarées sinistrées au 5 décembre 2019 (source Chambre agriculture du Var)
Répartition par activité : 13 viticulteurs, 1 maraicher, 1 éleveur de poules, 1 éleveur ovin, 1 centre équestre, 1 pépiniériste.
Répartition géographique : 4 aux Arcs-sur-Argens – 4 à Vidauban – 3 à Lorgues, 2 au Muy, 1 à Taradeau, 1 à Flayosc, 1 à Figanières, 1 à Callas, 1 à Salernes.

Participation au comité économique territorial porté par la Région Sud PACA afin d'assurer le suivi du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation.

Le parc logistique des Bréguières

Plus de 90% des travaux (terrassements, voiries, mobiliers urbains, réseaux divers, etc.) sont réalisés.
Les embranchements fer publics (ITE 1 et 2) et privés (ITE3) sont en service mais non encore exploitées faute de modèle économique et de politique nationale favorable au fret.
Une 8ème centrale photovoltaïque a été installée en toiture du bâtiment A, occupé actuellement par Iron Mountain, Bestway et Thalès.

Par ailleurs, plus de 95% des bâtiments sont commercialisés soit près de 45 ha. Il reste encore 2 000 m² de surfaces logistiques disponibles et 2 000 m² de bureaux.

Le Comité d'Agrément de DPVa a en outre autorisé deux nouvelles implantations :
- Celle de LIDL qui a sollicité un transfert de son activité du bâtiment B, devenu trop petit, au bâtiment D, non encore construit, et quasiment deux fois plus grands. Ce transfert est lié à une nécessité d'expansion de LIDL.

Nota : LIDL devrait également conserver le bâtiment B en plus du futur bâtiment.
- celle de "monagentprive.com" (= INVEST 94 = GUY HOCQUET), un service innovant d'agence immobilière proposant un pack "transaction + conseils en assurance, financement et travaux" aux usagers du Parc mais aussi aux clients extérieurs.

Nota : cette entreprise a bien été présentée en comité d'agrément mais malheureusement le client a renoncé à son implantation sur le Parc des Bréguières.



Plusieurs animations environnementales destinées aux enfants et aux familles ont été organisées (participation à un programme expérimental de lutte contre le frelon asiatique avec le Muséum d'Histoire Naturelle, une journée pédagogique sur la biodiversité - 60 enfants de 3-10 ans du centre-aéré des Arcs et de l'école Jean Jaurès). Des visites de bâtiments et du parc sont également organisées chaque année avec le lycée professionnel des Arcs.

Soutien au Fablab de Lorgues l'ATELIER

A cette fin, et s'appuyant sur son large plateau technique, le lycée a pris l'initiative de susciter la création d'une association L'ATELIER – Le Fablab de Lorgues.
L'objet de cette association est de créer un Fablab c'est à dire d'offrir à ses adhérents l'accès à un espace de travail et à des ressources communes, destinés à la création et à la réalisation de projets ayant une composante scientifique et technique, artistique ou culturelle dans une perspective de partage et de transmission des savoir-faire et des connaissances; d'accroître la liberté de créer, d'utiliser, d'analyser et de modifier les objets technologiques en parfaite autonomie et par une réalisation itérative.
Conscients du potentiel de créativité, de technologie et d'innovations développé par ce type de structure, les élus de la DPVa entendent soutenir cette initiative contribuant à renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la pérennité et la capacité d'innovation des entreprises.

Une subvention de 20 000€ a été octroyée.

Les résultats 2019
- 39 adhérents (27 en 2018,9 en 2017), dont 7 entreprises (drône, machine à carreler, fac similé de squelettes, escape games).
- ouverture de janvier à décembre 2019 fermeture durant les vacances scolaires.

Ouverture les mardis et jeudis de 17h00 à 20h00 et le mercredi de 14h00 à 20h00.
Animation par un Fabmanager.

Participation du Fablab à la journée start up organisée par l'Hyper U des Arcs-sur-Argens, à la soirée de l'économie de la Motte.

Promotion économique au salon de l'entreprise Var'up mars 2019 et au SIMI décembre 2019

DPVa a renouvelé pour la 10ème année, sa participation au Salon Var'up à Toulon.
Organisée par l'Union Patronale du Var, cette manifestation propose aux chefs d'entreprises et aux créateurs/repreneurs en un seul jour et un seul lieu, de pouvoir rencontrer les principaux interlocuteurs institutionnels administratifs, publics, privés, associatifs et tous les acteurs du quotidien de l'entreprise sur leurs stands.
Var'Up accueille 100 stands partenaires 2600 visiteurs.
Au travers de cette participation, DPVa a pu assurer la promotion de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises, du Parc Logistique des Bréguiéres et autres sites stratégiques de développement économique du territoire ainsi que les atouts touristiques et la qualité de vie de notre territoire.

En décembre 2019, participation pour la 4ème édition au SIMI.
Après plusieurs années de présence à ce salon, DPVa n'a pu être physiquement sur place compte tenu d'importants mouvements de grèves. La CCIV a donc représenté DPVa en exposant les atouts des espaces économiques de la Dracénie (Technopôle Sainte barbe, Parc des Bréguières, Parc d'Activités Arc Sud).
381 contacts passés sur le stand dont 146 rdv et 351 cartes seules.
Sur les 146 rdv, 66 étaient pour des offres de services, 58 recherchés des sites/du foncier, 7 recherchés de l'information générale, 15 Non renseigné/Autres.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

L'enjeu pour cette année 2019 est d'affirmer la Dracénie comme une véritable destination touristique alliant sport et nature, en s'appuyant sur les atouts du territoire (œnotourisme, tourisme vert et familial, loisirs et vélo)
Les grands axes du schéma de développement touristique :

- **Structurer plus efficacement le territoire Dracénie Provence Verdon en créant des points d'attractivité (Parc de Loisirs, Vigne à vélo, Aménagement des Gorges de Trans, site de l'Endre au Muy, développement du schéma de randonnées, etc)**
- **Moderniser et qualifier l'accueil touristique sur l'ensemble du territoire**
- **Proposer un accueil interactif 24h/24 et 7j/7 : bornes interactives et circuits connectés dans les villages**
- **Adopter une signalétique touristique visible, guidante, homogène et incitative (Sortie A8, rond-point de Sainte-Roseline, Panneau de territoire sur l'A8)**
- **Mettre en œuvre une stratégie de marque (avec le nouveau nom du territoire)**
- **Développer la thématique "Vélo" comme positionnement fort d'attrait du territoire : label accueil vélo, développement des équipements dédiés**
- **Développer l'évènementiel sportif (autour de la Vigne à vélo) et terroir (Autour du vin).**

ANIMATION DU TERRITOIRE

Les axes majeurs du schéma de développement touristique au cœur de l'action 2019
- Une communication ciblée et peu coûteuse : 3.0 / influenceurs/ Presse.
- Un réseau de professionnels consolidé (label Vignobles et Découvertes, Accueil vélo, hébergeurs en lien avec la taxe de séjour).
- Une activité de loisirs à développer et à communiquer (réseaux/ carte spécifique).
- Une marque à vendre : nouveau nom, nouvelle charte, adhésion smart destination Verdon.
- Une présence sur les salons et les actions nationales et internationales (Visit Var, CRT) : Prétours / Bruxelles/ Paris/ Suisse/ Roc d'Azur- Fréjus/ Destination Vignobles 2020 – Aix
- Une signalétique à finaliser avec les entrées du territoire
- Des créations de nouveaux produits d'appel : magazine, carte des loisirs et terroirs, guides des villages, sous-main détachable.
- Un schéma de randonnées pour une remise à niveau de notre offre et création des sentiers intercommunaux
- Une application et des circuits connectés dans nos villages, valorisés par des contenus enrichis originaux.

Ce schéma comprend :

Communication à partir de la nouvelle charte graphique et du nouveau nom
- Magazine de destination : Anglais/Français : 40 000 ex. au comptoir et chez nos hébergeurs, partenaires, commerces.
- Collection de nouveaux guides thématiques : Vélo, Randonnées, Vignobles et découvertes, famille et Routes gourmandes

Signalétique
Mise à jour de la signalétique d'entrées de territoires en place en 2019 (11 panneaux aux entrées de territoire – 15 en 2020 avec déplacement).
Signalétique en volume : positionnée à l'intérieur de notre OTI de Draguignan et utilisable sur nos événements.
Création des visuels pour les panneaux Autoroute :
1 panneau le long de l'autoroute (la pose devrait intervenir 1er trimestre 2020)

Signalétique/ Marketing : une 2 CV pour la promotion du territoire
Objectif : présence sur les nombreux événements existants dans nos communes avec une visibilité et une simplicité d'installation.





Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Relations presse/ influenceurs
Des retombées importantes en terme de lisibilité, avec un coût de 10 000 € par an pour des retours presse estimés à 10 fois supérieur.

Présence extérieure – les salons
Salon des Vacances - Bruxelles – du 7 au 10 février : 457 contacts
Salon Mondial du Tourisme – Paris – du 14 au 17 mars – 350 contacts
Roc d'Azur – Fréjus – du 10 au 13 octobre : 1090 contacts dont 450 pour notre offre vélo (Vigne à vélo et Méditerranée à vélo)
Les Automnales – Genève – du 8 au 17 novembre : 700 contacts

Accueil tours operators :
Prétours 15 et 17 Mars 2019 dans le VAR (ADT/ CRT)
18 TOURS opérators accueillis dans le cadre du salon Détours en France 2019 à Marseille.
Prétours 5 : Cycling in Provence 17 mars (Maisons des vins – Les Arcs Village – Vigne à vélo – Ste Roseline – Les Pins blancs).
Pré-Tour 9 : Prestige expériences – 15 mars (Ste-Roseline – St-Martin – Berne + Nuit).
Pré-tour 10 : Wine, Golf and lifestyle -15 mars (Demoiselles, St Endréol : golf spa et nuit).

7 partenaires choisis sur le territoire, pour 52 nuitées, 75 repas et l'accueil de 24 nationalités différentes.



Dispositifs d'accueil Point Infos Tourisme et Bornes
- 1 OTI et 12 PIT dont 1 saisonnier.
- 20 bornes interactives – 22 d'ici fin janvier 20
- un renfort en saison de saisonniers
- Implantation de 4 nouvelles bornes d'informations touristiques interactives dans les communes suivantes : Salernes, Le Muy, Callas, Taradeau

QUELQUES CHIFFRES BORNES

2019 : 42 094 rubriques vues (+ 1000 vues /2018) dont 21,7 % Loisirs - 19,7% patrimoine/ culture - 17 % événement)
Bornes les plus actives : 1- Lorgues 2- Vidauban – 3- Sillans représentent 34,5 % des connexions
Pour un total de 367 571 € et une maintenance annuelle de 26 000 €

Du nouveau pour l'OTI de Draguignan
Mise en peinture et relooking interne de l'OTI, point WIFI, coin salons
Mise en place de tenue Hiver/été en lien avec un acteur local "le petit français du sud"
Point Info Tourisme Mobile : des saisonniers mobiles reconnaissables, pour nos marchés, nos évènements phares, nos hébergeurs, nos sites incontournables + de 10 000 supports diffusés ainsi en saison.

Chiffres de fréquentation du réseau des PIT
44 825 demandes pour 68 164 personnes rencontrées (1ère année d'utilisation du nouvel outil de comptage statistiques professionnel)
32 % des demandes se font à l'office central de Draguignan
83,8 % français et 16,2 % étrangers
Répartitions étrangers : 1 – Belgique 2 – Allemagne 3 – Royaume Uni 4 – Pays Bas
Répartition par Régions : 78 % région Sud - puis en 1 – Ile de France 2 – Auvergne Rhône Alpes 3 – Hauts de France
Nature des demandes : 30, 97% services pratiques – 24,12 % manifestations – 16,78 % Patrimoine 15,48 % Activités de loisirs

UNE PRÉSENCE NUMÉRIQUE RENFORCÉE EN 2019

Site internet : un bond important en 2019
304 702 pages vues (+ 46,79%) dont 233 413 vues uniques (+ 50,8%)
Pages les plus vues : 1 – Activités de loisirs (Evènements - Parc Dracénie Provence) 2 – Mon séjour (Randonnées – Carte) 3 – Les incontournables (23 villages, Sillans la Cascade – Vigne à vélo) 4 – Les évènements

Réseaux sociaux : 18 008 personnes qui nous suivent!
Création de nouvelles vidéos (drones et courte) et photos - mini capsules d'appel :
52 963 vues sur la vidéo vigne à vélo et 107 715 vues sur celle de la destination Dracénie Provence Verdon

Création sur Facebook d'un groupe fermé des Pros du tourisme en Dracénie, qui compte 176 membres

Newsletter pour les pros : envoyée chaque mois à 1300 contacts en moyenne avec un taux d'ouverture moyen de 45 % représentant plus de 500 lectures en moyenne chaque mois sur ce qui fait l'actualité du tourisme en Dracénie

Mise en place du NFC (technologie sans contact) sur les bornes
Afin de renvoyer la totalité des informations de nos bornes sur les smartphones directement. (Equipement des bornes en cours pour une livraison au printemps 2020)

Des circuits connectés en lien avec les smartphones pour visualiser sur des informations touristiques "enrichies" (texte, vidéo, image, audio…)
test en cours sur les communes de Taradeau, Figanières et Callas.

AUTOUR DES VINS ET TERROIRS 2019

Un cru exceptionnel
Total entrées : 5287 soit + 49.82% par rapport à 2018 (3529)
90 exposants et 10 partenaires.







Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LABELS ET DYNAMISATION DU TERRITOIRE

Label "ACCUEIL VELO" pour 34 sites sur le territoire
34 labellisés dont 23 en 2019
Dont : 13 hébergeurs, 4 domaines viticoles, 3 restaurants, 3 loueurs ou réparateurs de vélo, 2 activités culturelles, 1 office de tourisme et 8 Points Infos Tourisme.
Un référentiel avec des critères obligatoires pour chaque catégorie a été élaboré.
Le premier critère commun aux six catégories est : être situé à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et sécurisé soit l'Euro Vélo 8 ou la Vigne à Vélo

Renouvellement du label "Vignobles et Découvertes"
Obtenu il y a 3 ans, DPVa souhaite renouveler la demande autour d'une offre resserrée avec pour objectif de favoriser le business entre labellisés, développer les formations, et animer le réseau pour une meilleure connaissance du territoire



Schéma de randonnées à l'échelle intercommunale
Etat des lieux de l'existant et des projets / cartographie
Travail pour la possibilité de créer 3 sentiers intercommunaux (1 au Sud, 1 au Nord, et 1 autour de la ville-centre) : rendu mars 2020
Coût : 29 592 €
Remise à niveau signalétique et débroussaillage de nos 13 sentiers intercommunaux
Coût : 45 000€ de balisage et de débroussaillement
Réalisation d'un topoguide randonnées avec 33 balades et randos (communale/ départementale et intercommunale).

CHIFFRES CL

Plus de 40
accueils ou opérations presse ont été réalisées sur le territoire

Filières courtes, slow tourisme
Création d'un guide répertoriant les producteurs et/ou les lieux d'achat de produits locaux
En 2019 : 6 promenades ont été proposées d'avril à octobre, sur les thématiques Apiculture, Elevage caprin et ovin, Brasserie, culture des pommes, Safran et plantes aromatiques. 194 participants



Animations des professionnels et de nos labellisés
Première rencontre des professionnels du tourisme : 28 mars
60 participants dont 39 intervenants pour présenter leur activité.
Réunion du 17 juin : Attentes & besoin des labéllisés : 20 participants
Ateliers : avec l'intervention du Cabinet C. Bergounioux
Atelier du 7 novembre: Accueil & Expérience Client – 20 inscrits
Atelier du 14 novembre : Séduire par l'image et la communication : 20 inscrits
Atelier du 21 novembre : Digitalisation de l'Entreprise : 22 inscrits
Eductour des professionnels : 28 novembre 2019 - 47 inscrits

Smart Destination Verdon
Les actions déclenchées par les études 2019, pour la création d'une marque Verdon rattachée à 10 collectivités dont la Dracénie qui se positionne en véritable camp de base du Verdon.
À venir en 2020 :
- Création d'une marque de destination "Verdon"
- Développement d'un site portail et des réseaux sociaux "Verdon"
- Développement d'un évènement emblématique "Verdon"

Taxe de séjour
Depuis le 1er janvier 2019, tous les hébergements qui ne sont pas classés ou en attente de classement reversent une taxe de séjour indexée sur le coût de la nuitée facturé au client : l'indexation est de 4% du coût de la nuitée HT.
Objectif : tous les locataires paient donc via les plateformes Airbnb et apparentés une taxe de séjour qui est reversée en fin d'année.
En parallèle, la cellule taxe de séjour renforcée fin 2018 recherche les non-déclarants et les déclarants ne payant pas : à partir de 500 € de sommes collectées.
Fin 2019 : plus de 555 450 € (+ 64%) par rapport à 2018 (qui était déjà à + 21%)
Avec 230 416 € reversés par les plateformes grâce à la réforme de 2019 et un peu plus de 325 000€ collectés directement par la cellule taxe de séjour.
Au total de 2015 à 2019, une augmentation de 85% de collecte de la taxe de séjour.

2 communes touristiques en Dracénie : Bargemon et Callas ont été classées depuis l'arrêté du 29 juillet 2019 (pour 5 ans)

Cursus universitaire
2019 : La création d'un Diplôme d'Université "œnotourisme et produits du terroir durable"
17 étudiants pour cette première promotion ont été reçus un après-midi entier par la direction afin de leur présenter le territoire et son label Vignobles et découvertes.

CHIFFRES CLÉS

- **15** panneaux d'entrées de territoire
- **555 450 €** de Taxe de séjour (+ 64%)
- **68 164** visiteurs dans nos PIT pour 44 825 demandes
- **5287** visiteurs à Autour du Vin (+ 49,82%)
- **2597** personnes rencontrées lors des salons nationaux et internationaux
- **306** pros du tourisme rassemblés lors de nos ateliers, éductour, rencontres pros.
- **304 702** Pages vues sur tourisme-dracenie.com (+47%)
- **42 094** pages vues sur nos 20 bornes
- **18 008** personnes qui nous suivent sur les réseaux
- **7454** lectures de la newsletter tourisme

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LA DRACÉNIE, UN TERRITOIRE NUMÉRIQUE

Les systèmes d'information

Études, développement et TIC

- Accompagnement de la démarche de transfert des compétences eau et assainissement sur les moyens informatiques de gestion et de supervision
- Développement d'une application de gestion de la sécurité des systèmes d'information
- Production du site web de la culture

Infrastructure et sécurité

- Evolution et sécurisation du système de téléphonie
- Audit de sécurité des systèmes d'information
- Mise en œuvre d'une plateforme de gestion des points d'accès WIFI pour les équipements communautaires et communaux.

Technologies de l'Information et de la Communication

- Accompagnement technique de l'implantation des bornes interactives tourisme
- Initiation de la démarche Open Data avec l'inscription sur le portail régional et la publication des premières données.
- Création de la boutique en ligne TEDbus pour la recharge des cartes de transport depuis internet

Aménagement numérique du territoire

- Participation au comité technique et au comité de pilotage du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).
- Suivi du déploiement de l'infrastructure pour les montées en débit internet sur les communes de Comps-sur-Artuby et Bargème
- Coordination de l'installation de l'infrastructure pour le déploiement de la fibre optique sur les communes de Salernes, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin-du-Var, Comps-sur-Artuby, Bargème, La Bastide et La Roque-Esclapon.
- Guichet unique entre les communes et l'opérateur, suivi et accompagnement des communes pour leur participation au déploiement du très haut débit pour l'abonné (FTTH) dans le cadre de la convention de programmation et de suivi des déploiements avec l'opérateur Orange et dans le cadre du SDTAN.

SIG

- Mise à jour des documents d'urbanisme des communes et diffusion sur le Géoportail de l'urbanisme (14 documents d'urbanisme disponibles, 6 en cours de mise jour et 3 soumis au Règlement National d'Urbanisme).
- Prise en charge des marchés concernant les relevés de réseaux humides dans le cadre de l'étude d'anticipation du transfert des compétences eau et assainissement, ainsi que les relevés des réseaux secs et des filaires de voie des communes.
- Poursuite du projet de mutualisation de la cartographie et de la gestion patrimoniale des réseaux.
- Assistance aux communes dans la démarche d'adressage et coordination des mises à jour dans les bases de l'IGN, du SDIS 83 et de lLa Poste.
- Participation à la gouvernance du CRIGE-PACA et à l'animation du réseau départemental RGV (Réseau Géomatique Varois).

Ingénierie aux communes

- Création du site web de la commune de Comps-sur-Artuby

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 6

LA SOLIDARITÉ EN DRACÉNIE

Le parc locatif social 84

Le contrat de cohésion sociale et la politique de la ville 88

Le Point d'Accès au Droit 92

Le CISPD et les TIG 94

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



CHIFFRES CLÉS

211
logements locatifs sociaux produits en 2019

UN HABITAT DE QUALITÉ POUR TOUS

Les politiques de l'habitat et du logement

En matière de politiques publiques de l'habitat et du logement, Dracénie Provence Verdon agglomération intervient tant sur la production de constructions neuves et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, que sur le soutien à la réhabilitation du parc privé. Elle gère un contingent intercommunal de logements locatifs sociaux ainsi qu'un équipement communautaire dédié aux grands passages de gens du voyage.

La production de logements locatifs sociaux

L'agrément des programmes
En tant que délégataire, Dracénie Provence Verdon agglomération a agréé 7 opérations de constructions de logements locatifs sociaux, représentant 211 logements. Ces 7 programmes sont localisés sur les communes de Draguignan pour 70 logements, Les Arcs-sur-Argens pour 102 logements et Le Muy pour 39.
Le soutien financier direct par subvention adossé à ces agréments s'élève à 684 200 € pour l'État, géré par délégation par DPVa quand celui de DPVa se monte à 1 035 350 €.
Cette participation permet à DPVa d'être "réservataire" dans l'attribution de 35 logements au sein de ces programmes.

Tableau de répartition des logements et de la participation financière DPVa

2019	Nombre de LLS	%	Montant de subvention	%
Draguignan	70	33	84 000 €	8 %
Les Arcs	102	48,5	617 500 €	32 %
Le Muy	39	18,5	333 850 €	60 %
Total	211		035 350 €	

Cette programmation est portée par 5 maîtres d'ouvrages et se répartit comme suit :

Maîtres d'ouvrages	Nombre de LLS	%
Var habitat	24	11,4
Logis Familliale Varois	102	33
Unicil	30	48,5
3F Sud	26	18,5
SAEIM	29	
Total	211	

La production de LLS en 2019 est en baisse par rapport à 2018 qui enregistrait 630 logements locatifs sociaux, pour des raisons liées aux autorisations de construire, à la période pré-électorale, aux maîtres d'ouvrages qui ont porté en financement des centaines de LLS sur les années précédentes se trouvent en surcharge d'activité de ces opérations désormais en chantiers, et au manque de disponibilité des maîtres d'ouvrages.

La garantie des emprunts

Dracénie Provence Verdon agglomération a apporté sa garantie d'emprunt, à hauteur de 50%, pour les opérations suivantes :

Construction de 18 LLS en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement), Résidence "Les Grenadine" sise commune du Draguignan, sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Delta Habitat,

Construction de 31 LLS en VEFA, Résidence "Cap Sud", sise commune de Draguignan, sous la maîtrise d'ouvrage de Grand Delta Habitat,,

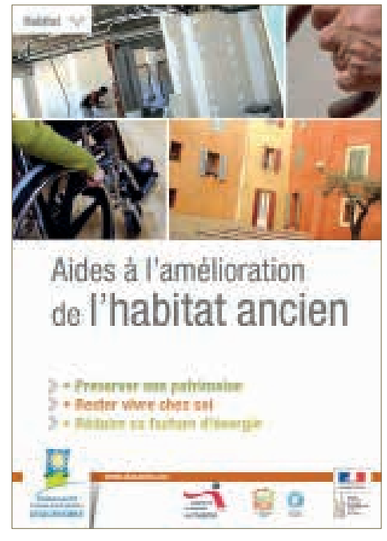
Construction de 3 LLS en acquisition-amélioration, "1, Allée Victor Hugo", sise commune du Muy, sous la maîtrise d'ouvrage de la SAIEM,

Construction de 28 LLS, "Impasse Paradis" sise commune de Trans-en-Provence, sous la maîtrise d'ouvrage du Logis Familial Varois,

Construction de 75 LLS, Résidence "Les Rives d'Argens", sise commune de Vidauban, sous la maîtrise d'ouvrage de Var Habitat,

Sur ces 5 programmes le montant total garanti par DPVa est de 8 196 540 €, correspondant 155 logements locatifs sociaux.

Ces garanties d'emprunts permettent à DPVa d'être "réservataire" dans l'attribution de 15 logements au sein de ces programmes.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

La demande de logement social et la gestion du contingent réservataire DPVa
En contrepartie des aides directes (subvention d'équilibre) et indirecte (garantie d'emprunt) consenties pour la réalisation de logements locatifs sociaux sur son territoire, DPVa dispose d'un contingent de réservation.
En 2019, 9 nouveaux programmes ont été mis en service. DPVa a pu proposer en commission d'attribution des candidats sur 86 nouveaux logements issus de ces programmes. Il s'est agi de préparer ces commissions en lien avec le Cabinet du Président, les maires des communes concernées, les CCAS des communes et les différents bailleurs sociaux.

"Hameau St François" à Draguignan (Habitat et Humanisme): 5 logements réservation DPVa
"Etienne Garcin" à Draguignan (SAIEM) : 4 logements réservation DPVa
"Les Rives d'Argens" à Vidauban (Var Habitat) : 19 logements réservation DPVa
"Les Rives d'Argens" à Vidauban (Grand Delta) : 7 logements réservation DPVa
"La Condamine" à Vidauban (Unicil) : 10 logements réservation DPVa
"La Collinette" aux Arcs (Logis Familial Varois) : 14 logements réservation DPVa
"St Roch" aux Arcs (Var Habitat) : 17 logements réservation DPVa
"Réhabilitation du centre-ville" au Muy (SAIEM) : 2 logements réservation DPVa
"Le Château" à Trans (Logis Familial Varois) : 8 logements réservation DPVa

Parallèlement, le bureau du logement a en charge la gestion de la demande passant par l'accueil des demandeurs, l'enregistrement des dossiers, le suivi des demandeurs, l'actualisation régulière de la file active, la participation aux commissions d'attribution, le traitement des tableaux de bord de l'activité.
- L'année 2019 enregistre :
- 374 nouvelles inscriptions
- 450 demandes valides en fin d'année
- 1600 échanges téléphoniques ou courriels mails
- 56 commissions d'attribution de logements
- 86 logements réservation DPVa neufs attribués (Draguignan, Vidauban, Les Arcs, Le Muy et Trans-en-Provence)
- 22 logements réservation DPVa en rotation attribués
- 8 logements attribués en plus aux candidats en file active DPVa grâce à un partenariat et un relationnel abouti avec Le Logis Familial Varois, 3F, la Sous-préfecture, Habitat et Humanisme, UNICIL…

DPVa est réservataire en 2019 de 337 LLS en tout.

Le parc privé
En 2019, le territoire de Dracénie Provence Verdon agglomération est couvert par deux dispositifs qui visent à soutenir l'amélioration de l'habitat privé:

Un Programme d'Intérêt Général, dit PIG, mis en place début 2018, sur les 23 communes qui composent la Dracénie, avec des secteurs renforcés sur 8 communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin-du-Var et Vidauban.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, dite OPAH-RU, mise en place en septembre 2018, exclusivement cantonnée au périmètre du centre ancien de Draguignan.

Le PIG "Habiter mieux en Dracénie"
Conformément aux orientations de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, Anah, quatre thématiques d'intervention ont été retenues pour améliorer son habitat :
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La lutte contre l'habitat indigne et l'habitat dégradée,
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et/ou à l'handicap,
- La lutte contre la vacance en lien avec le conventionnement social

En parallèle, des interventions peuvent être menées sur les copropriétés pour :
- la rénovation énergétique des copropriétés "fragiles" ou en "difficultés"
- l'organisation des copropriétés qui après pourront prétendre à une aide de l'Anah

La communication du dispositif se fait via la distribution de supports tels que les dépliants, les affiches, les articles de presse en magasines communaux et intercommunaux, la participation à des salons ou encore la tenue de permanences physiques régulières en communes.

L'opérateur en charge du dispositif, Citémétrie, accueille le public du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 dans des locaux sis au 4 Avenue Lazare Carnot à Draguignan. Et, pour être plus proche des administrés, dans plusieurs communes de DPVa :

Permanence de 10h00 à 12h00	
Ampus	Les 1er et 3ème mercredis
Bargemon	Les 1er et 3ème vendredis
Callas	Le 2ème mardi
Flayosc	Les 1er et 3ème lundis
La Bastide	Le 2ème lundi
Le Muy	Les 2ème et 4ème jeudis
Les Arcs-sur-Argens	Les 1er et 3ème jeudis
Lorgues	Les 1er et 3ème mardis
Vidauban	Les 2ème et 4ème mercredis
Saint-Antonin-du-Var	Le 4ème vendredi
Salernes	Le 2ème vendredi
Sillans la cascade	Le 4ème lundi

333 contacts ont ainsi été générés, répartis sur les communes :

Ampus	7	Comps-sur-Artuby	1	La Roque-Esclapon	0	Salernes	15
Bargème	0	Draguignan	18	Le Muy	51	Sillans-la-Cascade	8
Bargemon	5	Figanières	20	Les Arcs-sur-Argens	36	Taradeau	8
Callas	3	Flayosc	19	Lorgues	53	Trans-en-provence	27
Châteaudouble	0	La Bastide	2	Montferrat	6	Vidauban	34
Claviers	4	La Motte	9	Saint-Antonin du var	5		

L'OPAH-RU de Draguignan
Les thématiques d'action retenues sur ce dispositif:
- L'amélioration du parc existant
- Faciliter la réhabilitation des immeubles collectifs et les travaux en partie commune
- Diversifier l'offre de logement et la mixité sociale
- Valoriser la qualité patrimoniale (opération façade …)
- Traiter les dysfonctionnements urbains sur des ilôts (ORI)

Les permanences se tiennent en même lieu que le PIG et en centre ancien.

Les dossiers suivis en 2019

La lutte contre l'habitat indigne
Les Pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) ont pour vocation de mettre en synergie les différents services publics et partenaires de la lutte contre l'habitat indigne dans leurs départements respectifs. Un travail commun est réalisé sur des thématiques telles que le repérage des situations, l'accompagnement des ménages, le suivi des arrêtés ou encore le lien avec les magistrats référents lutte contre l'habitat indigne auprès des Parquets.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

En 2019, 30 signalements ont été transmis aux opérateurs en charge du PIG et de l'OPAH RU afin qu'ils effectuent les visites et rédigent un rapport sur l'état des lieux et les désordres constatés.
Leur répartition par commune et selon les suites qui ont pu leur être données est ventilée ci-après :

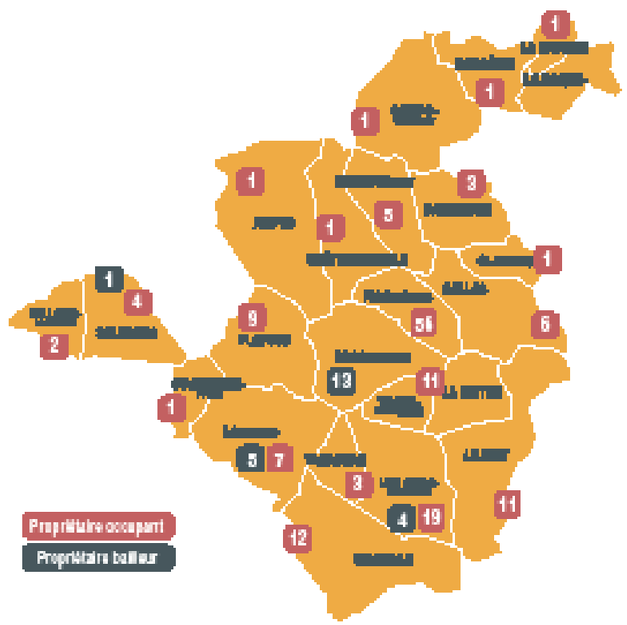
Commune	"instruction"	"Sans suite"	"travaux réalisés ou programmés"	Totaux
Draguignan	2	1		3
Figanières		2	1	3
Flayosc	1	2		3
Le Muy	1	9	1	11
Les Arcs	1	1		2
Lorgues	1	1		2
Salernes		2		2
Trans-en-Provence		2		2
Vidauban		2		2
Totaux	6	22	2	30

Les opération façade dans le cadre du PIG
Sur certains secteurs renforcés, 5 communes ont fait le choix de mettre en place une opération façade sur une partie de leur territoire financée uniquement par les fonds propres communaux :
- Ampus
- Bargemon
- Flayosc
- Lorgues
- Saint Antonin

8 dossiers sont instruits en 2019, tous à Lorgues.

La prise en charge par l'Anah
179 dossiers pour l'amélioration des logements ont été déposés à l'instruction. Un seul ne remplissait pas les conditions d'éligibilité. Ce sont donc 178 dossiers validés en 2019 dont 100 l'ont été dans le cadre du PIG, 25 dans le cadre de l'OPAH RU, et 53 en secteur « diffus » pour des travaux d'économie d'énergie simple sous le programme Habiter Mieux Agilité. Ce résultat est trois fois supérieur aux objectifs fixés par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Leur répartition sur le territoire est la suivante :
Le total des crédits engagés pour les subventions Anah s'élève ainsi en 2019 à 1 508 205 € dont 222 339 € pour l'ingénierie et 1 285 866 € pour les travaux d'amélioration. A ces crédits d'Etat, s'ajoutent ceux engagés par DPVa à hauteur de 324 049 € et ceux de la Régional Sud PACA à hauteur de 102 702 €.



L'Habitat spécifique

Dans le cadre de ses compétences, DPVa, met à disposition des gens du voyage à l'occasion des grands rassemblements un équipement homologué, dit aire de grand passage.
La gestion de cette aire a été déléguée à la société VAGO GESTION domiciliée à LA TESTE DE BUCHE (33260)à compter du 16 Juillet 2019, afin de prendre en charge les arrivées – départ de groupes, ainsi que l'entretien du site. En 2019, elle a accueilli 1 groupe.

Le territoire a parallèlement connu plusieurs installations illicites dont deux nécessitant une gestion complexe, partenariale et conduisant à une mesure d'expulsion systématique.

L'adoption du PLH 2019-2024
Dès le mois d'août 2017, les bureaux d'études Guy Taïeb Conseils (GTC) et Foncéo – Citéliance ont été retenus à l'issue d'une procédure de consultation afin d'élaborer, pour le compte de la communauté d'agglomération, le Programme Local de l'Habitat pour la période 2019-2024.
Le P.L.H est le document qui formalise la politique locale de l'habitat, dans toutes ses composantes. Il est établi par Dracénie Provence Verdon agglomération pour l'ensemble de ses communes membres.
Les travaux ont jalonné toute l'année 2018, en présence de toutes les communes par des étapes individuelles et collectives, et de l'ensemble des partenaires.
A l'issue de cette importante phase collaborative, le projet de PLH 2019-2024 a pu être arrêté en conseil d'agglomération le 20 décembre 2018.
Le PLH approuvé s'articule autour de 6 grandes orientations :
- réhabiliter et revitaliser les centres villes et centres-bourgs par l'acquisition-amélioration de 192 logements sur la durée du PLH, soit 32 par an ;
- produire 875 nouveaux logements par an dont 52% sociaux (45% nouveaux en locatif et en accession et 7% en Acquisition-amélioration et conventionnement Anah) ;
- préciser et mettre en oeuvre un plan d'actions foncières ;
- améliorer l'habitat existant, et travailler aux équilibres sociaux au sein de l'Agglomération ;
- diversifier les réponses apportées à la pluralité des besoins en logement et en hébergement ;

Ces orientations se déclinent en 18 actions, détaillées en fonction d'objectifs opérationnels permettant la mise en œuvre d'une politique de l'habitat dynamique et ambitieuse.
La procédure s'est poursuivie par l'approbation à l'unanimité des 23 communes de l'agglomération à travers des délibérations de leurs conseils municipaux (15 communes) ou bien à travers une approbation tacite (8 communes), permettant une approbation du conseil d'agglomération le 20 juin 2019.
L'État a, pour sa part, présenté préalablement 3 points de vigilance, mineurs, qui ont pu être pris en compte.
D'autre part, la présentation du PLH 2019-2024 en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement le 21 juin 2019, instance décisionnelle de l'État a permis une approbation à l'unanimité des membres.
A l'issue de cette procédure, Dracénie Provence Verdon agglomération a pu adopter son second PLH par délibération en conseil d'agglomération le 11 juillet 2019.

La convention de délégation des aides à la pierre avec l'État 2019-2024

Dans le droit fil de l'adoption du PLH 2019-2024, Dracénie Provence Verdon agglomération a décidé de renouveler son partenariat avec l'État concernant la gestion des aides publiques à la pierre.
Aux termes de cette convention, Dracénie Provence Verdon agglomération gère en lieu et place de l'État l'ensemble des sommes allouées à la construction de LLS mais également celles aux particuliers dans le cadre de l'Anah, correspondant à la réhabilitation des logements existants (parc privé).
Les objectifs à atteindre sont alignés sur ceux du PLH. Les sommes déléguées en gestion s'élèvent à :
- 7 575 500 € concernant le parc public, hors aides indirectes (correspondant à 2 156 logements sur la période de 6 ans),
- 6 230 450 € alloués à la réhabilitation du parc privé (correspondant à 677 logements).

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



CHIFFRES CLÉS

4 043
bénéficiaires directs des actions soutenues par la Politique de la ville

LA COHÉSION SOCIALE ET **LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Le Contrat de Ville

Signé par une vingtaine de partenaires le 29 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 mobilise l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité et s'inscrit dans le processus de co-construction avec les habitants, avec les associations, avec les acteurs économiques et les bailleurs sociaux et s'appuie sur la mise en place de conseils citoyens.

Il mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun. Encadré par la loi, de programmation du 21 février 2014, cette politique publique est régulièrement visée par des décrets et des circulaires qui précisent les priorité à donner à à la mobilisation des moyens de droit commun, la destination prioritaire des crédits spécifiques à la réduction de l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale sur la durée du quinquennat, et le renforcement du lien social républicain.
L'objectif est de réduire de moitié l'écart de taux d'emploi entre les habitants des quartiers prioritaires et les autres, sur la durée des Contrats de ville.
La Dracénie comprend 3 quartiers prioritaires aux périmètres distincts des anciens quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale).

- 2 quartiers sur Draguignan (centre ancien et les Collettes) représentant 6770 habitants
- un quartier au Muy (centre ancien) représentant 1600 habitants

DPVa est en charge de l'état des lieux et du diagnostic partagé, de la définition des enjeux, orientations et objectifs opérationnels, du pilotage, du suivi et de l'évaluation du contrat qui repose sur 4 principaux piliers :

- Pilier "Cohésion sociale"
- Pilier "Cadre de vie et renouvellement urbain"
- Pilier "Développement économique et emploi"
- Pilier "Citoyenneté et valeurs de la République"

Le rôle de DPVa est, au titre de sa compétence obligatoire "Politique de la Ville", d'être l'animateur, le coordinateur/ensemblier autour du Contrat de ville.

Appel à projet crédits spécifiques
En complément des actions de droit commun, des crédits spécifiques Politique de la ville sont orientés chaque année à travers le lancement d'un appel à projet.

62 actions ont été déposées en demande de subvention pour l'année 2019 appelant 390 590 € de demande en crédits spécifiques.
46 actions ont été retenues et financées au titre de la Politique de la ville pour un total de crédits spécifiques de 244 800€ répartis entre l'Etat pur 99 800 € et 145 000 € pour DPVa.
Sur ces 46 actions, 30 sont des renouvellements, 16 sont nouvelles (30%). Une action de 2018 a dû être reportée en plus sur 2019.

		2019 (État et DPVA)		
Axes Contrat de Ville	**Montants alloués**	**%**	**Actions**	**%**
Développement économique et emploi	92 200 €	36	12	26
Cadre de vie et renouvellement urbain	4 000 €	2	1	2
Cohésion sociale	137 700 €	62	33	72
Citoyenneté et valeurs de la République		0	0	0
Hors pilier		0	0	0
Total	**233 900 €**	**100**	**46**	**100**
Actions VVV		0	3	0
FDPH		0	0	0

Suivi des associations et des actions
Un suivi des structures est réalisé au fil de l'eau, tant sur leurs dossiers de subvention que sur la bonne réalisation de leurs actions, dans l'objectif de les accompagner et les soutenir.
L'objectif est de faire le point sur le déroulé de l'action (difficultés éventuelles/leviers de réussite, impact sur les habitants, bénéficiaires des actions, remontées d'indicateurs, objectifs…) et de présenter en fin d'année l'appel à projets 2020 (calendrier, priorités...).
Les évaluations des actions sont établies sur la base de :

- la feuille d'évaluation à mi-parcours complétée au 30 juin de l'année et envoyée par les structures financées,
- la fiche d'évaluation annuelle,
- d'échanges réguliers entre l'équipe opérationnelle Etat-DPVa et les structures,
- d'échanges collectifs lors de groupes de travail thématiques,
- des visites sur site, sur la base d'une grille complétée sur place par la chargée de mission.

En complément, un bilan à mi-parcours est et présenté aux instances de novembre.

Enfin un bilan annuel est produit en début d'année suivante.

En concertation avec l'Etat, les conseils citoyens, l'équipe opérationnelle de DPVa a écrit l'appel à projet 2020 dès le mois d'août. Le lancement a été fait le 12/11/2019, pour un retour des demandes de subventions par les associations au 20/12/2019. La priorité a été renouvelée pour les actions portant sur le pilier "développement économique et emploi" permettant de favoriser le retour à l'emploi dans un but d'améliorer le niveau de revenu des publics QPV.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Actions des bailleurs sociaux dans le cadre des conventions d'abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Les bailleurs sociaux signataires du Contrat de Ville (SAIEM de Construction, 3F Sud, Var Habitat, Logis Familial Varois) ont signé une convention fin 2015 : application d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB lorsque les logements sont situés dans un quartier prioritaire. Deux grands types d'actions d'amélioration du cadre de vie sont éligibles et répondent au cadre national :
- Les actions de droit commun relevant de la gestion classique des bailleurs mais qui font l'objet de moyens renforcés sur les QPV.
- Des actions spécifiques aux quartiers pour soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social.
Les 4 bailleurs ont mis en place leurs actions sur 2019 (renforcement de la présence du personnel de proximité, formation/soutien des personnels de proximité, sur-entretien, gestion des déchets et encombrants / épaves, tranquillité résidentielle, concertation / sensibilisation des locataires, animation, lien social, vivre ensemble, petits travaux d'amélioration de la qualité de service)
Les instances de suivi des conventions dressent un bilan à mi-parcours et annuel, basé sur les actions réalisées, leur coût et une évaluation qualitative de leur efficacité. A la suite de ces bilans, les partenaires déterminent et ajustent des orientations des actions l'année suivante (DDTM, collectivité, Etat).
Sur 2019, des rencontres ont eu lieu pour le suivi des conventions :
- 2 Comités techniques et 1 Comité de Pilotage
- 2 diagnostics en marchant avec les conseils citoyens de Draguignan

Les montants présentés en comité de pilotage pour 2019 (à fin octobre 2018) pour l'abattement par quartier prioritaire, sont les suivants :

	Montant prévisionnel de l'abattement 2018	Dépenses réalisées 2018	Montant prévisionnel de l'abattement 2019 (+ reports éventuels)
Draguignan centre ancien	34 128 €	43 634 €	34 068 €
Draguignan Les Collettes	177 749 €	147 379 €	252 912 €
Le Muy centre-ville	11 462 €	2 460 €	23 612 €
Total	**223 339 €**	**193 473 €**	**310 592 €**

Evaluation du Contrat de ville
Evaluation et prolongation du Contrat de Ville

Rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville

DPVa porteuse du Contrat de Ville, est tenue de remettre un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, en précisant les actions menées sur leur territoire, les orientations et les programmes de nature à améliorer la situation (article 11 de la loi du 21 février 2014).
Le projet de rapport 2018 a donc été écrit en 2019, il traite de points prédéfinis et comporte la maquette financière relative aux contributions des partenaires (droit commun, crédits spécifiques). Ce document est soumis pour avis aux 3 conseils citoyens, aux conseils municipaux des communes du Muy et de Draguignan et signataires du Contrat de Ville. Enfin, le projet de rapport a été envoyé pour lecture et avis le 13/09/19, délibéré le 12/12/19 par DPVa et le 30/09/19 par les 2 communes. Le rapport définitif y compris ses annexes a été rendu public, sur le site de l'agglomération.

Avenant au Contrat de Ville de la Dracénie 2015-2020
La circulaire du premier Ministre du 22/01/19 prévoit la prolongation des 435 Contrats de Ville via :
- l'écriture d'un "protocole d'engagements renforcés et réciproques /avenant annexé au Contrat de Ville"
- le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale des quartiers (tableau des indicateurs)
- les modalités de rénovation des Contrats de Ville et de déploiement du Pacte de Dijon

L'objet du protocole, avenant au Contrat de Ville est de :
- prolonger le Contrat de Ville jusqu'à la fin de l'année 2022
- apporter une lisibilité aux intentions inscrites au Contrat de Ville
- réviser et préciser les attendus du Contrat de Ville au regard des évolutions constatées annuellement et issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat, ainsi que des évolutions législatives et règlementaires.

Le protocole entend :
- recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville : l'amélioration du niveau de vie et de revenu des résidents des QPV et aider à l'inclusion sociale ;
- clarifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville dans leurs engagements, notamment en matière de droit commun et préciser le degré d'opérationnalité de ces objectifs ;
- réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée DPVa/Etat en associant les Conseils Citoyens.



L'annexe 3 de la circulaire est complétée en annexe de cet avenant ; elle précise le suivi des mesures du plan de mobilisation nationale adapté au Contrat de Ville, par thématique, avec les indicateurs à suivre jusqu'à fin 2022. 23 des 40 mesures nationales sont repérées pouvant faire l'objet d'un suivi localement.
L'écriture du projet d'avenant par DPVa et l'État a été fait de manière co-construite. Il a été réalisé de juillet à août, avec la sollicitation des partenaires/associations/conseils citoyens (groupes de travail), actualisation des engagements des signataires (questionnaire). En octobre, il a été envoyé aux partenaires et sollicitation de suivi des mesures/indicateurs, puis intégration des contributions de chacun. L'avenant et ses annexes a été validé le 7 novembre en Comité de pilotage, suivi jusqu'en 2020 de la signature ; en décembre les 2 communes et DPVa ont délibéré.
Les axes prioritaires à engager de juillet 2020 à décembre 2022 (amendés par les partenaires, opérateurs et conseils citoyens) portent sur les thématiques :
- réaffirmer une stratégie politique en faveur des habitants en QPV
- conforter la politique d'évaluation
- mobiliser le partenariat et assurer la bonne coordination des dispositifs dans les quartiers
- minimiser la lourdeur administrative
- favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ainsi que la création et le développement d'entreprise
- favoriser l'intégration sociale, le soutien à la parentalité et le bien vivre ensemble
- améliorer le cadre de vie des habitants

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LE **POINT D'ACCÈS AU DROIT**

Depuis sa création en 2009, le Point d'Accès au Droit (PAD) accueille gratuitement les usagers des 23 communes du territoire, leur permettant ainsi d'obtenir de nombreuses solutions juridiques et sociales dans différents domaines (famille, logement, travail, surendettement, assurances, voisinage, contrats…)

Le partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit a permis de mettre en place de nombreuses consultations gratuites assurées par des professionnels expérimentés, tels que des avocats au barreau de Draguignan, huissiers de justice, conciliateurs des droits, notaires, ou défenseur des droits depuis fin 2019. Outre les permanences de ces intervenants, des juristes associatifs issus du CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles du Var), de l'AAVIV (Association d'Aides aux Victimes d'Infractions et de Violences du Var), de RESONANCES ou AUTOUR DE LA MEDIATION (médiation familiale) accueillent, conseillent et orientent les administrés.

Ouvert au public depuis le 08/12/2009, et actuellement localisé à l'espace administratif chabran à Draguignan, le PAD comptabilise 38 950 contacts (4154 en 2019) pour la période de 2010 à 2019. Chaque année un comité de pilotage partenarial est organisé, il s'est déroulé le 27 novembre 2019, et sur l'année, 166 permanences ont été assurées au sein du PAD et 1012 usagers ont été accueillis avec des problématiques individuelles plus ou moins complexes. Les intervenants reçoivent, conseillent et aident les usagers en toute confidentialité dans nos locaux.

Les permanences

9 permanences d'experts sont assurées, sur rendez-vous et 997 personnes issues des 23 communes de l'Agglomération ont été reçues et conseillées :

- Avocats (droit du travail, droit général)
- Conciliateurs de justice
- Huissiers de Justice
- Notaires
- Aide aux Victimes d'Infractions du Var (A.A.V.I.V.)
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.)
- Médiation familiale RESONANCES
- Médecin expert auprès des tribunaux : Docteur COLSON

Outre les usagers de la Dracénie, le PAD accueille et oriente également les personnes d'autres communes qui le sollicitent.

L'exécution du budget de l'exercice 2019 s'élève à 73 000 €



CHIFFRES CLÉS

73 000€
de budget de l'exercice 2019

9
permanences en 2019

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LE CISPD ET LES TIG

Créé en 2009, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est un outil de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire de la CAD. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et définit des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.
Auprès des Conseils locaux (CLSPD), la DHCSE propose via le CISPD un outil de concertation, de coopération et de coordination d'actions avec tous les acteurs concernés par la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité (État, élus, associations, professionnels/organismes, forces de l'ordre, Parquet...)

Formations des professionnels

Depuis 2016, l'agglomération poursuit la communication et l'organisation de formations au "phénomène de radicalisation" (prise en charge par le Pôle Sécurité et Prévention de la Délinquance de la Préfecture) :

1 session a eu lieu les 9 et 10 décembre 2019, avec une vingtaine de participants sur la Dracénie (force de l'ordre, éducation nationale, agents DPVa, Service Pénitencier de Probation et d'Insertion,)
En lien avec la Direction Départementale de la cohésion Sociale, des formations "Valeurs de la République et Laïcité" ont été organisés sur Draguignan pour les professionnels. Les intervenants sont des formateurs habilités par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).
4 sessions de 2 jours ont été organisées sur 2019 pour des agents du Département, de DPVa ou des communes, des missions locales, des associations et partenaires du territoire, services jeunesse, adultes relais, conseils citoyens…représentant environ 60 professionnels.
Dans le cadre de son CISPD, Dracénie Provence Verdon agglomération conduit des actions depuis 2011 en faveur de la lutte contre les violences conjugales, notamment en matière d'animation et formation du réseau de professionnels et de mise en oeuvre d'un dispositif d'hébergement temporaire
Suite aux cycles de formations des professionnels de la Dracénie organisés en 2018 par DPVa "partage de pratiques et d'approches dans le traitement des violences conjugales", l'agglomération poursuit en 2019 les réflexions engagées et facilite les conditions de bon échange du réseau de professionnels sur cette thématique, avec :

- l'organisation d'une journée de restitution en mars (évaluation partagée – émergeance de besoins collectifs). Les besoins ressortis sont de formaliser la coordination des professionnels du territoire, de constituer un travail de réseau, et d'apporter des réponses aux pistes d'actions et des thématiques phares repérées dans le but de d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement des victimes de violences conjugales, des enfants co-victimes, et de l'entourage des victimes sur le territoire de DPVa, et proposer des pistes d'actions territorialisées.
- la mise en place d'une plateforme numérique comprenant un annuaire, des documents ressources (à venir cartographie des acteurs)
- le lancement d'un marché pour l'accompagnement à DPVa sur un projet de service territorial (projet de parcours d'hébergement, journées thématiques et groupes de travail, coordination, diagnostic)
- le co-financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie sur le dernier trimestre
- le suivi et mise en œuvre de la convention de logements de mise à l'abri pour les victimes de violences conjugales (partenariat avec le CD83, la commune des Arcs, la CAD et l'AVAF) Les objectifs de ce dispositifs sont de lutter contre la précarisation et fragilisation des conditions de vie des victimes, majoritairement contraintes de quitter leur logement, d'abandonner leur travail, de déscolariser les enfants en acceptant un hébergement hors Dracénie. Mais également de mettre à l'abri les victimes de violences conjugales, originaires de la Dracénie, devant quitter le domicile familial, avec ou sans enfants, sans solution d'hébergement, et contribuer à reconstruire le projet de vie dans un contexte protégé et un délai de 15 jours renouvelable.

Soutien financier pour des actions CISPD

Le soutien des associations via l'attribution de subventions après instruction des dossiers, et le suivi, sur des actions de prévention : Prévention spécialisée sur le Muy (34 000€) et sur Draguignan (34 000€), l'association Varoise d'accueil familial-AVAF (10 000€), AXIS pour l'espace rencontre et le relais enfants-parents à la maison d'arrêt (8000€), Association nationale des visiteurs de prison (500€ pour la section de Draguignan) et ANTHEA pour l'organisation de la journée justice (3500€), Dracénie Solidarités pour l'accueil des familles à la maison d'arrêt (3000€)
Le suivi des actions de la prévention spécialisée a été particulièrement appuyé sur l'année en partenariat avec le Département, via la participation aux différentes instances, les conventions de partenariat.

Coordination CISPD

Le lien et la coordination avec les structures associatives, les partenaires institutionnels et les 4 Conseils Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance (Draguignan, le Muy, Vidauban et Lorgues) : participation aux groupes de travail et plénières, information sur les formations/appels à projets, actions CISPD...

La tenue d'une cellule de veille "transports" en juin 2019 en lien avec la direction des transports et mobilités durables de DPVa. Elle permet la réflexion collégiale sur la situation des transports de l'agglomération (lignes régulières et transports scolaires) en échangeant sur la thématique afin de coordonner les actions et de mieux répondre aux problématiques de délinquance dans les bus, avec les transporteurs (Bremond et Beltrame).

En outre, DPVa travaille avec l'administration pénitentiaire et accueille régulièrement des personnes effectuant des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG). En 2019, 8 accueils en TIG (sur 9 demandes) ont été organisés représentant 722 heures de travail, ainsi que 2 accueils en réparation pénale. Ces personnes sont principalement accueillies en interne par la direction des sports ou ponctuellement sur le réseau de lecture publique en médiathèque, à la direction des transports, de l'environnement ou en accueil sur les offices de tourisme. En 2019 l'État a créé l'Agence Nationale du T.I.G et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice, avec un référent territorial que nos services a rencontré, dans le but de mettre à jour et développer les postes de TIG.

Des stages de citoyenneté sont organisés comme alternatives aux poursuites ou mesure de composition pénale. Il s'agit pour le Parquet de proposer aux auteurs majeurs d'infractions pénales, un stage qui a pour but de les sensibiliser aux valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité de la personne humaine. Les stages sont animé par l'Association d'aide aux victimes et l'agglomération a participer dans le cadre de ses compétences à 4 stages sur 2019.

CHIFFRES CLÉS

16
accueils en TIG en 2018

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

PARTIE 7

UNE AGGLOMÉRATION À VOTRE SERVICE !

Une administration à votre service 98
Les ressources humaines 100
Les finances et le conseil de gestion 102
Les affaires juridiques 104
La gestion du patrimoine 105
La communication 107

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

UNE ADMINISTRATION **À VOTRE SERVICE**

RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

PRÉSIDENT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

- DIRECTION COMMUNICATION & PROTOCOLE
- DIRECTION AFFAIRES GÉNÉRALES & VIE INSTITUTIONNELLE
- MISSION MANAGEMENT DES RISQUES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AMÉNAGEMENT & PATRIMOINE

DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- EMPLOI, FORMATION & PARTENARIATS
- COMMERCE & ANIMATION ZAE
- RURALITÉ & AGRICULTURE
- OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE

DIRECTION TOURISME
- DÉVELOPPEMENT 2.0 & ÉVÉNEMENTIEL
- ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE
- USAGERS & DIFFUSION

DIRECTION SERVICES TECHNIQUES
- URBANISME
- FONCIER
- PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE & INGÉNIERIE
- AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

DIRECTION HABITAT & COHÉSION SOCIALE
- HABITAT & LOGEMENT
- POLITIQUE DE LA VILLE

PÔLE RESSOURCES

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES
- GESTION DU PERSONNEL
- VALORISATION RH
- SANTÉ AU TRAVAIL

DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES & COMMANDE PUBLIQUE
- CONSEIL JURIDIQUE
- COMMANDE PUBLIQUE
- ASSURANCES

DIRECTION FINANCES
- BUDGET & COMPTABILITÉ
- ÉTUDES, DETTE & TRÉSORERIE
- OBSERVATOIRE FISCAL & CO-FINANCEMENT

DIRECTION SYSTÈMES D'INFORMATIONS & AMÉNAGEMENTS NUMÉRIQUES
- INFRASTRUCTURES, ÉTUDES TIC & ASSISTANCES
- SIG

DIRECTION SPORTS
- ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES
- ÉQUIPEMENTS TERRESTRES

DIRECTION CULTURE ADMINISTRATION DU PÔLE CULTUREL
- AUDITORIUM, CONSERVATOIRE & ÉCOLES DE MUSIQUE
- RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES
- RÉSEAU DES MUSÉES

PÔLE ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS DURABLES & STRATÉGIES TERRITORIALES

DIRECTION TRANSPORTS & MOBILITÉS DURABLES
- EXPLOITATION
- MOBILITÉS DURABLES

DIRECTION ENVIRONNEMENT
- DÉCHETS
- MILIEUX NATURELS TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- SPANC
- EAU & ASSAINISSEMENT

STRATÉGIES TERRITORIALES
POLITIQUES CONTRACTUELLES
MISSIONS DE PRÉFIGURATION
SCHÉMAS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT

Adresse
Hôtel communautaire
Square Mozart, CS 90129,
83004 DRAGUIGNAN cedex

Horaires d'ouverture
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour joindre les services de la CAD
- Accueil : 04 94 50 16 20
- Point d'Accès au Droit : 04 98 10 29 20
- La direction de la communication : 04 94 50 15 82
- La direction de l'aménagement économique et urbain : 04 94 50 16 35
- La direction de l'habitat, de la cohésion sociale et de l'emploi : 04 98 10 72 35
- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 04 94 50 16 24
- La Direction de l'Animation Economique et Touristique : 04 98 10 72 66
- L'Office de Tourisme Intercommunal de la Dracénie : 04 98 105 105
- Les Transports en Dracénie : 04 94 50 94 05
- Le Transport à la demande : 0 800 65 12 20 (N° gratuit)
- Ramassage des encombrants, monstres et déchets verts : 0 800 00 00 83 (pour Draguignan) ou 0 800 18 34 13 (pour les autres communes)
- Accueil Pôle culturel Chabran : 04 83 08 30 30
- Médiathèque d'agglomération : 04 83 08 30 40
- Conservatoire d'agglomération : 04 83 08 30 50
- Le Musée des Arts et Traditions Populaires : 04 94 47 05 72
- Le Musée Camos : 04 94 76 72 88

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



CHIFFRES CLÉS

119
visites médicales en 2018

5
aménagements de poste

2
reclassements sur un poste plus adapté en 2018

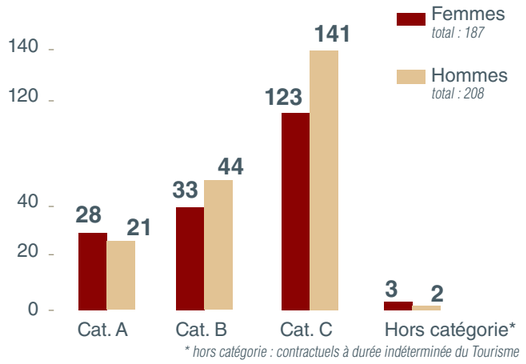
6 %
d'absentéisme en 2018

LES RESSOURCES HUMAINES

Les chiffres

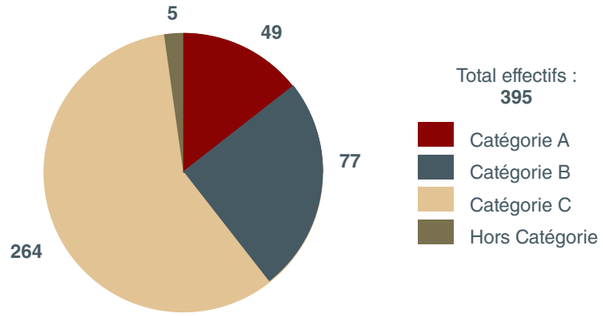
Au 31 décembre 2019, l'effectif global de la collectivité comptait 395 postes (titulaires et contractuels) soit une progression contenue de 2 postes par rapport au 31/12/2018 alors que de nouveaux besoins ont été à couvrir générant la création de 11 postes compensés par une optimisation de l'effectif déjà présent. Le taux d'occupation (postes pourvus /postes autorisés) a été maintenu à 95%.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



** hors catégorie : contractuels à durée indéterminée du Tourisme*

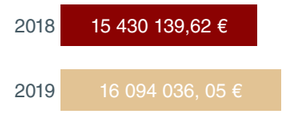
RÉPARTITION EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION



Masse salariale

En 2019 : 16,1 M€, en hausse de 4,3% par rapport à 2018 en raison de la hausse du traitement des titulaires (+8.3% sur 2019) consécutive à la déprécarisation de 16 agents contractuels, à l'impact du PPCR (après une année de gel), d'une mise à jour des NBI règlementaires, d'une révision des fiches de poste associés aux niveaux de régime indemnitaire.

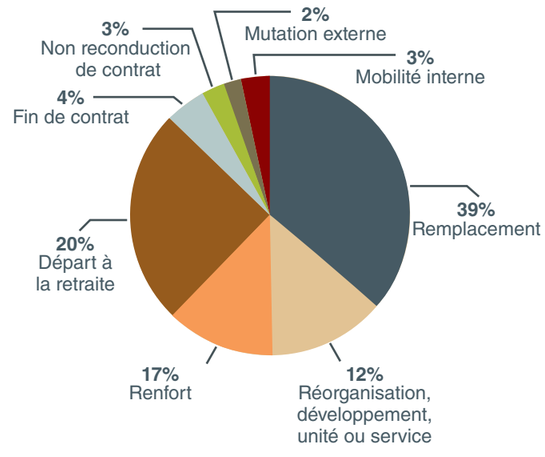
ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2018/2019



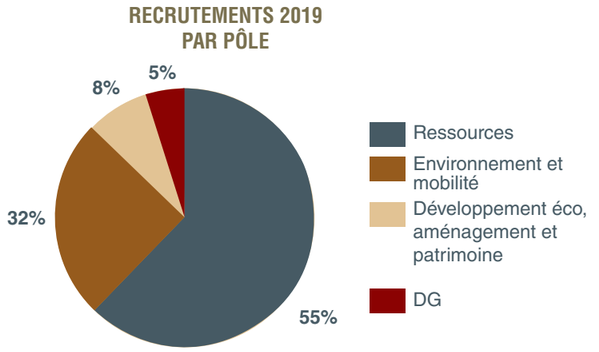
Recrutement

L'année 2019 a été une nouvelle année de maitrise des effectifs et d'optimisation de l'organisation puisqu'elle marque la création de 11 postes nécessaires à de nouveaux besoins (navette électrique, professeur de danse, chef d'exploitation, régisseur sécurité, technicien SIG, mission vélo & mobilités durables, promotion interne) tandis que ces effectifs globaux n'ont réellement progressé que d'un poste.

MOTIF DES RECRUTEMENTS SUR POSTES PERMANENTS EN 2019



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



Budget annuel formation	2017	2018	2019
Cotisation CNFPT + formations payantes + frais de déplacement	120 287 €	130 891 €	140 902 €

L'année 2019 a été marquée par la conduite d'une politique RH orientée sur la diminution de la précarisation des agents : 16 contractuels ont bénéficié d'une pérennisation de leur situation.

L'activité courante a été dynamique avec 38 recrutements sur postes permanents réalisés au total de l'année (soit 15% de renouvellement de l'effectif) couvrant les créations de poste (11), les départs (8), les remplacements sur postes permanents vacants (15) et les postes vacants de l'année précédente (4).
Pour couvrir les 38 recrutements, 467 candidatures ont été étudiées et 117 candidats reçus en entretiens. 2019 a été marqué par la préparation du transfert de personnel avec la rencontre de 45 agents transférés suite à la mutualisation de la compétence Eau et Assainissement.
La gestion des contractuels : 14 agents embauchés pour remplacer des agents de la collectivité momentanément indisponibles (accident, maladie…).
8 agents embauchés en renfort.
12 agents contractuels reconduits.
73 saisonniers embauchés durant la période estivale (21 au Tourisme, 1 au Transport, 47 aux Sports, 4 aux Déchets).

Développement des compétences

Depuis plusieurs années, les mesures successives qui transforment le paysage de la formation visent notamment à replacer l'agent au cœur de la gestion de sa propre carrière, à le rendre acteur de son développement professionnel.

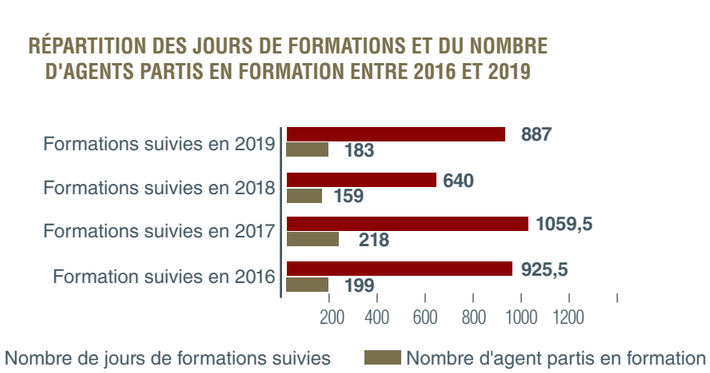
Les chiffres clés de la formation

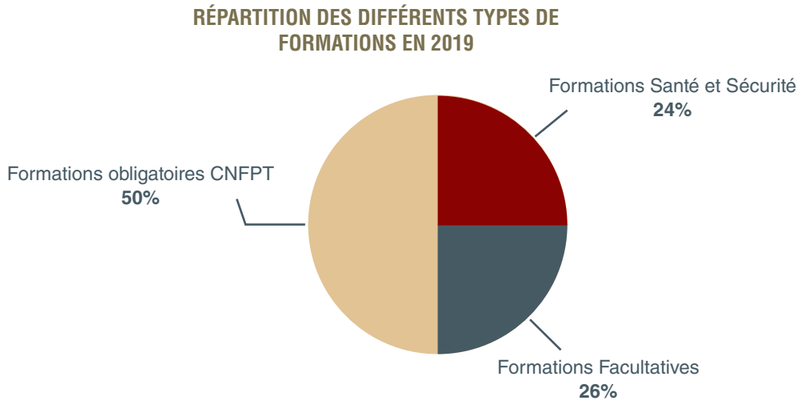
183 agents inscrits en formation en 2019 (soit une augmentation de 13%).
887 jours de formation suivis, répartis pour moitié auprès du CNFPT et pour moitié auprès des organismes proposant des prestations payantes.
Le nombre moyen de journées de formation par agent est de 2 jours pour l'année 2019, quand en 2018 il était à 1,6 jour.
Les taux de départs en formation des agents, par catégorie, sont cette année encore proportionnels aux effectifs, démontrant que la politique de développement des compétences rayonne sur tous les agents de l'Etablissement. En effet, les agents de catégorie C représentant 73% des effectifs au 31.12.2019 sont 67% à partir en formation. Les agents de catégorie B, s'ils représentent 17% des effectifs, sont 20% à se former. Les agents de catégorie A, 10% de l'effectif, sont 13% à développer leurs compétences.

Le Budget formation

Le budget 2019 s'élève de 7,6% par rapport à 2018.
Si en 2018 le CNFPT ne concentrait que 43% des départs, en 2019 il a accueilli 50% des départs en formation des agents de DPVa, améliorant la rentabilité de cette cotisation obligatoire.
Le budget des formations « payantes » (intégrant les coûts des stages et les frais de déplacement afférents) a évolué de 12,4% entre 2018 et 2019 ; contribuant principalement à la hausse du budget globale de formation. 64% de ces formations (concernant principalement la filière technique) sont des formations sécurité qui ne sont pas organisées par le CNFPT.

Budget annuel formation	2017	2018	2019
Cotisation CNFPT + formation payantes + frais de déplacement	120 287 €	130 891 €	140 902 €





Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

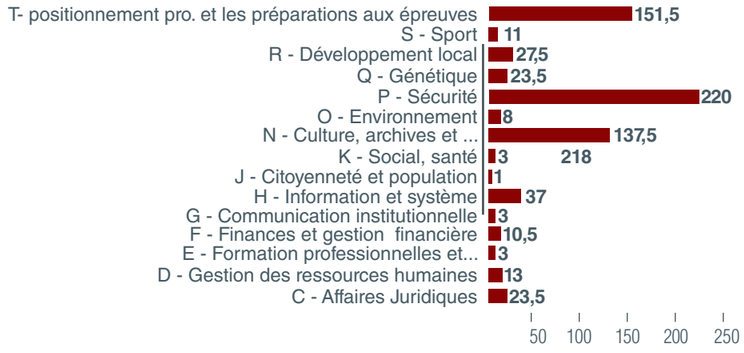
Les types et les domaines de formation

Si les formations obligatoires représentent 74% des formations suivies (obligatoires CNFPT, santé et sécurité), DPVa contribue également à un développement plus large des compétences des agents : 26 % des formations sont facultatives. Il s'agit notamment des formations personnelles, des préparations concours et examens, des formations de perfectionnement relevant d'une démarche personnelle et active de l'agent, souhaitant enrichir ses compétences et maintenir son niveau d'employabilité.

Le positionnement professionnel et les préparations aux épreuves. 138,5 jours (soit 15,6% des jours de formation) ont été alloués à la préparation aux concours et examens professionnels, concernant 25 agents de DPVa.

Soulignons que, suite aux élections professionnelles de 2018, les représentants du personnel ont ainsi bénéficié de 9 jours de formation en 2019. DPVa a également mis en place, avec le Centre de Gestion 83, une formation de 5 jours à destination des nouveaux membres du CHSCT.

RÉPARTITION DES FORMATIONS (EN JOURS) PAR DOMAINE



Qualité et condition de vie au travail

L'année 2019, suite aux élections professionnelles de 2018, fut l'occasion d'actualiser le règlement intérieur du CHSCT, de faire le bilan et la mise à jour de tous les plans d'actions RPS (Risques Psycho-Sociaux) réalisées entre 2016-2018 et de relancer la mise à jour des DUER (Document unique d'Evaluation des Risques) en proposant la constitution d'un réseau d'assistants de prévention (un assistant/direction). Ce fut aussi une année marquée par une canicule estivale et une crise "inondation" vécue sur 2 week-ends dont les bilans ont été partagés en instance. Une suite à la démarche RPS du réseau de lecture publique a été validé comprenant un diagnostic quantitatif auprès de tous les agents du service et des entretiens qualitatifs. Un questionnaire de satisfaction des agents sur l'offre de formation a également été co-élaboré.

Grands projets de l'année 2019

Une fois encore, les changements règlementaires ont mobilisé d'importantes ressources RH tout au long de l'année. D'abord avec la mise en œuvre du Prélèvement à la Source (PAS) impactant chaque feuille de paie, la reprise du PPCR (après une année 2018 de gel) générant la production de plus de 400 arrêtés puis avec la révision des modalités du CET, des frais d'hébergements et enfin avec la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, prévoyant plus de mesures et procédures à mettre en œuvre..
D'autres grands projets ont été menés, en lien avec les représentants du personnel et les élus : la révision des modalités de déroulement du dialogue social intégrant l'usage du numérique, l'amélioration du dispositif de CIA (Complément indemnitaire annuel) qui fut l'occasion d'un travail collaboratif collectif où tous les acteurs de la collectivité ont été représentés, la mise en place du socle du dispositif d'heures supplémentaires et des astreintes ou encore l'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo.
Le projet d'amélioration de la mutualisation avec la commune des Arcs s'est poursuivi avec la montée en charge notamment sur le volet recrutement dont les contractuels représentent la part la plus grande. Si la volonté d'harmonisation est forte, les différences inhérentes aux politiques publiques distinctes entre une commune et une agglomération limitent l'efficacité des synergies attendues.
Enfin, la préparation et l'organisation du transfert de la compétence eau et assainissement a marqué fortement l'année impliquant de communiquer et de rencontrer l'ensemble des agents concernés par le transfert pour les accompagner dans ce changement d'employeur, effectif au 01/01/2020.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



DIRECTION DES FINANCES ET DU CONSEIL DE GESTION

Le service budget et gestion financière en perpétuelle adaptation

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de la "full démat" (dématérialisation complète) des pièces comptables (factures, mandats, titres, bordereaux, signature électronique,…). A ce stade, seuls les documents encore transmis par Dracénie Provence Verdon agglomération au format papier sont les bons de commandes. D'ici mi 2020, ces bon seront également dématérialisés.

En parallèle de ce fonctionnement courant, la pérennisation du service commun "finances" avec les communes des Arcs-sur-Argens et de Châteaudouble a trouvé son rythme de croisière et permis aux Arcs notamment de revoir presque intégralement le fonctionnement de la chaine comptable, rapprochant au plus près des services le traitement de leurs commandes et de leurs factures, pour une plus grande maitrise budgétaire.
Pour la commune des Arcs, les échanges ont été nombreux les agents du service des finances de la commune, aujourd'hui agents communautaires, ainsi qu'avec 23 agents de différentes directions de mairie.

Pour la commune de Châteaudouble, la permanence est également pérennisée grâce à une collaboration active forte des agents concernés (secrétariat de mairie, service des finances). Sans ce lien, il aurait été difficile d'assurer le suivi financier régulier (budget, paiement des factures et encaissement des recettes,...) et opérationnel.

Après plus d'une année d'activité, donc plus d'un exercice budgétaire complet, les résultats sont nombreux, et les objectifs atteints.

S'agissant du fonctionnement interne, une nouvelle organisation pour l'accompagnement de RAF a été élaborée, puis mise en place, avec une approche différente de ce que nous avons connu jusqu'alors. Cette nouvelle organisation du volet Finances géré par les RAF permet d'associer étroitement un agent de la direction des finances à plusieurs RAF, tendant à la fois d'améliorer davantage le lien fonctionnel actuel et les principes de montée en compétence. Les retours sont aujourd'hui positifs, et des améliorations/adaptations sont encore possibles.

En parallèle de ce fonctionnement dit courant, alliant la gestion du service commun avec les communes des Arcs sur Argens et de Châteaudouble, la préparation à la prise de compétences eau et assainissement a profondément occupée le deuxième semestre de l'année.
En effet, pour être opérationnels au 1er janvier 2020, plusieurs rencontres avec l'ensemble des communes et syndicat ont été nécessaires à compter du mois de juillet, et ce afin de s'assurer de la meilleure transition possible concernant à la fois les aspects organisationnels et budgétaires.
Concernant le budget primitif 2020, ces réunions ont été l'occasion d'élaborer et de voter fin décembre 2019, le 1er BP eau/assainissement de l'agglomération.

Les missions d'aide aux communes et d'observatoire de la fiscalité « sur des rails »

Dans le cadre de l'aide aux communes, la direction des finances est ponctuellement sollicitée pour des conseils et assistances sur les thématiques suivantes :

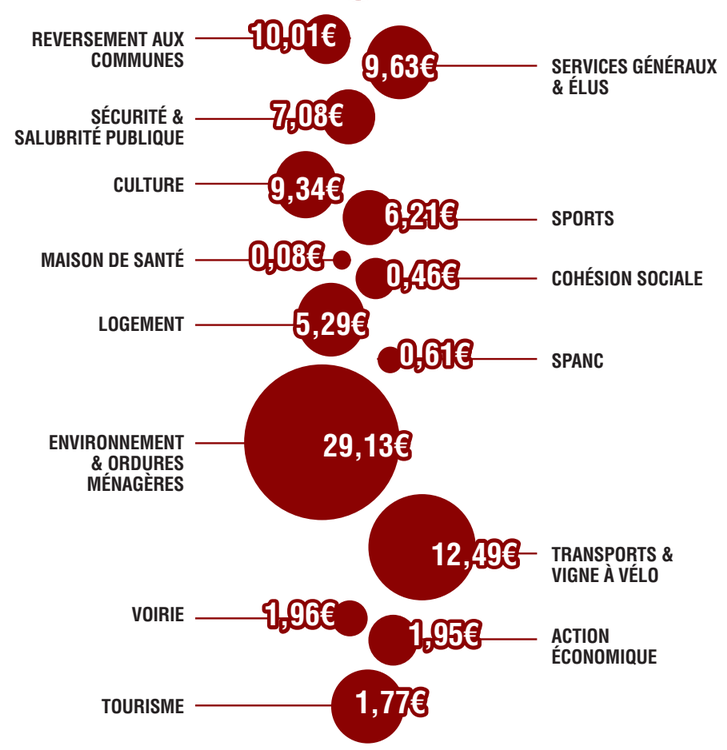
- élaboration budgétaire,
- dossiers de demande de subventions,
- arbitrage et conseils sur des dossiers de prêts.

Pour l'essentiel, la collaboration avec les communes porte sur les dossiers de fonds de concours qu'il convient de produire en vue du versement ultérieur de ces subventions. Ce sont donc des rencontres préparatoires qui permettent d'établir les projets de conventions ainsi que les plans de financement, qui par la suite permettront de procéder aux différents versements. Sur les 6,7M€ définis initialement, ce ne sont pas moins de 2,1M€ qui ont été payés et engagés courant 2019 au profit des opérations communales.

Pour ce qui concerne l'observatoire de la fiscalité, l'activité menée par la DFCG depuis début 2013, qui a pour vocation l'exploitation des données fiscales mises à notre disposition par la direction des finances publiques, est pérennisée et même renforcé avec l'arrivée d'un agent à temps plein depuis mi 2019. L'activité se poursuit avec les communes de Draguignan, Figanières, Flayosc, Les Arcs-sur-Argens, Montferrat, Saint-Antonin, Salernes et Trans-en-Provence, et se renforce même sur de nouvelles thématiques.

La collaboration initialement mis en place avec les agents du cadastre a évolué, mais permet à nouveau de traiter de nombreux dossiers suivant les thématiques de contrôle arrêtés.

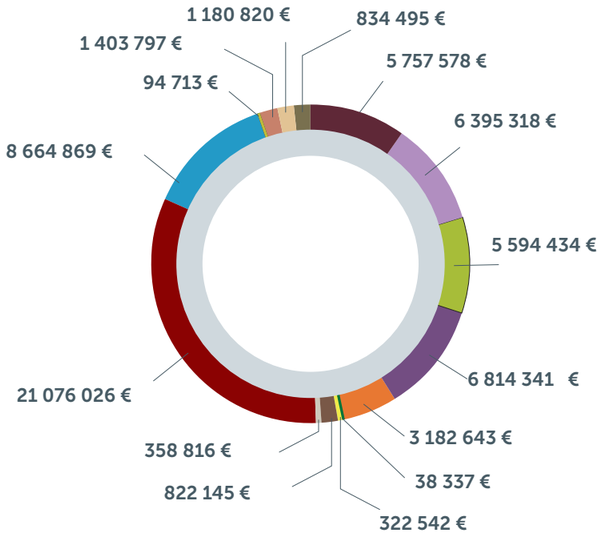
POUR 100€ DÉPENSÉS NOUS CONSACRONS X€ POUR LES SERVICES SUIVANTS:



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

BUDGET GÉNÉRAL
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 63 M€

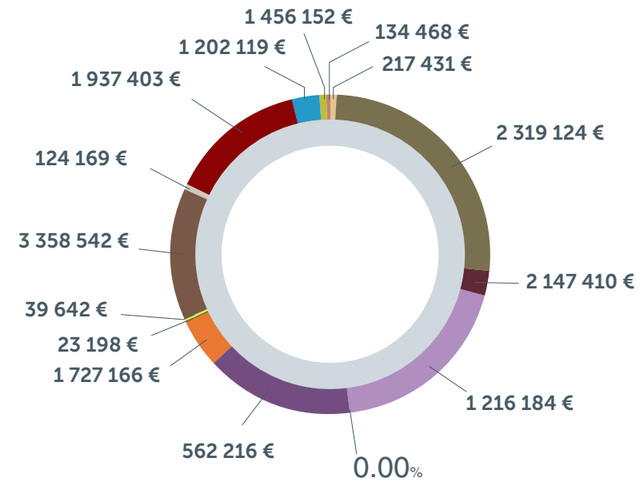
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CA 2018



- Dette : **834 495 €**
- Reversement aux communes : **5 757 578 €**
- Services généraux : **6 395 318 €**
- Sécurité et salubrité publiques : **5 594 434 €**
- Culture : **6 814 341 €**
- Sports : **3 182 643 €**
- Maison de santé : **38 337 €**
- Cohésion sociale : **322 542 €**
- Logement : **822 145 €**
- SPANC : **358 816 €**
- Environnement et OM : **21 076 026 €**
- Transports & Vigne à Vélo : **8 664 869 €**
- Voirie : **94 713 €**
- Action économique : **1 403 797 €**
- Tourisme : **1 180 820 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 23,7 M€

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU CA 2018



- Dette : **2 319 124 €**
- Reversement aux communes : **2 147 410 €**
- Services généraux : **1 216 184 €**
- Sécurité et salubrité publiques : **0 €**
- Culture : **562 216 €**
- Sports : **1 727 166 €**
- Maison de santé : **23 198 €**
- Cohésion sociale : **39 642 €**
- Logement : **3 358 542 €**
- SPANC : **124 169 €**
- Environnement et OM : **1 937 403 €**
- Transports & Vigne à Vélo : **1 202 119 €**
- Voirie : **1 456 152 €**
- Action économique : **134 468 €**
- Tourisme : **217 431 €**

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LES **AFFAIRES JURIDIQUES**

Pôle Commande Publique

Nombre de procédures publiées sur la plateforme marchés sécurisés entre le 01/01/19 et le 31/12/19 : 96 dont 43 pour les - 25 000

- 12 AOO (Appel d'Offres)
- 84 MAPA (Marché à Procédure Adaptée) / MN (Marché Négocié) / devis restreints
- 897 retraits
- 218 dépôts

POUR LES HEURES D'INSERTION EFFECTUÉES SUR 2019
Tri des déchets : 4677 heures
Pour le Service d'infrastructure de la défense (SID) concernant la création d'ateliers de maintenance à Canjuers: Lot 1 gros œuvre : 898 heures et lot 3 terrassement : 751.50 heures

CONCERNANT LES MARCHÉS DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES ET DE TRANSPORTS
L'annexe relative à la clause sociale d'insertion imposait aux candidats :
De s'engager à réserver, dans l'exécution du marché pour chaque vacance de poste, un poste au bénéfice du personnel en insertion dans les cas suivants :

- en cas de remplacement d'un employé quittant la société ou absent (vacances annuelles ou maladie) ou muté sur un autre site pour un marché ne concernant pas à la DPVa.
- de s'engager à transmettre le premier jour de chaque semestre la liste des salariés intervenant sur les bâtiments de la DPVa.
- la première liste des salariés sera à transmettre par l'entreprise attributaire au plus tard avant la fin du premier mois suivant la notification du marché.

Les 2 titulaires (DLTS et ABV) nous transmettent semestriellement les tableaux récapitulatifs avec les personnes en insertion intégrant en cas de maladie ou vacances de postes les effectifs des établissements. Les contrats prouvant que ces personnels sont en situation d'insertion nous sont également transmis pour suivi.

LA GESTION **DU PATRIMOINE**



La Direction du Patrimoine et de l'Ingénierie aux Communes se compose de 13 agents et a en charge :

- **de l'entretien, la gestion et l'optimisation du patrimoine communautaire existant composé d'Equipements Recevant du Public (ERP), de voiries et d'espaces verts.**
- **de l'assistance en termes d'ingénierie technique pour les communes membres.**
- **de l'ingénierie opérationnelle dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).**

La gestion active du patrimoine

Actions curatives et préventives sur le patrimoine bâti

Pour l'entretien du patrimoine, les demandes d'interventions représentent à elles seules 1811 tickets pour l'année 2019 traités pour une partie en interne par l'équipe d'intervention et pour l'autre par des prestataires externes.
Dans l'organisation, les moyens sont mis en œuvre pour privilégier les ressources internes (interventions en régie) afin de réduire les dépenses.

Contrôles obligatoires et sécurité des bâtiments et équipements

Le patrimoine de DPVa nécessite bien évidemment la réalisation des contrôles obligatoires des dispositifs de sécurité des bâtiments et équipements (alarmes, extincteurs, ascenseurs, portes et portail,…), certains ayant le statut d'Établissement Recevant du Public (ERP).
Sur ce thème de la sécurité du bâti, DPVa a donc en 2019 :

- piloté l'ensemble de ces obligations règlementaires,
- réalisé les actions correctives nécessaires à la conservation d'un niveau optimal de sécurité,
- conduit les commissions de sécurité,
- entrepris la réalisation des améliorations préconisées par les experts.

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Les réalisations

Au-delà des actions menées au titre des missions d'entretien courant ou obligatoire, l'année 2019 a permis les réalisations suivantes :

Travaux et optimisation du patrimoine

L'année 2019 a notamment permis la réalisation de travaux et d'aménagements dans le but de toujours améliorer l'offre publique d'accès aux équipements et les conditions de travail des agents communautaires :

- finalisation de la réfection des revêtements polyester des piscines de Vidauban et Lorgues ainsi que de la pataugeoire de Bargemon,
- rénovation des vestiaires des piscines de Lorgues et Vidauban,
- mise à niveau des déchèteries (phase 2) avec notamment l'amélioration des garde-corps, la réalisation de dalles pour bacs à huile, clôtures, maçonneries diverses,
- amélioration des conditions d'accès à la Maison de Santé de Comps sur Artuby,
- rénovation globale de la déchetterie de Comps sur Artuby (sécurisation, réfection, rénovation, amélioration des accès aux quais,…).
- réfection partielle du bassin d'été de la piscine Jany (travaux de structure en sous-sol notamment),
- continuation des opérations ponctuelles relatives à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) aux équipements publics.

Optimisation des dépenses et des économies d'énergies

L'optimisation des dépenses et la recherche récurrente des économies d'énergie ont une fois de plus rythmé les actions de l'année 2019.
Parmi elles, les principales sont :

- remplacement du système (fonctionnement au gaz) des installations de chauffage et de climatisation de l'Hôtel Communautaire à Draguignan,
- changement de la chaudière de la piscine Boiteux par une chaudière à condensation moins énergivore,
- remplacement du système de climatisation de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Dracénie,
- continuation du programme de mise en place de luminaires de type Leds dans les bâtiments,
- renouvellement du marché de maintenance des installations thermiques du Pôle Culturel Chabran

pour veiller à toujours diminuer les dépenses énergétiques.



Ingénierie opérationnelle

Planification, programmation et études préliminaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPI, des études ont été menées pour permettre aux élus de prendre les décisions à savoir :

- étude de conception et consultation pour la création de gradins en béton sur le Parc de Loisirs de la Dracénie à Vidauban,
- étude de conception niveau avant-projet pour la construction d'un nouveau stade synthétique sur le complexe Gilly à Draguignan,
- études et consultation des travaux préparatoires de désamiantage de l'ex cave coopérative en vue de l'aménagement pôle d'échanges multimodal.

Réalisation de travaux

- sol du gymnase Paul Limbron,
- stade de la Peyroua,
- construction du vestiaire à Montferrat.



Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE



LA COMMUNICATION

Les missions de la direction de la Communication sont multiples et concernent aussi bien la communication interne (pour les agents et les élus de la Dracénie), ou externe (partenaires institutionnels ou représentant la société civile, médias, monde associatif …).

> **Les missions de la direction de la Communication sont multiples et concernent aussi bien la communication interne ou externe.**

À ce titre, la direction **assure la promotion du territoire auprès du grand public et des usagers de tous les services proposés par l'Agglomération.** La réalisation des nombreuses brochures sur le fonctionnement de l'ensemble de ses services lui incombe. C'est le cas de "Mon Agglo", revue trimestrielle tirée à 180.000 exemplaires annuels.

En fonction des compétences communautaires, la direction de la communication vient **en soutien pour diffuser des informations et informer le public en temps réel.**

Les **relations avec les medias** sont régulières afin que soient relayées nos actions ou événements les plus emblématiques : 26 conférences de presse ont été organisées en 2018.

La direction est aussi associée à l'organisation de toutes les manifestations où l'agglomération est soit présente, soit partenaire. **Le suivi protocolaire**, la gestion des invitations ou des impressions de documents, font partie intégrante de ses missions. Il en va de même de **la visibilité de l'Agglo** dans des salons professionnels ou des manifestations de promotion, essentiellement touristiques ou économiques comme le Salon de l'habitat, les réceptions des nouveaux arrivants dans les communes.



Des partenariats sont également signés pour des opérations ponctuelles comme des forums, des salons, des manifestations sportives, des festivals ou des fêtes liées à l'action culturelle et touristique sur le territoire.

Outre les documents en version papier, la direction assure une **diffusion numérique de l'information.** Le site Internet de l'Agglo est ainsi géré par la direction de même que les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et les newsletters.

Pour mener à bien toutes ces missions en interne et ainsi minimiser les coûts, le service développe la majeure partie de ces supports en interne grâce à des compétences multiples d'infographiste, de webmaster, de community manager, de photographe et de journaliste.

CHIFFRES CLÉS

7200
personnes suivant la page de l'Agglo au 31/12/19

58
conférences de presse

4598
abonnés aux newsletters mensuelles

Envoyé en préfecture le 25/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le
ID : 083-248300493-20201119-C_2020_150-DE

Dracénie Provence Verdon
agglomération

Square Mozart
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN cedex

Tél. 04 94 60 34 70
contact@dracenie.com

Stratis (Stratis.fr) • 05/19 • Crédits photos: Dracénie Provence Verdon agglomération / Ville de Draguignan / F. Vauban / C. Moirenc / Suggimage / O. de Vaulx / Innovis et Pluvalis / N. Gomez / ODV Design / Photogeovar / F. Sugg / K. Trani / Stratis

+ D'INFOS SUR
DRACENIE.COM